



© J. P. B. J. B. J. B.

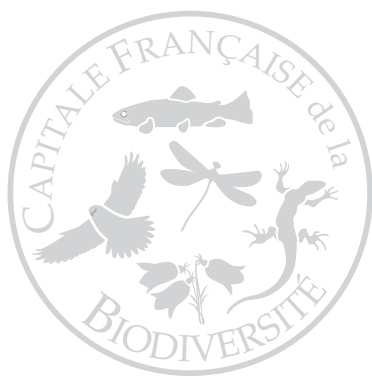
Concours 2014

Agriculture urbaine, périurbaine et biodiversité

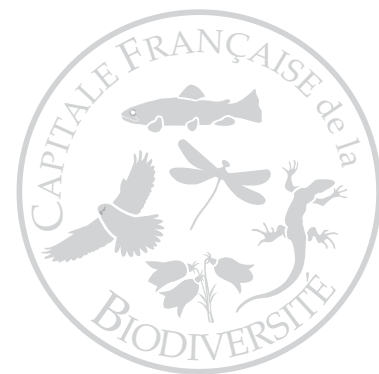
Capitale française de la biodiversité

Recueil d'actions de collectivités en faveur de la biodiversité





Réalisation : Louise Seguin - Plante&Cité
Conception - Mise en page : Aubin
Impression : Iropa
ISBN : 978-2-9549175-4-2
Crédits photos : Les collectivités concernées sauf mention
Paris, novembre 2014.



Un concours pour promouvoir la biodiversité en ville

Depuis 2010, le concours Capitale française de la biodiversité mobilise celles et ceux qui s'engagent pour préserver la biodiversité, souvent absente des grandes priorités urbaines ou sacrifiée au profit d'autres politiques publiques.

Les villes et intercommunalités sont des acteurs incontournables de la protection de la biodiversité et des milieux. Elles agissent quotidiennement sur le terrain, aux côtés des autres collectivités et en lien avec l'État et avec le soutien indispensable des associations naturalistes et de protection de la nature et des scientifiques.

Natureparif, l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, Plante&Cité et L'ARPE PACA, Agence régionale pour l'environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont donc organisé un concours national s'adressant aux villes et intercommunalités pour désigner la « Capitale française de la biodiversité » et récompenser les collectivités les plus actives dans le domaine de la protection de la biodiversité sur leurs espaces naturels aussi bien qu'au cœur de la cité.

Cette année, ce sont 77 collectivités de toute la France qui ont présenté un dossier.

Ce concours, d'abord organisé en 2010 et 2011 simultanément par cinq partenaires européens en Allemagne, en Espagne, en France, en Slovaquie et en Hongrie, s'est poursuivi depuis 2012 en France.

Cette édition 2014 du concours bénéficiait du soutien du Secrétariat exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique des Nations.

Outre le soutien de quatre régions (Aquitaine, Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes), de nombreux autres partenaires ont participé à cette opération : l'Association des Maires de France (AMF), l'Association de Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF), l'Association Villes de France, l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF), l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), le Fonds mondial pour la Nature WWF, le réseau IDEAL Connaissances, ainsi qu'Environnement magazine.

L'association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), le centre de ressource du développement territorial Etd et le CNFPT INSET Montpellier ont accompagné la diffusion des informations relatives au concours.

Enfin, le concours bénéficie depuis la première édition en 2010 du soutien du réseau de distribution de gaz naturel GrDF.

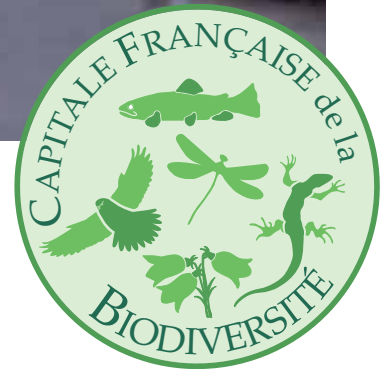
Pour en savoir plus :
www.capitale-biodiversite.fr







© Antoinette Lapeau - Naturapartif



Retour sur l'expérience des villes françaises

Les actions présentées par les collectivités dans le cadre du concours ont vocation à servir d'exemples pour les autres collectivités et institutions publiques, mais aussi les entreprises, associations et citoyens qui souhaitent s'engager dans une démarche d'amélioration des pratiques en la matière.

Ce recueil d'actions présente des actions sélectionnées parmi celles que chaque collectivité candidate au concours avait l'opportunité de présenter autour du thème central de l'année, « Agriculture urbaine, périurbaine et biodiversité », dans les trois domaines suivants :

- Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité
- Biodiversité locale : gestion et suivi
- Biodiversité et citoyenneté

Palmarès 2014

Capitale française de la biodiversité 2014 : Strasbourg (Bas-Rhin, Alsace)

Prix des petites villes (2 000-20 000 hab.) : Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Prix des villes moyennes (20 001-100 000 hab.) : Pau (Pyrénées-Atlantiques, Aquitaine)

Prix intercommunalités : La communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire (Seine-et-Marne, Île-de-France)

Prix régional Aquitaine : Bègles (Gironde)

Prix régional Île-de-France : Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Prix régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Miramas (Bouches-du-Rhône)

Prix régional Rhône-Alpes : La Motte-Servolex (Savoie)



Sélection des actions menées par les collectivités candidates

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DÉMARCHES DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Actions des lauréats

Aménagement d'un parc naturel urbain - Strasbourg (Bas-Rhin)	7
Création d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)	
Périmètre et Programme d'actions - Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (Seine-et-Marne)	9
Valorisation des réserves foncières de la ville pour l'agriculture urbaine - Pau (Pyrénées-Atlantiques)	11
Préserver la biodiversité en inscrivant de nouveaux espaces agricoles dans le Plan Local d'Urbanisme	
Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes)	13
Le delta vert - Bègles (Gironde)	15
Projet agricole dans le secteur des Murs à Pêches - Montreuil (Seine-Saint-Denis)	17

Autres actions

Maintien de l'écrin naturel et patrimonial identitaire - Andrésy (Yvelines)	19
Aménagement de la basse vallée de la Siagne - Cannes (Alpes Maritimes)	21
Parc agricole urbain - Creil (Oise)	23
Acquisition du domaine de la Cras : 160 hectares de terres agricole - Dijon (Côte-d'Or)	25
Projet SAUGE (Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Économiques environnementaux et en termes d'emplois) - Communauté d'agglomération du Grand Besançon (Doubs)	27
Aménagement d'un jardin des cultures au sein d'un projet de rénovation urbaine à Lille Sud - Lille (Nord)	29
Le parc agricole des Périseaux - Lille Métropole (Nord)	31
Structuration du territoire lorientais grâce à une filière bois : la ville sylvicultrice - Lorient (Morbihan)	33
Programme Mares - Métropole Rouen Normandie (Seine-Maritime)	35
Création et préservation d'un Espace Naturel Sensible de 55 hectares - Saint-Prix (Val d'Oise)	37
Conventions SAFER pour des parcelles communales viticoles (en conversion Agriculture Biologique)	
Sanary-sur-Mer (Var)	39
Intégration et protection de l'agriculture dans l'urbanisme - Saulx-les-Chartreux (Essonne)	41
Développer la production locale - Sucy-en-Brie (Val-de-Marne)	43
Inscription au Plan Local d'Urbanisme du domaine agricole de la ville en vue de sa valorisation dans l'avenir - Toulouse (Haute-Garonne)	45
Étude préalable en vue de la création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) - Vitrolles (Bouches-du-Rhône)	47

BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI

Actions des lauréats

Reconversion d'une parcelle de maïs en prairie humide extensive - Strasbourg (Bas-Rhin)	51
Les pratiques en faveur de la biodiversité par les agriculteurs	
Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (Seine-et-Marne)	53
Plantation d'un verger conservatoire - Pau (Pyrénées-Atlantiques)	55
Une régie municipale agricole pour alimenter la restauration scolaire de la commune	
Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes)	57
Création du jardin de Thorez dans le cadre d'une opération de réaménagement urbain - Bègles (Gironde)	59
Le quartier du Bel Air comme site pilote de la nature et de l'agriculture en ville - Montreuil (Seine-Saint-Denis)	61
La ferme de Saint-Désiré - Miramas (Bouches-du-Rhône)	63
Subventions « Bonnes Pratiques Agricoles » - La Motte-Servolex (Savoie)	65



Autres actions

Création d'une Maison de l'agriculture et de la Nature - La Vacherie - Blanquefort (Gironde)	67
Jardin'Envie - Bourg-lès-Valence (Drôme)	69
Pôle d'agriculture urbaine civique et d'activités Culturelles-Pédagogiques de l'agrocité	
Colombes (Hauts-de-Seine)	71
Aménagement d'une Zone d'activité Économique en pépinière d'activité en maraîchage biologique	
Communauté d'agglomération du Grand Besançon (Doubs)	73
Pâturage extensif et production de viande en agriculture biologique - Lille (Nord)	75
La zone maraîchère de Wavrin - Lille Métropole (Nord)	77
Conservatoire des Restanques, Verger et Jardin Méditerranéen - Marseille (Bouches-du-Rhône)	79
L'agrumiculture : l'agriculture identitaire mentonnaise - Menton (Alpes-Maritimes)	80
Programme Messicoles, pour la sauvegarde du patrimoine naturel des fleurs des champs	
Métropole Rouen Normandie (Seine-Maritime)	82
Requalification du Mas Nouguier: agriculture, biodiversité et éducation à l'environnement - Montpellier (Hérault)	84
De l'éco-pâturage sur des parcelles de la Ville - Niort (Deux-Sèvres)	86
Valorisation de variétés légumières régionales au Parc Floral de la Source - Orléans (Loiret)	88
Création d'un conservatoire de l'olivier : le « Jardin des Oliviers » - Sanary-sur-Mer (Var)	90
Diagnostic écologique des parcelles du domaine agricole - Toulouse (Haute-Garonne)	92

BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ

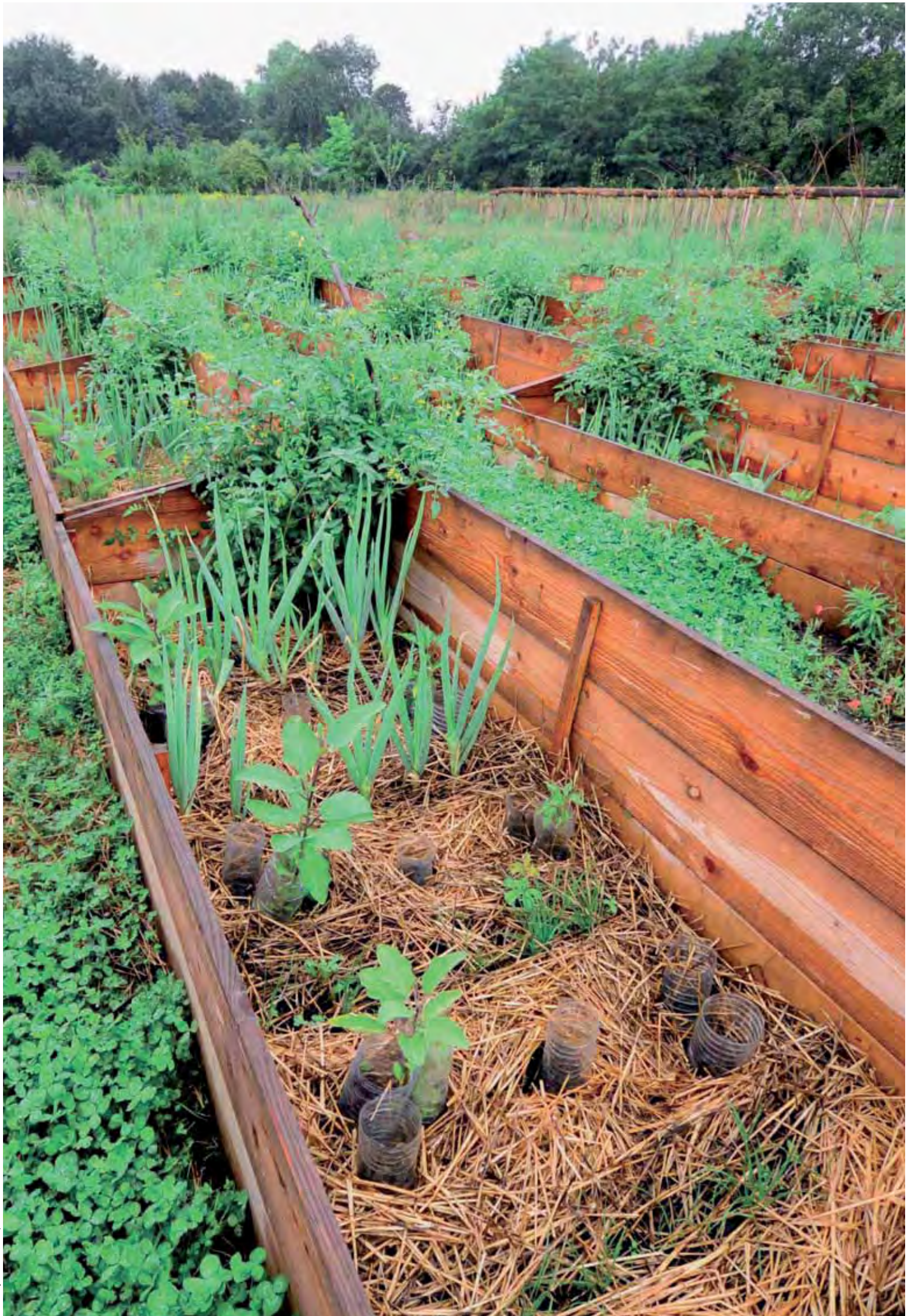
Actions des lauréats

Strasbourg Grandeur Nature, une ville nourricière - Strasbourg (Bas-Rhin)	95
Fabrication et diffusion de cinq malles pédagogiques sur l'agriculture à Marne-et-Gondoire	
Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (Seine-et-Marne)	97
Programme biodiversité à notre porte, microcrédit ruches - Pau (Pyrénées-Atlantiques)	99
Sensibiliser la population au rôle et à la préservation des abeilles - Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes)	101
Les jardins partagés - Bègles (Gironde)	103
Que mille jardins partagés fleurissent ! - Montreuil (Seine-Saint-Denis)	105
Concours du jardin écologique - La Motte-Servolex (Savoie)	107

Autres actions

Jardins en ville - Annecy (Haute-Savoie)	109
Remunicipalisation de la restauration collective - Arles (Bouches du Rhône)	111
Multiplication des jardins pédagogiques dans les établissements - Colombes (Hauts-de-Seine)	113
Reconquête et redécouverte des espaces naturels et agricoles par les habitants	
Communauté urbaine de Bordeaux (Gironde)	115
La Ferme Vernaelde : une zone ludo-éducative d'exigence écologique - Coudekerque-Branche (Nord)	117
Au potager ! - Creil (Oise)	119
Le Rés'Eau les Jardins s'emmêlent - Crépy-en-Valois (Oise)	121
Ma planète, mon assiette et moi - Dijon (Côte-d'Or)	123
Plantation d'un verger de maraude avec les habitants - Lambres-lez-Douai (Nord)	125
Animation d'une ferme pédagogique en cœur de ville - Lille (Nord)	127
Les circuits courts, une action concrète et pérenne au service des lorientais - Lorient (Morbihan)	129
Mise en valeur d'un domaine bastidaire classé : une ferme pédagogique en agriculture biologique	
Marseille (Bouches-du-Rhône)	131
Le jardin « intégratif » du Palais Carnolès - Menton (Alpes-Maritimes)	133
Créer des jardins familiaux, partagés et des jardins pédagogiques dans les écoles	
Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) (Alpes-Maritimes)	135
Jardins solidaires et pluriels - Niort (Deux-Sèvres)	137
Le Jardin partagé Plaisir d'Adélaïde, des Orléanais acteurs de leur quartier de la Source - Orléans (Loiret)	139
Mise en place d'un groupe participatif « agriculture urbaine » - Plaine Commune (Seine-Saint-Denis)	141
Implantation de jardins partagés - Toulouse (Haute-Garonne)	143







Jardin partagé en permaculture du Pôle potager Saint-Gall dans la ceinture verte de Strasbourg

Aménagement d'un parc naturel urbain Strasbourg (Bas-Rhin) Capitale française de la biodiversité 2014

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Strasbourg en lien avec la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) pour la compétence urbanisme.

Services de la collectivité associés : Mission Parc naturel urbain du service environnement écologie urbaine en lien avec d'autres services de la Ville et de la CUS dont le service prospective territoriale.

Budget : 6 000 000 € pour la période 2012-2016.

Partenaires financiers : La CUS et le Conseil général du Bas-Rhin pour certains projets.

Partenaires techniques : Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Bas-Rhin et l'Agence d'urbanisme de Strasbourg (ADEUS).

Dates du projet : Le projet a été entamé le 5 juin 2010 et la charte PNU III Bruche a été signée pour 2013-2016 (charte des acteurs).

L'objectif du Parc naturel urbain (PNU) de Strasbourg est d'animer une démarche de développement territorial raisonné basée sur la valorisation des patrimoines naturels, historiques et urbains des quartiers, en collaboration étroite entre acteurs locaux, élus et services de la Ville. La charte des acteurs du PNU III Bruche signée pour 2013-2016 a été adoptée par plus d'une centaine d'acteurs, bien au-delà des acteurs institutionnels.

Les orientations du PNU doivent s'inscrire dans le futur PLU intercommunal en cours par un véritable dialogue entre le développement urbain et les milieux naturels, la végétation existante ou à planter dont des vergers, jardins nourriciers et espaces d'agriculture urbaine. Le PNU revendique un développement favorable à la biodiversité et promeut des projets comme le pôle potager de Saint-Gall ou les vergers de la Holtzmat.



Parti du secteur Ouest (Le PNU Ill Bruche qui comprend 460 ha et 35 000 habitants), le PNU étend depuis peu sa démarche aux quartiers Nord de Strasbourg (sur 1 800 ha avec 23 000 habitants).

Quatre orientations du PNU Ill Bruche guident sa mise en œuvre :

- Valoriser le patrimoine d'hier et de demain, qu'il soit naturel, architectural ou urbain (projets de secteur, nouveaux cheminements, prescriptions) ;
- Développer l'éco-citoyenneté ;
- Identifier et développer les initiatives socio-économiques « PNU compatibles » ;
- Un PNU vivant pour tous.

Trois projets de secteurs déjà engagés ont vocation à devenir de nouvelles centralités vertes de la ville. Ils sont inscrits dans la charte du PNU Ill Bruche.

Le premier projet concerne la création du Pôle potager Saint-Gall autour d'un ensemble de 200 jardins familiaux déjà existants, de l'association d'insertion des jardins de la Montagne verte (maraîchage, transformation de produits maraîchers, mobiliers en bois) et du camping de la Montagne verte en cours de restauration. Ce projet a permis l'arrêt et la reconversion d'une culture intensive de maïs sur 3 ha en 2012. Aussi, ce sont 8 000m² de terrain qui ont été mis à disposition d'une association depuis 2013 pour un jardin partagé en permaculture qui accueille aussi des formations permettant aux jardiniers d'interroger leurs pratiques. Le parc de jardins familiaux a été augmenté de 35 parcelles en 2014 et un potager urbain collectif de 20 parcelles a été créé.

La ville a aussi mis en place un processus de surveillance sanitaire des végétaux produits afin de mesurer l'impact de la qualité des sols en place et d'apporter si besoin des mesures de correction.

La zone oubliée de la Holtzmatt entre la rivière Bruche et son Canal fait aussi l'objet d'une restauration et d'une revalorisation grâce à la plantation d'un verger, de haies défensives et le projet d'ouverture des chemins d'Emmaüs.

Enfin, l'ouverture de la Maison du PNU à la tour du Schloessel (patrimoine historique remarquable du XIII^e siècle) permet d'avoir un lieu d'animation du PNU. Un lieu de distribution de produits fermiers géré par l'organisme « La ruche qui dit Oui » vient d'ouvrir à proximité immédiate de cette Maison du PNU.

Sur les quartiers Nord, plusieurs actions ont déjà été engagées sans avoir attendu la démarche PNU tels que la plantation d'un verger pédagogique, l'installation de maraîchers et d'un troupeau d'Highland Cattel.

En terme de planification, deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) introduisent ces projets et principes dans le futur PLU intercommunal. L'une vise à inscrire les actions de valorisation et de maillage du territoire projet de territoire du PNU Ill Bruche dans le futur PLU.

L'autre vise à renforcer la place de la trame verte et bleue dans le projet de territoire à l'échelle de l'agglomération.

Pour en savoir plus :

www.strasbourg.eu

Béatrice PIPART, Chargée de mission Parc Naturel Urbain

beatrice.pipart@strasbourg.eu

03 88 60 90 90





Un des panneaux d'identification des points de vente à la ferme mis en place par la communauté d'agglomération

Création d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) Périmètre et Programme d'actions La Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (Seine-et-Marne) – Lauréat du prix Intercommunalités

Budget : 208 000 € ont déjà été engagés pour la création du PPEANP et du programme d'actions, hors animation (un poste à temps plein) et communication.

Partenaires financiers : Le Conseil Régional d'Île-de-France, le Conseil Général de Seine-et-Marne et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Partenaires techniques : Les Communes, le Conseil Général de Seine-et-Marne, L'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France (AEV), la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 77), la Direction Départementale des Territoires (DDT 77), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE), le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), l'Office national des forêts (ONF), le Réseau rural, l'association Terres en ville, l'EPAMarne, Natureparif, Seine-et-Marne Environnement, etc.

Dates du projet : Juin 2009 à mars 2014

Le projet de territoire de Marne-et-Gondoire vise à mettre en place un développement équilibré de celui-ci conformément au SCoT Marne Brosse et Gondoire approuvé en 2013. Le développement urbain ne doit pas se



faire au dépend des espaces ouverts, particulièrement impactés par l'étalement urbain. Ainsi, en complémentarité avec le programme local de l'habitat et le projet de cœur urbain (entre autre), le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains (PPEANP) permet de préserver les espaces ouverts du développement urbain en garantissant leurs vocations agricoles et naturelles. Le PPEANP est également un outil de projet avec un programme d'actions à mettre en place sur le périmètre. Il permet donc de se donner les moyens pour maintenir une agriculture économiquement viable, améliorer la fonctionnalité des continuités écologiques, valoriser le paysage et renforcer la gestion durable des forêts.

En 2010, Marne-et-Gondoire a ainsi lancé, avec l'AEV et le CG77, une étude pour la mise en place d'un PPEANP sur son territoire. Cette étude a été structurée en trois étapes : une analyse fonctionnelle des espaces ouverts (2010) visant à estimer la faisabilité la nécessité de créer le périmètre, la procédure de création (avec enquête publique) du PPEANP par le CG77 (2012) et l'élaboration du programme d'actions en concertation (2013).

L'analyse fonctionnelle réalisée en 2011 s'est basée sur la méthodologie de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme – Île-de-France et a permis d'identifier notamment les espaces fragiles et menacés à préserver. Elle a aussi permis de localiser les espaces où la fonctionnalité agronomique et naturelle est menacée ou fragilisée (blocage, etc.) et les actions du programme ont été identifiées en lien avec la fonctionnalité (ou pas) de ces derniers. Sur cette base, le périmètre a été délimité avec les élus et partenaires en tenant compte des espaces A et N des POS/PLU.

La procédure de création a été lancée en 2011. Après accord des communes et enquête publique, le PPEANP a été créé par le CG le 21/12/12 (et étendu le 14/03/14). Il couvre 4 600 ha d'espaces ouverts du territoire sur 17 communes soit 53 % du territoire global qui ne peut plus désormais subir des changements de destinations du sol. C'est le premier en Île-de-France et le cinquième en France.

La concertation auprès des associations, profession agricole et agriculteurs, institutions, habitants a été au cœur du projet (comité technique, comité de pilotage, réunions agriculteurs, rencontres individuelles des agriculteurs, expositions permanentes et temporaires, réunions publiques, presse).

Après création du périmètre, l'élaboration du programme d'actions a été engagée en 2013. Ce travail s'est établi en concertation via des groupes de travail thématiques (espaces naturels et forestiers, espaces agricoles, animation) composés de partenaires et associations (cinq rencontres d'une trentaine de participants à chaque fois). Le programme a été approuvé par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire en décembre 2013 et par le Conseil Général en mars 2014.

Il comporte 34 actions réparties en huit thématiques (planification, respect réglementation, pratiques gestionnaires, grand public et acteurs économiques, restauration des milieux naturels, actions foncière, actions transversales). Sa mise en œuvre a démarré en 2014 pour une durée de dix ans, un comité de suivi du programme a été constitué pour engager, évaluer et animer le programme.

Ainsi, le programme d'actions permet de se donner les moyens de conserver, améliorer et restaurer les continuités écologiques du territoire. C'est le cas notamment de l'action « proposer des actions d'atténuation des points de blocage et de fragilité », « engager la réalisation de plan de gestion et de restauration des rus », la mise en place de mesure agro-environnementale, etc. Des actions auprès des gestionnaires d'espaces verts et auprès du grand public sont également prévues pour renforcer la biodiversité du territoire telle que « promouvoir les actions de connaissances de la biodiversité auprès du grand public ».

Pour en savoir plus :

www.marneetgondoire.fr

Emmanuelle FRAZDI, Directrice de l'Environnement

emmanuelle.frazdi@marneetgondoire.fr

01 60 35 43 55



*Les parcelles solidaires*

Valorisation des réserves foncières de la ville pour l'agriculture urbaine

Pau (Pyrénées-Atlantiques)

Lauréat du prix Villes moyennes

Budget : 17 000 €/an.

Partenaires techniques : Le Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural.

Dates du projet : Depuis mars 2009.

La ville de Pau possède un terrain classé en zone Uy au PLU et donc en attente d'urbanisation. En attente des projets d'aménagement, ce terrain de 5 ha a été mis à disposition de porteurs de projets agricoles (et notamment du CIVAM) pour promouvoir une agriculture locale et de qualité en milieu urbain.

Depuis 2009, ce terrain a donc été remis en culture et constitue aujourd'hui une plateforme maraîchère. Elle comprend notamment des parcelles solidaires où sont proposées des activités d'autoproduction et d'autoconsommation de légumes à destination des habitants de Pau. La production permet de fournir 50 à 70 paniers en moyenne par semaine, auxquels s'ajoutent des fruits en saison. Outre des tunnels, ces parcelles incluent du maraîchage en pleine terre et des semis d'engrais vert. 80 adhérents participent au projet.



Une autre zone est dédiée à un support de production pour des stagiaires et des porteurs de projets d'une couveuse agricole, la SAS GRAINES. Cinq porteurs de projets et créateurs d'entreprises ont été accueillis sur le site en 2013.

Enfin, cette plateforme permet le développement d'un chantier formation proposant une formation qualifiante en lien avec deux organismes de formation (le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles et l'INSTEP). 12 stagiaires de la formation professionnelle ont ainsi été accueillis en 2013. Elle permet aussi la promotion d'une production d'haricot-maïs du Béarn, en lien avec l'association des Producteurs de Haricot-Maïs du Béarn.

Cet espace est aussi investi par l'association Artpiculture qui a créé des micro-milieus pour l'accueil des insectes auxiliaires et pollinisateurs sauvages. Elle y a aussi installé des ruches pour la formation.

Il est intéressant de noter que la volonté a été de cohabiter sur cet espace avec la communauté des gens du voyage qui y était déjà installée. Une zone leur a alors été réservée et les rapports sont bons puisque la communauté veille sur les terres lorsqu'aucun maraîcher n'est présent. Un chantier de jeune a aussi permis de leur installer des sanitaires secs.

Pour en savoir plus :

www.pau.fr

www.artpiculture.org

Alexia QUINTIN, Chargée de mission Biodiversité

a.quintin@agglo-pau.fr

05 59 98 01 83





Terres de la régie agricole à Mouans-Sartoux

Préserver la biodiversité en inscrivant de nouveaux espaces agricoles dans le Plan Local d'Urbanisme Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) Lauréat du prix Petites villes

Budget : 80 000 € pour l'élaboration du PLU et de l'Agenda 21. 120 000 € pour les travaux. 12 000 € pour l'installation. 100 000 € pour le local des jardins. Embauche d'un agriculteur pour la régie municipale.

Partenaires financiers : La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Partenaires techniques : Le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Alpes-Maritimes (AGRIBIO 06), le réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs en place.

Dates du projet : 2006 : début du diagnostic commun PLU-Agenda21. Juin 2010 : Agenda 21. Octobre 2012 : adoption de la révision du PLU.

Depuis la fin des années 90 et face aux effets induits par l'évolution des modes de production agricole, s'affirme le principe de « souveraineté alimentaire » incitant à élaborer des politiques « allant dans le sens



du droit des peuples à une production sûre, saine et viable sur le plan écologique » (*People's Food Security Network 2002*)

L'objectif de la commune est de participer concrètement à la reconstruction de la souveraineté alimentaire régionale par le développement de l'agriculture urbaine : en maintenant les conditions matérielles favorables à l'installation des agriculteurs, en veillant à la ressource en eau, en préservant les paysages et en contribuant à développer la biodiversité dans un espace qui connaît une forte pression foncière.

Ainsi, en octobre 2012, la révision adoptée du PLU confirme dans leur destination agricole les terres identifiées comme tel dans le précédent POS (40 ha), rétablit dans leur destination agricole antérieure les zones (NA) identifiées dans le précédent POS comme des zones d'urbanisation future et augmente le potentiel des surfaces agricoles à hauteur de 112 hectares.

En effet, ce chiffre de 112 hectares a été choisi pour s'approcher au plus près de la surface agricole qui serait nécessaire pour garantir à Mouans-Sartoux une autonomie alimentaire, soit 120 hectares.

Le PLU définit également des « emplacements réservés » sur des parcelles classées « agricoles » où sont envisagés des projets communaux, intègre les modalités de préservation et de réhabilitation des terrasses de culture, recommande pour les arbustes le choix d'espèces méditerranéennes, économes en eau, à l'exception de palmiers et encourage la pratique urbaine du compostage en pied d'immeuble. En 2012, la commune a financé l'aménagement de 22 parcelles de jardins familiaux.

De plus, à compter de décembre 2013, le conseil municipal subventionne l'installation d'agriculteurs qui acceptent de produire en bio en respectant la ressource en eau locale par l'emploi de technique d'arrosage adaptées (aide de 1 €/m² pour la surface d'exploitation en agriculture biologique ; une aide limitée à 20 % du coût de l'opération, plafonnée à 12 000 €).

Pour mémoire, depuis 1997, la commune a porté une politique favorable à l'agriculture urbaine en soutenant la promotion de produits agricoles locaux (marchés locaux hebdomadaires, rendez-vous annuels du Marché Gourmand, fête du miel, marché itinérant des jeunes agriculteurs) et en se déclarant « territoire sans OGM » en 2004.

La commune a enfin mené une politique d'acquisition de terrains aptes à accueillir une activité agricole. À ce jour, la commune est donc propriétaire des terrains sur lesquels sont situés une exploitation de maraîchage en régie municipale, trois agriculteurs en production bio de fleurs à parfum et une installation de maraîchage bio. Un projet est aussi en cours pour un élevage de poules pondeuses d'œufs bio extra-frais.

Pour en savoir plus :

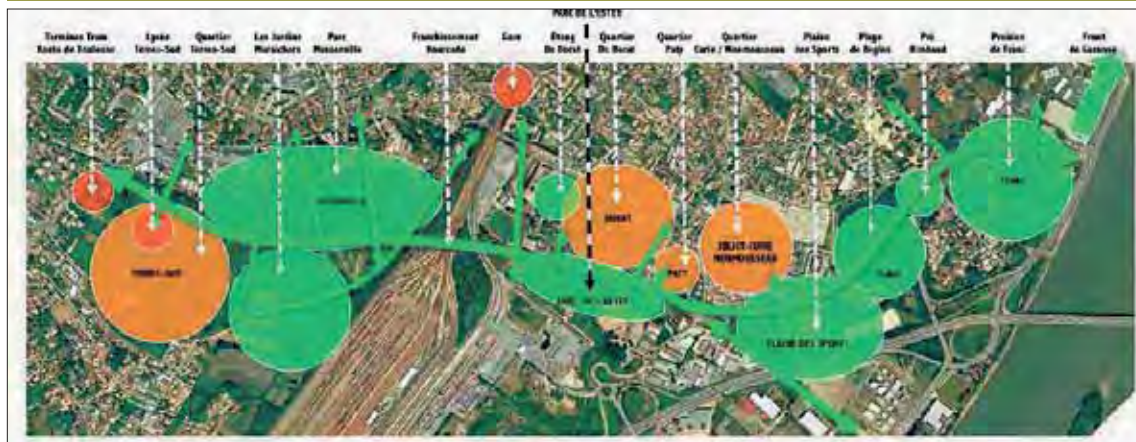
www.mouans-sartoux.net

Gilles PEROLE, Adjoint au Maire délégué à l'enfance et à l'éducation

gilles.perole@mouans-sartoux.net

06 32 60 15 05





Le delta vert

Le delta vert

Bègles (Gironde) – Prix régional Aquitaine

Budget : 311 385 €.

Partenaires financiers : La communauté urbaine de Bordeaux, Réseau ferré de France et Domofrance.

Partenaire technique : L'Atelier de paysage B. et JN Tournier, Réseau ferré de France et Domofrance.

Dates du projet : 2012-2020.

Un des grands projets de la ville de Bègles est de créer une continuité entre la Garonne et la limite Est du territoire. En partant de la Garonne, ce projet suit les cours d'eau (estey) et la zone humide associée, ainsi que le boisement de Mussonville et quelques zones annexes y ont été ajoutées.

Outre une continuité paysagère publique le long de l'estey de Franc et Tartifume, de la Route de Toulouse à la Garonne, ce Delta vert permettra de croiser les stratégies de renouvellement urbain et de valorisation de la biodiversité, mettre en valeur les espaces de biodiversité, renforcer le réseau écologique communal et diversifier les usages et vocation des espaces (sport, pédagogie, loisir, Agriculture, culture...).

La mise en œuvre du delta vert, se compose de plusieurs mesures telles que :

- la reconquête des réservoirs de biodiversité et l'optimisation des interfaces entre ces réservoirs et le tissu urbain, notamment pour la création d'espaces relais en milieu urbain,
- la reconquête d'espaces stériles tels que les friches ou sites d'activités économiques,
- la protection des berges et ripisylves le long des estey et réouverture de tronçons busés,
- la mise à disposition de 12 hectares de terrain pour du maraîchage,
- la sensibilisation des habitants via des opérations telles que l'opération « trottoirs plantés »,
- la révision du PLU en passant des zones constructibles en zones naturelles.

La ville a par exemple procédé à l'achat de 7 hectares de terrain appartenant à RFF pour création d'un parc de zone humide (avec de la restauration).

À terme, il y aura la possibilité de faire une boucle à pieds ou vélo de 15 km autour du delta vert. Cette action sera couplée avec l'apprentissage du vélo pour tous les scolaires de Bègles.



Pour insister sur le thème de l'agriculture urbaine et périurbaine, il faut dire que l'équipe nouvellement élue souhaite, en continuité des mandats précédents mettre l'accent sur la réintroduction du maraîchage en proposant 12 hectares de terrain au sud du delta vert. Réintroduire du maraîchage local (qui servirait entre autre à alimenter la cuisine centrale et les AMAP béglaises) va permettre de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et permettrait à la Communauté urbaine de Bordeaux une certaine autonomie alimentaire (aujourd'hui, la CUB n'est en capacité de nourrir son territoire qu'une seule journée). Sur les 12 hectares de terrain appartenant à Domofrance, des négociations ont été entreprise avec le bailleur qui met à disposition au moins pour 20 ans ses terrains. Il cède également à la ville une forêt qui jouxte le Parc de Mussonville.

C'est en réalisant une étude sur les trames vertes et bleues que les 300 hectares du delta vert sont apparus. Le fait d'avoir réfléchi à un corridor écologique embrasant une grande partie du territoire communal a conduit à avoir une vision cohérente sur l'ensemble du territoire, vision partagée par l'ensemble des services selon les vocations à donner aux espaces.

Pour en savoir plus :

www.mairie-begles.fr

Alexandra Minicki, Responsable du Service Développement durable

a.minicki@mairie-begles.fr

05 56 49 88 37





© Louis Seguin, Plan@ctte

Vue sur les murs à pêches

Projet agricole dans le secteur des Murs à Pêches

Montreuil (Seine-Saint-Denis) – Prix régional Île-de-France

Budget : Pour les opérations Liliana Motta : 75 000 € en 2012 et 20 000 € en 2014. 30 000 € sont consacrés à l'appel à initiative pour le soutien aux associations.

Partenaires financiers : Région Île-de-France (le projet Les hauts de Montreuil est labellisé Nouveaux Quartiers Urbains), le Conseil Général de Seine-Saint-Denis (chantier de restauration des murs) et le Ministère de l'écologie (Opération Les Hautes Haies).

Partenaire technique : Les bureaux d'études agroéconomistes Polyprogramme et Pollen Conseil, l'Atelier Philippe Madec, Coloco, Gilles Clément, l'Atelier d'Écologie Urbaine, plusieurs Associations (20 présentes) et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

Dates du projet : Le projet a été entamé en 2009 avec la définition des intentions et une première concertation dans le cadre d'une commission extra municipale, pour une fin prévue en 2030.

L'héritage horticole de Montreuil est visible dans le quartier Saint-Antoine, dit des Murs à Pêches. Aujourd'hui, les usages sont hétérogènes et ne participent pas tous d'une mise en valeur du patrimoine naturel, matériel et immatériel.

La Commune porte donc un projet qui vise à préserver le patrimoine et le paysage, à régénérer des terres cultivées en ville et à renouveler un système économique et social d'agriculture en milieu urbain.



Ce projet a été défini par commission extra-municipale (2009) et sa faisabilité a été détaillée par une étude (2011-2012). Le projet se construit en concertation avec les habitants et les associations (dispositif La Fabrique). Les objectifs du projet se formulent par une appropriation du site par la transmission, la convivialité et la rencontre, une production agricole à vocation économique avec une logique d'économie locale et de l'innovation, de la recherche et de l'expérimentation (par exemple phytoremédiation, adaptation des systèmes de cultures, modes de restauration patrimoniale)

Après plusieurs études conduites sur le secteur, différentes mesures ont été prises pour mettre en œuvre le projet.

Une charte environnementale, urbaine et paysagère garantit la cohérence d'un projet qui se réalise sur le long terme. Cette charte rappelle les axes de programmation : valoriser la part du végétal en ville, développer un réseau doux de déplacement (notamment un sentier des biodiversités), assurer une bonne gestion des eaux pluviales.

Elle donne un cadre de prescriptions pour les projets à réaliser dans le quartier (espaces publics, équipements, opérations urbaines) et devient un document d'engagement partagé avec les partenaires du projet. Elle se décline en fiches de prescriptions par type d'espace.

Le Plan Local d'Urbanisme fait en ce moment l'objet d'une révision simplifiée sur le secteur des Murs à Pêches. Cette révision simplifiée introduit une zone Agricole au sein du quartier et accroît la surface de la zone Naturelle. Par ailleurs, elle modifie le règlement de la zone N pour restreindre les possibilités des constructions.

La Ville a aussi acté la demande de création d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN). Cet outil de compétence du Conseil Général pérennise les vocations agricoles et naturelles et le dote d'un programme d'actions élaboré conjointement (Ville, Conseil Général de Seine-Saint-Denis, organisations professionnelles, autres acteurs publics).

La ville soutient techniquement, financièrement et par des mises à disposition gratuites de terrain, des acteurs associatifs qui développent des projets : création d'un jardin des couleurs, gestion d'une grande parcelle boisée, connaissance de la flore et la faune de friches, jardins horticoles, apiculteurs.

Par exemple, la ville organise des chantiers paysagers avec l'artiste botaniste Liliana Motta qui révèle les potentiels de ces « entre-lieux ». Ces chantiers croisent des enjeux environnementaux et sociaux (vivre ensemble sur un territoire et en prendre soin).

Ce programme a permis d'élaborer un plan projet à l'échelle du quartier (55 ha) qui décline différents types d'espaces naturels sur le quartier (exploitations agricoles, jardins familiaux et collectifs, friches, espaces publics, sentier de la biodiversité). Certains de ces espaces sont déjà réalisés, d'autres sont à aménager.

Au total 12 associations sont actives aux murs à pêches sur des enjeux de jardinage, d'entretien d'espaces naturels ou de connaissance de la biodiversité (2,2 ha).

Enfin un premier chantier a permis de travailler sur trois parcelles et des espaces publics : aménagements paysagers, flore, signalétique botanique. Un deuxième chantier (en cours) concerne deux parcelles et des espaces publics.

Pour en savoir plus :

www.montreuil.fr

Pierre-Luc VACHER, Chargé de mission environnement - biodiversité

pierreluc.vacher@montreuil.fr

01 48 70 67 94





Organisation du projet pour le maintien de l'écrin naturel

Maintien de l'écrin naturel et patrimonial identitaire Andrézy (Yvelines)

Budget : 40 000 €.

Partenaires financiers : La Société de Recherche Et d'études Pluridisciplinaires d'Aménagement - S.O.R.E.P.A.

Dates du projet : Depuis janvier 2013 jusqu'à janvier 2015 pour la définition du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et du Plan local d'urbanisme (PLU). Le PLU sera validé en septembre 2015.

La commune souhaite préserver les réservoirs de biodiversité au titre de la trame bleue et verte, encourager la valorisation des espaces agricoles périurbains et optimiser les ressources foncières et construire la ville sur la ville. Aussi, ces actions permettraient de maintenir la valeur paysagère, garante de l'identité communale et de l'amélioration du cadre de vie et d'encourager le développement touristique du territoire.

Pour cela, la ville a mis en place des mesures de protection du massif boisé de l'Hautil, affirmé le statut de réserve naturelle pour l'Île Nancy, et implanté des miscanthus dans le cadre du projet Cœur Vert. Aussi, elle a souhaité orienter le développement communal vers une intensification et une densification maîtrisée de son tissu urbain, en définissant des limites de l'enveloppe urbaine de la commune et en assurant le maintien du cordon végétal afin de valoriser et préserver les espaces naturels et agricoles présentant une valeur écologique et paysagère et favoriser les filières agricoles locales.



Enfin, la ville encourage les hébergements touristiques et insolites dès lors que leur édification est jugée compatible avec le maintien de la biodiversité dans les sites pour permettre au public de profiter de la proximité de la nature

La mise en place de ces mesures permet donc le maintien de la biodiversité et la limitation des perturbations pour la faune et la flore ainsi que la pérennisation des habitats.

La commune d'Andrésy s'engage ainsi dans une nouvelle dynamique du développement urbain reposant sur l'optimisation de l'existant et des aménagements cohérents dans le cadre des extensions urbaines.

Pour en savoir plus :

www.andresy.com

Marie GUILCHER, Ingénieur aux Services Techniques

marie.guilcher@andresy.com

01 39 27 11 40





Production maraîchère de la basse vallée de la Siagne

Aménagement de la basse vallée de la Siagne Cannes (Alpes Maritimes)

Services extérieurs associés : Le Syndicat intercommunal du bassin cannois (SICASIL pour l'eau potable), le Syndicat intercommunal d'assainissement unifié du bassin cannois (SIAUBC pour l'assainissement), Réseau de transport d'électricité (RTE) et le Syndicat intercommunal de la Siagne (SISA).

Budget : 10 000 000 € (hors acquisitions foncières).

Partenaires financiers : L'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA), La société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur (SAFER PACA), le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, GrDF et l'État.

Partenaires techniques : La Chambre d'agriculture et le bureau d'études ARTELIA.

Dates du projet : Les premiers terrains ont été acquis en 2007. Le début des aménagements a eu lieu en 2012 pour une fin prévue en 2018.

Ce projet a pour objectif de promouvoir l'agriculture raisonnée locale en privilégiant les circuits courts de distribution, d'amener les produits fraîchement cueillis dans les assiettes des enfants des cantines et peut-être demain, développer une labellisation pour les produits de la vallée. Il vise également à préserver le potentiel de terres agricoles, à mobiliser et mettre en valeur les espaces fonciers agricoles, à renforcer le rôle des pratiques agricoles sur la qualité des paysages et de la biodiversité et enfin garantir la provenance des produits alimentaires.



Le projet prend place sur un terrain de 75 ha sur le territoire Cannois et comportera 48 ha de terres agricoles remises en culture, un site d'initiation du grand public aux pratiques culturelles et à l'environnement, 20 ha d'espaces naturels, 2 ha dédiés aux loisirs et à la détente et 5 ha alloués à la pratique sportive.

Différentes étapes ont jalonné ce projet. Tout d'abord, des terres agricoles ont été remises en culture grâce à quatre nouveaux agriculteurs depuis septembre 2012. Ainsi, ce sont 3 ha de maraîchage, 0,5 ha de plantes aromatiques, 0,5 ha pour accueillir des ruches en hivernage et faire l'élevage de reines et 0,1 ha pour une exploitation de production de graines germées qui ont vu le jour.

Ensuite, la commune a procédé à la réalisation d'un verger pédagogique (livré en décembre 2013) et de 48 jardins familiaux. La commune a pour la suite le projet de ferme pédagogique afin d'initier les petits et les grands aux pratiques culturelles, de valoriser les produits du terroir, grâce à la culture et à la vente à la ferme des produits ainsi que l'élevage d'animaux.

Enfin, la mise en valeur de ces espaces a été effectuée grâce à la réalisation de lieux de promenades et de loisirs (aire de pique-nique, jogging, marche le long du Béal...), la réalisation d'équipements sportifs et ludiques (dès 2014 un parcours d'accrobranche ; plus tard un centre équestre et parcours de santé) et la mise en valeur des espaces naturels de prairies humides (nettoyage de certains secteurs enlèvement carcasses en 2012, débroussaillage complet en 2013).

Ces actions ont ainsi permis de préserver une vaste zone non urbanisées à proximité du littoral tout en réimplantant des agriculteurs locaux et en mettant en valeur des friches agricoles : cultures agricoles et apicole en bio (ou agriculture raisonnée) qui attirent une biodiversité importante.

Le nettoyage des décharges sauvages sur l'emprise du site et l'ouverture et mise en valeur de friches pré-forestières à frênes en zone humide (sous bois de l'Abadie), jusque-là non entretenues ont permis d'offrir un potentiel d'accueil de la biodiversité bien plus important que le boisement monospécifique de frêne.

Pour en savoir plus :

www.cannes.com

Pierre-André COTTRANT, Écogarde service Développement Durable

pierreandre.cottrant@ville-cannes.fr

04 89 82 20 11





Le projet du parc agricole urbain

Parc agricole urbain Creil (Oise)

Budget : 12 000 000 €.

Partenaires financiers : Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France.

Partenaires techniques : Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, les techniciens de la Ville de Creil, le mandataire « l'atelier de Lille », le bureau d'étude « Blezat Consulting » et un paysagiste local « EPIGEOS ».

Dates du projet : 2012-2017.

Afin de maintenir les espaces agricoles gestionnaires des espaces et respectueux de l'environnement et faciliter les conditions de l'activité, la ville de Creil souhaite mettre en place un Parc agricole urbain sur son territoire. Ce projet se situera au sud de la commune, sur un site de 140 hectares, aujourd'hui coupé de la ville urbanisée par un système de rocade.

Une étude urbaine réalisée en 2010 par le biais du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France a proposé de développer sur ce site de l'agriculture de proximité, et de proposer des espaces de loisirs intégrés et de sensibilisation afin de reconnecter aux zones d'habitations limitrophes.

Cette opération permettra en outre de composer le paysage en aménageant des transitions paysagères avec le parc d'activités Alata et de structurer et organiser le site. Elle permettra aussi de valoriser et renforcer les atouts paysagers et écologiques du bois Saint-Romain (limitrophe et géré par l'ONF) et de prendre en compte le projet départemental de voies vertes « Trans'oise » et le projet de voies douces.



Ainsi, sur cet espace, l'agriculture sera diversifiée grâce au développement d'un pôle maraîcher d'environ 7 hectares avec un espace de verger en cueillette, d'une pépinière, d'un rucher, d'une plateforme de compostage, de 4 ha dédiés aux Jardins de Cocagne (insertion) et de l'extension des jardins familiaux. Une place agrico-ludique sera créé en partenariat avec des associations et comprendra une maison de la nature pour le déroulement d'ateliers environnements, des cheminements piétons et vélos, aires de jeux et de pique-nique et un centre équestre.

Les premiers gros travaux sont prévus d'ici cinq ans mais des accès piétons ont déjà été créés et les cheminements sont confortés en lien avec le schéma de déplacement de la ville.

Pour en savoir plus :

www.creil.fr

Thomas COINDEAU, Responsable de la mission développement durable

Thomas.coindeau@mairie-creil.fr

03 44 29 52 24





Les vignes du domaine du plateau de la Cras

Acquisition du domaine de la Cras : 160 hectares de terres agricoles Dijon (Côte-d'Or)

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : Grand Dijon.

Services de la collectivité associés : Développement économique, Pôle urbanisme, Direction de la communication et le Muséum d'Histoire Naturelle de Dijon.

Budget : 1 300 000 €.

Partenaires techniques : La Chambre d'agriculture, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, les Agriculteurs et l'Institut national de la recherche agronomique.

Dates du projet : Depuis le 22 novembre 2013 avec un bail emphytéotique de 40 ans.

Le Grand Dijon a développé une stratégie visant à préserver la ceinture verte qui entoure l'agglomération, veiller au maintien de l'agriculture périurbaine et soutenir les filières courtes.

Le 22 novembre 2013, le Grand Dijon délibère ainsi en faveur de l'acquisition de 160 ha de terres agricoles du plateau de la Cras. L'acquisition d'une telle surface de terres agricole est inédite. Trois axes ont été retenus : viticulture, agriculture et diversification. Ces terrains se répartissent en trois secteurs : un vignoble situé en aire d'appellation AOC « Bourgogne », des terres agricoles actuellement en jachère et de terrains non agricoles. Un bail d'une durée de 40 ans au profit de la chambre d'agriculture a été signé afin de lui confier l'exploitation du site.



L'objectif est de favoriser le développement d'une agriculture urbaine autonome, respectueuse de l'environnement et qui intègre une ouverture au grand public.

Cette acquisition est dans la continuité de la candidature des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'humanité, ainsi que de la labellisation « Cité internationale de la Gastronomie ».

Ce projet s'inscrit dans la complémentarité du technopôle Agro-Environnement Agronov où des entreprises innovantes en partenariat avec l'INRA travaillent déjà sur l'agriculture de demain, une agriculture en mesure de produire en qualité et en quantité tout en préservant l'environnement.

Les parcelles de vignes sont alors exploitées depuis début 2014 par un viticulteur dont le projet est de produire du vin bio d'ici cinq ans. Actuellement 8 ha sont plantés dont 3 ha de chardonnay produisant du vin blanc, 5 ha de pinot noir produisant du vin rouge. 2,5 ha devraient être plantés à l'horizon 2018 sur un potentiel de développement de 13 ha.

De nombreux projets sont en cours de construction sur le reste du site : cultures agricoles, élevage, ferme pédagogique, sentiers pédestres, expérimentation de création d'une truffière, réalisation de cultures expérimentales en petites terres, plantation de plantes aromatiques et médicinales, création d'un verger conservatoire, apiculture, ou événements et animations autour de l'agriculture, des produits du terroir, de la gastronomie et des vins...

Des appels à projets devraient voir le jour afin de sélectionner les candidats à l'exploitation agricole. L'objectif étant d'aider à l'installation de jeunes agriculteurs.

Pour en savoir plus :

www.dijon.fr

www.grand-dijon.fr

Oanez CODET-HACHE, Responsable du service écologie urbaine

ocodet-hache@ville-dijon.fr

03 80 74 59 36





© Jonathan Fournier, Pêche&Côte
Tomates produites par un maraîcher en pépinière

Projet SAUGE (Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Économiques environnementaux et en termes d'emplois)

La communauté d'agglomération du Grand Besançon (Doubs)

Organismes/institutions en charge de la mise en œuvre : La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Chambre d'Agriculture du Doubs, le Centre de Formation Agricole (CFPPA) de Châteaufarine et l'Association de Formation et d'Information Pour le Développement d'initiatives rurales Bourgogne Franche-Comté (AFIP BFC).

Partenaires financiers : Fond Social Européen de 2004 à 2008. Depuis, partenariats variés suivant les actions.

Partenaires techniques : Le Conseil général du Doubs, la Région Franche-Comté, l'État, certaines communes dont la Ville de Besançon et des associations locales.

Dates du projet : Depuis 2004, avec signature de la charte en 2010.

Le territoire du Grand Besançon s'articule autour d'une ville centre de 120 000 habitants et de 58 communes périphériques de moins de 3 000 habitants. Les espaces boisés et agricoles couvrent respectivement 37 % (15 900 ha) et 30 % (12 700 ha) de la surface du territoire et s'immiscent très largement jusque dans la ville centre. L'agriculture, activité économique qui génère l'équivalent de 600 emplois à temps plein, marque le paysage et le cadre de vie des villages encore pour la plupart ruraux.

Mais le territoire évolue, l'urbanisation empiète sur la surface de production et détériore sa fonctionnalité, gênant notamment les déplacements. En 20 ans, ce sont 16 % des surfaces agricoles qui ont disparu, principalement au profit de l'habitat et des infrastructures collectives telles que voiries ou zones d'activités.



Le Grand Besançon pilote le projet SAUGE.

Depuis 2010, dans le cadre de ce partenariat, une charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine a été rédigée et comprend des engagements personnalisés pour chaque partenaire.

Le Grand Besançon s'engage notamment à :

- associer la profession agricole à l'élaboration du SCOT,
- constituer un stock de foncier agricole pour la création d'activités agricoles diversifiées et la compensation d'emprises lors des projets d'aménagements,
- mettre en place une pépinière maraîchère,
- mener des actions de promotion des circuits-courts,
- initier des animations permettant l'échange et le contact entre différents publics autour de l'agriculture,
- inciter à la conversion en agriculture biologique.

Cette charte structure les actions du Grand Besançon pour la promotion de l'agriculture sur son territoire.

Pour en savoir plus :

www.grandbesancon.fr

Consultez la charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine :

http://www.grandbesancon.fr/gallery_files/site_1/1071/41093/charteagriculture2010.pdf

Céline BOUCHERON, Chef du service Environnement

celine.boucheron@grandbesancon.fr

03 81 65 06 96





© Louis Seguin, Plan@Cité

Jardins partagés du jardin des cultures

Aménagement d'un jardin des cultures au sein d'un projet de rénovation urbaine à Lille Sud

Lille (Nord)

Budget : 900 000 € d'études et de travaux et 49 400 € par an pour l'animation.

Partenaires financiers : La Région Nord-Pas-de-Calais, le Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs, Lille Métropole Communauté Urbaine et la Fondation Vinci, outre un financement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Partenaires techniques : L'Agence Empreinte, Pierre Gangnet et le bureau d'études OGI pour la maîtrise d'œuvre. ID Verte pour les travaux. Les associations Entreliares et Des jardins et des Hommes, Lille Sud Insertion pour l'animation et la Direction Parcs et Jardins pour la gestion du site.

Dates du projet : Début du projet en juillet 2009 et livraison des travaux en juin 2014.

Le jardin des cultures a vocation à être un espace de nature mis à disposition de tous les habitants du quartier pour différents usages en lien avec l'environnement : jardinage de loisir ou pédagogique, production vivrière, lien social, formation, action culturelle et manifestations...

Pensé dans le cadre du projet ANRU Nice-Cannes, il a été monté à la suite d'un long travail de concertation. Il a été imaginé pour répondre à une demande forte et croissante des habitants de pratiquer la nature en ville, dans un quartier très bétonné.



Le jardin doit devenir aussi bien un lieu de vie ouvert sur le quartier, qu'un lieu de sensibilisation et d'apprentissage à l'environnement à travers notamment la pratique du jardinage écologique.

L'enjeu du projet est donc d'assurer l'appropriation de cet espace par le maximum d'habitants, de le faire vivre et d'assurer la qualité des nouveaux aménagements sur le long terme tout en développant la biodiversité sur le quartier de Lille Sud.

Pour cela, la ville a créé un ensemble d'espaces sur une surface totale de 8 750 m² (sur les 5 Ha du projet global d'urbanisme).

30 % de ces espaces sont clôturés. Il s'agit :

- d'un jardin pédagogique de 300 m² : jardin d'expérimentation et de pédagogie à l'environnement par le jardinage à destination prioritaire des scolaires, périscolaires, extrascolaires, mais également ouvert à tous dans le cadre d'ateliers de jardinage ;
- d'un jardin d'insertion de 700 m² : espace dédié à la formation « aménagement et jardinage » de public adulte en réinsertion sociale ou mentale (pour (re)construire un projet personnel et professionnel) avec l'objectif d'une production alimentaire diffusée très localement avec forte implication des habitants ;
- et de parcelles de jardins familiaux (24 parcelles de 30 à 60 m²) : parcelles individuelles affectées à la culture potagère pour les habitants du quartier, avec abri, récupérateur d'eau de pluie et composteurs individuels.

Tout le reste des espaces est ouvert et partagé. Ils comprennent des vergers de maraude/arboretum composés d'espèces locales, des prairies de fauche, des lieux de promenades, les abris et composteurs collectifs ainsi que des liaisons végétales avec réseau de noues faisant le lien avec le reste des nouveaux aménagements du quartier.

La palette végétale de l'ensemble a été choisie pour être le plus favorable possible à l'accueil de la biodiversité en fonction du type de milieu identifié. L'idée est de permettre par la suite une colonisation par la faune potentielle du secteur.

L'accent a donc été notamment mis sur les milieux arborés et arbustifs dans cet objectif.

L'ensemble des végétaux et en particulier les fruitiers ont été sélectionnés avec le Conservatoire Régional de Ressources Génétiques (verger de fruits secs, verger de hautes tiges, prairies de fauche avec semis de plantes indigènes, haies fruitières, massifs de vivaces).

La gestion est évidemment menée en zéro phyto, par les jardiniers de la Direction Parcs et Jardins avec une place laissée à la gestion participative/formatrice par les habitants notamment pour la taille des fruitiers.

Enfin, une place importante est accordée depuis son ouverture à l'animation du site.

Ainsi, les vendredis du Jardin des cultures (animations hebdomadaires entre ateliers jardins, trocs de plantes, formation au compostage visites d'autres sites...) sont menés par deux associations tandis que les agents de la ville réalisent l'animation d'un potager « vitrine ». Les structures scolaires et sociales du quartier sont aussi invitées à investir les lieux et des ateliers/formations destinés aux jardiniers des parcelles sont en projet.

Le lieu, ouvert depuis quelques mois, est déjà bien actif.

Pour en savoir plus :

www.lille.fr

Cécile SCHLEUNIGER, Directrice Parcs et Jardins

cschleuniger@mairie-lille.fr

03 28 36 13 50





Parc agricole des Périseaux

Le parc agricole des Périseaux Lille Métropole (Nord)

Budget : 5 000 000 €.

Partenaires financiers : La Région Nord-Pas-de-Calais, le département du Nord, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nord-Pas-de-Calais et le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Partenaires techniques : Le Département du Nord et la Chambre d'agriculture régionale.

Dates du projet : 2003-2017.

Interface entre la ville et la campagne, l'Espace Naturel des Périseaux est un site exemplaire, révélateur de la complexité des territoires périurbains. C'est le premier hémicycle vert de la Métropole. Il a vocation à devenir un parc agricole protégé de l'urbanisation où dominent et cohabitent agriculture et nature.

Cette plaine de 266 hectares au milieu d'un tissu urbain dense doit aussi devenir un espace accessible à tous, plus vert, plus accueillant, plus attractif.

L'esprit du projet impose donc des loisirs privilégiant les activités de promenade et de détente. Les déplacements pédestres, cyclistes et cavaliers sont encouragés et les usages autres qu'agricoles sont proscrits. Les objectifs généraux du projet sont donc de concilier agriculture et loisirs nature par une agriculture multifonctionnelle, un saut qualitatif en matière d'environnement, un paysage agréable et authentique, des usages choisis et compatibles avec l'activité agricole, un espace plus accueillant.



Concrètement, l'aménagement de l'Espace Naturel des Périseaux consiste à aménager les chemins, marquer les entrées, aménager l'accès par les routes départementales, traiter les franges urbaines, aménager des sites particuliers.

La présence de deux linéaires de cheminement (chemin agricole et piste multi-usages) permet un croisement aisé entre les différents usagers (piéton-cycliste-cavalier-agriculteur).

Pour l'entrée des chemins, une barrière mobile permet d'assurer une protection du site par la fermeture des chemins tout en autorisant l'accès aux agriculteurs et la sécurité des promeneurs.

Les accès sur les routes départementales feront l'objet d'aménagements particuliers visant à renforcer la sécurité. L'idée générale est de traiter les carrefours en plate-forme pour signaler la présence des croisements des chemins depuis les routes départementales, ralentir la vitesse des véhicules, gérer la fermeture des chemins.

Au niveau des linéaires, l'emprise foncière des chemins est portée à 12 m de large. Elle se divise en deux parties de 3 m de large séparées par une haie arbustive de 3,50 m. La voie existante est conservée et réservée en priorité aux véhicules agricoles. La bande multi-usages en béton balayé est accessible aux piétons et cyclistes et occasionnellement par les engins agricoles (période de récolte).

La bande arbustive centrale entre les 2 linéaires de chemin sera une zone refuge pour la faune ainsi qu'une zone de développement de la flore spontanée. Les zones enherbées semées en prairie et gérées en gestion différenciée permettront de favoriser la diversité faune flore et de recréer un corridor écologique local.

Un espace en friche est requalifié écologiquement autour de trois espaces, un verger, des bandes de prairies naturelles ou fleuries, des étendues enherbées. Il sera un espace polyvalent de détente et de nature.

Le site de l'étang de pêche comprendra un espace vert destiné à la pêche, un espace vert de loisirs et détente, une zone mixte espaces verts/agriculture, un espace pédagogique d'évocation de l'eau et des zones humides. L'eau est utilisée comme lien entre les différents espaces et l'agriculture. Les plantations sont réalisées de manière à privilégier les relations visuelles avec la plaine agricole.

La restauration écologique de l'étang de pêche permettra une renaturation des berges (fascine), création de méandres, plantation d'espaces bocagers, en tirant partie des composantes du site : l'écoulement naturel des eaux de surface et la présence des terres agricoles.

Le parcours d'eau pédagogique accueillera une végétation riche spécifique des milieux humides.

Pour en savoir plus :
www.lillemetropole.fr

Tiphaine MARION-LECLERE
tmarionleclere@lillemetropole.fr
03 20 21 65 81





Construction de l'abri à vélo

Structuration du territoire lorientais grâce à une filière bois : la ville sylvicultrice Lorient (Morbihan)

Organisme en charge de la mise en œuvre : Ville de Lorient et Lorient Agglomération.

Services de la collectivité associés : À la ville : Environnement, Parcs et jardins, Direction des études et de la coordination. À l'agglomération : Pôle Aménagement Environnement Transports, Développement Durable et Environnement, Gestion des Espaces Naturels.

Budget : 200 000 €/an pour la filière bois dont 30 000 € HT réservés à l'achat de bois de bocage, soit 300 tonnes et 10 000 € pour la plantation d'un bois sur Lorient.

Partenaires techniques : Jean Luc Leroux (Ti Beo) pour la mise en œuvre du bois d'œuvre.

Dates du projet : 2007 : structuration de la filière bois. De novembre 2013 à décembre 2014 : plantation du bois.

La thématique agricole est un enjeu très complexe sur Lorient, ville de 15 km² seulement, très urbanisée, sur laquelle une exploitation agricole perdure. Cependant, l'exploitation des bois et forêts par la Ville, en fort lien avec l'Agglomération, permet une protection et un développement de la biodiversité locale. La ville de Lorient développe en effet des activités d'exploitation de la forêt de proximité, afin d'alimenter en bois les différentes chaufferies gérées en régie et de développer l'usage de cette ressource locale dans le mobilier urbain. Cette démarche s'intègre dans une politique globale d'aménagement du territoire en voie de consolidation.

Ainsi, un panel d'actions a été mis en place pour structurer la filière bois sur le territoire.

Afin de concilier filière énergie et préservation de la biodiversité, la ville a choisi d'acheter du bois issu de haies bocagères pour les chaufferies de la ville de Lorient, ce qui permet à des agriculteurs du Pays de Lorient de trouver un débouché économique et de pérenniser l'entretien de ces espaces de biodiversité précieux.



Le bois est acheté à un prix supérieur aux autres sources d'approvisionnement de la ville (scieries et bois déchet) pour permettre la pérennisation des haies.

Elle a également adhéré à une fédération bretonne de l'ensemble des SIC et filières courtes de bois-énergie en Bretagne spécialisée dans l'entretien des haies bocagères pour s'assurer qu'il ne s'agit pas de bois issu du rasage des haies. Chaque année, la ville réserve 300 tonnes de l'approvisionnement en bois à cette source et propose aussi d'acheter le bois directement vert et de réaliser le séchage en interne car c'était l'un des freins à la vente pour les agriculteurs. Lorient loue sur le port un entrepôt de stockage contenant une année de provision pour le bois de chauffage. La ville peut se passer de cette ressource mais elle s'est engagée à long terme à préserver cet approvisionnement car la préservation des haies a de multiples avantages : lutte contre la pollution des eaux de surface et l'érosion des sols, maintien de la biodiversité...

La ville valorise aussi l'énergie du bois issu de l'entretien des espaces naturels de l'agglomération, ce qui permet un entretien plus respectueux des écosystèmes en dégageant des économies pour les services en charge de l'entretien.

La question de la plantation de bois s'est aussi rapidement posée, notamment pour maîtriser au mieux les coûts. La ville a donc choisi un terrain jusqu'alors délaissé et ayant auparavant servi de décharge pour planter un bois. 2 200 arbres seront plantés à l'automne 2014 et le sol est en cours de dépollution grâce à la culture de Sarrasin et de moutarde. Les plantations seront diversifiées pour répondre à tous les besoins de la ville : bois énergie (bois à croissance rapide tels que le bouleau, le pin insignis), bois d'œuvre (tels que le châtaignier, le robinier...), et du bois à vocation ornementale pour permettre de créer un parcours de sensibilisation et de loisir pour les habitants (tels qu'érables, chêne...).

Enfin, à l'usage, les agents ont découvert qu'une partie des bois collectés par la ville de Lorient sont utilisables en bois d'œuvre et qu'il serait aberrant de les broyer pour les utiliser en bois énergie. Ils ont ainsi mis en place une filière construction bois permettant l'utilisation des meilleures essences pour la fabrication en régie de mobilier urbain. La ville a ainsi passé un marché avec un charpentier spécialisé dans les techniques d'éco construction, qui est en capacité de mettre en œuvre le bois depuis le tronc jusqu'à la construction. Ses interventions sont réalisées dans le cadre de chantiers pédagogiques pour former les agents de la régie. Un abri vélo est en cours de réalisation, une partie du bois collecté a été transformé sur place par une scierie mobile, pour être utilisé par les services techniques : réalisation de bancs, de clôtures, de bouldrome, utilisation par la menuiserie.

La ville a souhaité intégrer cette filière aux documents d'urbanisme, notamment grâce à la systématisation de la protection des talus boisés dans les PLU Grenelle et au travail sur la protection de la trame verte et bleue et de la ceinture verte de Lorient dans le SCOT.

Enfin, un bilan carbone de la filière bois a été réalisé en intégrant toutes les émissions de gaz à effet de serre de la filière. Ce bilan carbone fait partie du bilan carbone général de la ville.

Ainsi, à partir d'une problématique initiale locale (bois énergie), la ville et l'agglomération mènent de concert des actions de structuration d'une filière bois qui pérennisent les espaces boisés, bénéficiant dans ce cadre d'un entretien et d'un développement.

Pour en savoir plus :

www.lorient.fr - www.lorient-agglo.fr

Pierre CRÉPEAUX, Responsable service environnement
pcrepeaux@mairie-lorient.fr - 02 97 35 32 72





Les mares font partie intégrante du paysage bocager agricole normand

Programme Mares Métropole Rouen Normandie (Seine-Maritime)

Budget : 10 000 €/an de convention avec l'Université de Rouen pour la caractérisation des mares, 50 000 €/an pour les inventaires écologiques, 40 000 €/an pour des travaux de restauration (mares de la Métropole ou communales) et un mi-temps de technicien en « conseiller mare ».

Partenaires financiers : L'Europe (Fond européen de développement régional), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Général de Seine-Maritime et la Région Haute-Normandie.

Partenaires techniques : L'Université de Rouen (Laboratoire Ecodiv notamment), le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Normandie et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Dates du projet : Depuis 2011.

Les mares font partie intégrante du paysage agricole de la région Basse-Normandie et sont des milieux en raréfaction pourtant très accueillants pour la biodiversité.

L'objectif de cette action est de localiser, caractériser, inventorier les 930 mares ou points d'eau stagnante estimées sur le territoire, et de sensibiliser tous les propriétaires. Des schémas de connectivité des mares sont réalisés et mettent en évidence les zones où les continuités écologiques des mares sont interrompues. L'autre objectif est de proposer des créations et/ou restaurations de mares afin de conforter le réseau Mare. Il s'agit également de protéger les réservoirs et les continuités écologiques liés aux mares en les inscrivant dans les documents d'urbanisme (PLU et SCOT). Cette dernière action constitue donc une démarche planifiée opérationnelle et novatrice puisque la Trame Verte et Bleue proposée par le SRCE est affinée par des données locales plus précises et concrètes de terrain pour être prise en compte dans les démarches de planification du territoire.



À ce jour, 350 mares parmi les 930 du territoire ont été caractérisées par des étudiants en Master de l'Université de Rouen. Chaque année, un secteur spécifique fait l'objet de prospections de terrain. Parmi les mares caractérisées, celles identifiées comme étant écologiquement intéressantes et dont les connaissances naturalistes sont insuffisantes, font l'objet d'inventaires flore, odonates et amphibiens réalisés par un bureau d'études spécialisé. Des inventaires ont déjà été réalisés sur 155 mares.

Suite à ce travail de terrain, et depuis début 2014, une réunion avec chacune des communes où les inventaires ont été réalisés est organisée afin de restituer le travail accompli et de sensibiliser les élus et les habitants propriétaires de mares. Cela permet notamment de prévoir des actions de renforcement du réseau de mares, en lien avec l'ensemble des acteurs de la commune (notamment les agriculteurs). Une commune a déjà fait l'objet d'un accompagnement. Afin de restaurer et de créer des mares communales, un marché de travaux spécifique sera prochainement lancé pour réaliser, à la place des communes volontaires (maîtrise d'ouvrage déléguée), les travaux de restauration / création de mares, dès 2015.

Enfin, dans le cadre du programme mare, un conseil pour l'aménagement et la gestion des mares est également dispensé depuis début 2014 par un technicien spécialisé auprès des particuliers, entreprises, et collectivités locales qui sollicitent la Métropole sur cette thématique. 14 conseils ont déjà été apportés. Un projet de sensibilisation auprès des scolaires, « une mare / une école », sera aussi lancé dès l'automne 2014.

Ces inventaires ont ainsi permis d'obtenir une meilleure connaissance sur les données faune / flore des mares du territoire. Sur le secteur étudié en 2012, ont pu être recensés : 12 espèces d'amphibiens ; 260 espèces floristiques (dont 1 exceptionnelle en HNO et 8 rares) ; 16 espèces d'odonates. Sur le secteur étudié en 2013, ont pu être recensés : 11 espèces d'amphibiens ; 224 espèces floristiques (dont 2 exceptionnelles en HNO, 4 rares et 5 très rares) ; 19 espèces d'odonates.

Le programme a aussi permis le renforcement du réseau des mares avec la création de nouvelles mares dans les secteurs jugés prioritaires pour le réseau (réduire la fragmentation du réseau). Ainsi, sur le secteur étudié en 2012, la création de 32 mares est préconisée à des emplacements stratégiques. Sur le secteur étudié en 2013, c'est 37 nouvelles mares qui sont préconisées.

Enfin, une sensibilisation auprès des propriétaires de mares pour engager des actions de gestion plus favorable à la biodiversité locale a été mise en place.

Pour en savoir plus :

www.metropole-rouen-normandie.fr

Guillaume FRESNEL, responsable du Service Environnement

guillaume.fresnel@la-crea.fr

02 35 52 68 12





Verger de l'ENSIL de la ville de Saint-Prix

Création et préservation d'un Espace Naturel Sensible de 55 hectares

Saint-Prix (Val d'Oise)

Budget : Inclus dans un budget annuel de fonctionnement du service environnement.

Partenaires financiers : Le Conseil Général du Val d'Oise et le Conseil Régional.

Dates du projet : Depuis le 5 mars 2004.

Les vergers de Saint-Prix produisaient jusqu'aux années 60 pommes, poires, prunes et cerises qui étaient vendues dans la région. Beaucoup aujourd'hui sont abandonnés. La commune souhaite, en coopérant avec les propriétaires, revaloriser cet espace.

La richesse écologique de l'Espace Naturel Sensible (ENS) est issue de la diversité des milieux : des vergers, des bois, des prairies, des potagers, des haies, des espaces en friches, des jardins, qui sont autant d'habitats différents susceptibles d'accueillir une faune variée. Oiseaux, mammifères, batraciens, reptiles et de nombreux insectes y trouvent refuge, nourriture et parfois s'y reproduisent.

La politique environnementale de la commune s'appuie sur plusieurs documents dont le Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 2000 et modifié en 2004, 2007 et 2010. Ce POS s'est appuyé sur un Plan de paysage réalisé en 1998 par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Val d'Oise. En avril 2005, la commune adhère à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels. De plus la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager est à l'étude depuis 2006.



La protection du patrimoine naturel dans les documents d'urbanisme intègre la protection du patrimoine naturel. Ainsi, « Protéger la qualité paysagère des espaces naturels de la commune » constitue un des objectifs clairement défini dans le POS de 2004.

La convention créant l'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL) « les coteaux et les vergers de Saint-Prix » a été signée le 5 mars 2004. La création de cet ENS a permis la conservation d'une zone naturelle menacée par l'urbanisation et le développement de plusieurs projets environnementaux et de préservation de la biodiversité. Actuellement l'ENS comprend 55 hectares divisés en deux zones. Plusieurs inventaires ont été réalisés par différentes associations : un inventaire entomologique par climax (2005), un inventaire et un état des lieux des vergers (Croqueurs de pommes), un inventaire des oiseaux de l'ENS de Saint-Prix (Ligue pour la protection des oiseaux) et qui sera renouvelé en 2014. Ces inventaires ont été réalisés lors de la création de l'ENS.

Ainsi, la création de l'espace naturel sensible permet aux départements de mettre en place une politique de protection des espaces naturels. La ville de Saint-Prix et le Conseil Général ont décidé de créer cet Espace Naturel Sensible sur les coteaux et les vergers afin de limiter l'urbanisation et de préserver les seuls espaces naturels en limite de la forêt et les derniers vergers de Saint-Prix, patrimoine qui a marqué l'histoire de la ville du XVII^e siècle jusqu'à nos jours.

La superficie de l'ENS est de 55 ha environ dont 18 ha de vergers, 16 ha d'espaces boisés, 3,5 ha de friches herbacées ou évoluant vers le boisement, 16,5 ha occupés par des jardins, la pépinière et les centres équestres.

Quelques actions ont déjà été réalisées telles que la plantation d'une vigne en avril 2006, la mise en place d'une brigade équestre en juin 2006 ou la plantation du premier verger conservatoire en novembre 2006.

Pour en savoir plus :

www.saintprix.fr

Yannick MARTIN, Responsable Environnement

ymartin75@me.com

01 34 27 44 44





Premières vendanges au Cabanon des Vignes (2013)

Conventions SAFER pour des parcelles communales viticoles (en conversion Agriculture Biologique)

Sanary-sur-Mer (Var)

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : La commune en partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur (SAFER PACA).

Services de la collectivité associés : Agenda 21, Environnement, Urbanisme.

Budget : 594 440 € d'acquisition et 14 840 € pour l'événementiel 2014 .

Partenaire financier : La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Partenaires techniques : La SAFER PACA et le Domaine Ray Jane.

Dates du projet : Du 1^{er} juillet 2013 au 1^{er} juillet 2019.

La Commune vise le maintien des espaces agricoles ayant encore une surface significative et formant des paysages ruraux caractéristiques, notamment en :

- préservant les espaces agricoles productifs (essentiellement classés AOP Vins de Bandol),
- maintenant la trame des murs de pierres sèches,
- évitant la multiplication des constructions nouvelles à usage d'habitation dans ces zones.

Ce travail repose sur le classement en zone agricole de nouveaux secteurs, reconnaissant ainsi le caractère agricole de parcelles actuellement cultivées.



Dans le cadre de cette démarche, la Commune a acquis en juillet 2013 une parcelle constructible et qui avait vocation à être transformée en lotissement. Elle l'a mise à disposition de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour six ans. Un bail SAFER permet désormais à un viticulteur (le domaine Ray Jane) d'exploiter les vignes déjà présentes sur le terrain (en deuxième année de conversion vers l'agriculture biologique) pour la même durée sur 2,7 ha. Cette parcelle permet de produire un vin « AOP Vins de Bandol », dont les premières vendanges ont eu lieu en septembre 2013. Un événement a d'ailleurs été créé autour de la première cuvée (4 000 bouteilles de vin rosé et 4 000 bouteilles de vin blanc) en avril 2014, suite au dépôt de la marque « Cuvée ville de Sanary » en 2014.

La commune exploite quant à elle les oliviers (une centaine) également présents sur le reste du site (0,7 Ha). Lorsque les oliviers (longtemps abandonnés et taillés en 2013-2014) le permettront à nouveau, leurs olives seront triturées pour produire de l'huile.

Un projet est actuellement en cours pour créer un potager pédagogique en vue d'accueillir les classes dans le cadre du programme communal d'Éducation au Développement Durable et en juin 2014 ont eu lieu les premières interventions pédagogiques sur le site, dans le cadre de « l'école du potager ».

Enfin, en septembre 2014, la Fête du Nom (événement communal annuel visant à valoriser les traditions agricoles locales) a été organisée pour la première fois sur ce site.

Pour en savoir plus :

www.sanarysurmer.com

www.safer-paca.com

Élodie GREZES, Responsable Agenda 21

elodie.grezes@sanarysurmer.com

04 94 32 97 10





La plaine agricole de Saulx-les-Chartreux : un espace protégé

Intégration et protection de l'agriculture dans l'urbanisme

Saulx-les-Chartreux (Essonne)

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : La commune de Saulx-Les-Chartreux, le Triangle Vert, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Île-de-France et l'agence des espaces verts d'Île-de-France (AEV).

Services de la collectivité associés : Environnement et urbanisme.

Budget : 12 825 € par an.

Partenaires financiers : L'AEV Île-de-France.

Partenaires techniques : La SAFER Île-de-France et l'AEV Île-de-France.

Dates du projet : Depuis 2009.

La commune de Saulx-les-Chartreux est à l'initiative d'une association, le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix, regroupant les élus de 5 communes, les agriculteurs et les usagers de l'espace pour le maintien et le développement d'une agriculture péri-urbaine. Cette association conduit une politique volontariste de maintien du foncier agricole et, grâce à ses nombreux partenaires, travaille sur les circuits courts, le changement des pratiques culturales, l'installation de nouveaux agriculteurs, la préservation des paysages, la sensibilisation et le partage de ces espaces avec le grand public.

Une des principales causes du déclin de l'agriculture périurbaine est la difficulté d'accès au foncier agricole par les agriculteurs.



Consciente de ce problème, la commune a souhaité se mobiliser dans le cadre du Triangle Vert, en partenariat avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Île-de-France (SAFER) et l'agence des espaces verts d'Île-de-France (AEV) pour :

- maintenir l'agriculture périurbaine,
- pérenniser le foncier,
- lutter contre la spéculation foncière.

L'atteinte de ces objectifs repose sur trois outils : la convention de surveillance et d'intervention foncière de la SAFER, le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) et le plan local d'urbanisme (PLU).

En premier lieu, la commune a signé une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER. Le premier aspect de ce dispositif est la mise en place d'un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles du territoire. Le deuxième aspect est l'intervention de la SAFER par l'exercice de son droit de préemption à la demande de la commune ou de l'AEV sous réserve que le bien réponde aux objectifs qu'elle doit poursuivre : lutte contre la spéculation foncière (la commune veille à maintenir le prix du foncier à 2 €/m² maximum), maintien et développement de l'agriculture. La commune veille ainsi à maintenir le prix du foncier.

En deuxième lieu, le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) est une zone où la commune a délégué la gestion à l'AEV afin qu'elle valorise et protège l'espace agricole. Le périmètre a été défini conjointement par ces deux acteurs et recouvre l'ensemble de la plaine agricole de Saulx-les-Chartreux, soit 266 ha. L'AEV peut y acquérir du foncier à l'amiable ou demander l'intervention de la SAFER par préemption dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention. L'AEV intervient dans une vente de foncier agricole uniquement lorsqu'il n'y a aucun agriculteur qui dépose une candidature pour cette parcelle. Après l'acquisition du terrain, elle le loue à un agriculteur via un bail à long terme : c'est le seul moyen pour permettre l'installation sur la commune de nouveaux agriculteurs n'y possédant pas de foncier.

Enfin, la commune a classé toutes les parcelles du PRIF en zone agricole stricte où il est interdit de construire des bâtiments, même agricoles, afin de ne pas favoriser le mitage de l'espace. Cependant, afin de permettre la construction du bâti agricole indispensable à la pérennisation des exploitations, plusieurs parcelles sont classées en zone agricole constructible en périphérie de l'urbanisation. Ce parti pris de la commune permet de prévenir le mitage de la plaine par l'urbanisation.

En conclusion, les mesures prises pour préserver l'agriculture sur Saulx-les-Chartreux portent leurs fruits. Le prix du foncier agricole est constant, la plaine est épargnée par le mitage et de nouveaux agriculteurs s'installent : 2 jeunes maraîchers en BIO avec une AMAP, la couveuse d'activités maraîchères Les Champs des Possibles et bientôt une boulangère-paysanne. De plus, les paysages de transition entre les espaces urbains et agricoles sont valorisés.

Ces mesures sont également favorables à la biodiversité car les espaces ouverts et la Trame Verte et Bleue sont protégés : maintien des continuités agricoles, forestières via les bosquets et humides via les bandes enherbées.

Pour en savoir plus :

www.saulx.net - www.trianglevert.org - www.aev-iledefrance.fr - ile-de-france.safer.fr

Claire HAXAIRE, chargée de mission environnement
environnement@saulx.org
01 69 74 11 37





À l'école élémentaire des Bruyères, une classe de CE1 désherbe ses plantations

Développer la production locale Sucy-en-Brie (Val-de-Marne)

Organismes/institutions en charge de la mise en œuvre : La Ville de Sucy-en-Brie avec ses écoles, la Confrérie des Coteaux de Sucy, l'association Terre d'ici, le Verger des Noyers, les Jardins du Morbras, les apiculteurs et mycologues.

Services de la collectivité associés : Espaces Verts, Éducation.

Dates du projet : Depuis 1985.

Le territoire de Sucy-en-Brie se distingue par une topographie fortement marquée, un taux d'espaces verts approchant la moitié de sa superficie et un parcellaire historique, en lanières, souvent peu accessible. En effet, malgré une urbanisation rapide après l'arrivée du chemin de fer à la fin du XIX^e siècle, les coteaux argilo-calcaires s'échelonnant entre la plaine alluviale et le plateau boisé de la forêt Notre-Dame ont été urbanisés le long des voiries, laissant de nombreuses parcelles, desservies par des sentiers, non construites. Dès lors, la ville a porté une attention toute particulière aux projets associatifs qui lui étaient présentés dans le cadre de l'utilisation de ces espaces préservés. Elle n'a validé, aidé et soutenu que des projets en lien avec la préservation de la diversité biologique et paysagère des lieux et visant une protection durable des milieux et des espèces locaux.

Par exemple, le vignoble de Sucy, implanté sur un coteau argilo-calcaire orienté sud ouest est d'une superficie d'environ 20 ares plantés sur trois parcelles dans le sentier du Clos de Ville, compte plus d'un millier de ceps (environ 47 % de Semillon, 44 % de Sauvignon, 6 % de Pinot Gris et 3 % de divers cépages). Jusqu'en 2004, la vigne était labourée entre les rangs à la motobineuse mais l'enherbement naturel a été adopté pour limiter les binages. Dans ce quartier, la commune a également soutenu techniquement et financièrement



l'implantation d'un verger communautaire. Le terrain mis à disposition par la ville a été planté d'un verger composé de variétés locales de pommes, poires, prunes et de petits buissons de fruits rouges et de plantes aromatiques et mellifères. Des ruches, gérées par le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Val-de-Marne, sont installées sur une parcelle voisine de ce verger ainsi que dans le Fort de Sucs où la végétation alterne entre grands arbres, lande et pelouses sur 3,5 hectares. La ville a mis à la disposition de l'association des locaux.

La ville a également soutenu la création de jardins familiaux portés par des associations dans des quartiers d'habitats collectifs, en mettant à leur disposition, terrains, composteurs et moyens techniques pour la création de ces potagers urbains.

Enfin, afin que ces actions perdurent, l'action pédagogique reste primordiale. Dans plusieurs écoles de la ville, notamment maternelles, des potagers pédagogiques ont été créés afin d'enseigner aux enfants à devenir éco-citoyens, acteurs dans leur environnement et à comprendre la biodiversité à partir d'une observation réfléchie et d'expérimentations.

Ces espaces naturels, deviennent des espaces de vie, d'expérimentation et de partage qui plaident pour une pérennisation de leur préservation grâce à une activité humaine et citoyenne portée par toutes les composantes de la société : la collectivité, les entreprises, les associations et les habitants.

Enfin, dans d'autres domaines, plus anecdotiques, les agents municipaux et la population collaborent à de petites actions en faveur de la biodiversité : distribution des copeaux de bois d'élagage par les espaces verts, distribution de fumier par les policiers municipaux de la brigade équestre...

Pour la plupart de ces acteurs, s'ils ne l'ont pas fait dès le départ, ils se tournent de plus en plus vers les principes d'une agriculture biologique.

Pour en savoir plus :
www.ville-sucy.fr

Valérie NOËL, Chargée de Mission Développement Durable et Agenda 21
v.noel@ville-sucy.fr
01 49 82 24 50 - Poste 343





Le domaine agricole de Toulouse

Inscription au Plan Local d'Urbanisme du domaine agricole de la ville en vue de sa valorisation dans l'avenir

Toulouse (Haute-Garonne)

Budget : Outre le fonctionnement courant des services de la ville, la subvention annuelle de la ville au projet représente 280 000 €.

Partenaires financiers : Subvention annuelle de l'Europe : 80 000 €.

Partenaires techniques : L'Interprofession des vins du Sud-Ouest et La Chambre d'Agriculture pour la définition du projet d'avenir.

Dates du projet : La protection réglementaire a été établie en 2012. La définition et le portage du projet par la ville ont été réalisés en 2014.

Depuis 1976, la Régie agricole de la ville de Toulouse est chargée d'entretenir et d'exploiter les réserves foncières de la ville. Ainsi 1 000 ha étaient cultivés en 1985, contre 235 aujourd'hui, ce qui illustre l'accroissement urbain sur cette période.

En 2009, la régie a entamé sa conversion en agriculture biologique qui l'a conduit à certifier en 2014 25 ha de vignes et 235 ha de grandes cultures. Cela témoigne de la volonté d'inscrire dans la durée la présence d'un grand domaine agricole en ville.



C'est pourquoi, la ville a demandé à ses services de pérenniser le domaine agricole et de proposer un projet de valorisation pour les décennies à venir.

Les directions de l'Urbanisme et de la Régie ont proposé de classer les parcelles au PLU et d'attribuer à la Régie une nouvelle mission de service public autour de trois axes : la promotion des productions agricoles locales, la qualité de l'environnement urbain, et la découverte du patrimoine bâti du domaine de Candie.

Ainsi, lors de la dernière révision du PLU en 2012, un état très précis des parcelles agricoles municipales a été réalisé. Le domaine agricole de la ville se compose de six grandes unités, cinq étant dévolues aux grandes cultures, alors que le domaine de Candie est cultivé en vigne :

- Ginestous : 145 ha dont 92 cultivés,
- Pech david : 49 ha dont 46 cultivés,
- Gabardie : 39 ha dont 33 cultivés,
- Ribaute : 46 ha dont 40 cultivés,
- Saint-Martin du Touch : 25 ha dont 24 cultivés,
- Domaine de Candie : 25 ha de vignoble et 7 ha de parc.

Cela représente un total de 336 ha dont 260 cultivés.

À l'exception de deux sites (Ribaute pour 30 ha et Saint-Martin pour 25 ha) sur lesquels des opérations d'aménagements étaient engagées, tous les espaces agricoles ont été classés N ou A. Cela représente donc pour l'avenir un domaine avec 221 ha classés « Agricole » et 60 ha classés « Nature ».

L'analyse du potentiel de ces parcelles et des moyens de la Régie a permis d'élaborer un projet de valorisation qui associe actions à court et à long terme. Différentes actions ont déjà été réalisées.

Les cultures ont été diversifiées dans le cadre des rotations culturales sur au moins cinq ans (Blé, Orge, Soja, Féverole, Avoine, Chanvre, Sorgho, lentilles, etc.). Les cuisines centrales sont approvisionnées par la régie agricole en lentilles (10 tonnes en 2013) et en jus de raisin bio (8 000 litres en 2013). Enfin, différentes manifestations visant à ouvrir le domaine au public et à promouvoir les productions locales de qualité ont été organisées.

Pour accompagner l'évolution de la Régie, deux partenariats ont été signés avec l'Interprofession des vins du Sud-ouest et avec la Chambre d'Agriculture. Ils prévoient l'adoption des techniques de l'Agro-écologie, comme le semis de légumineuses en inter rang sur la vigne.

Outre la protection réglementaire de 280 ha répartis sur cinq sites périphériques, cette action permet une participation marquante à la constitution de Trame Verte et Bleue (les parcelles sont limitées par des cours d'eau) et une protection des cours d'eau associés aux cultures par l'absence d'épandage et des bandes herbeuses larges.

La présence d'adventices et de plantes messicoles est aujourd'hui acceptée dans les cultures et le linéaire de haies est en cours de reconstitution par évolution spontanée.

Pour en savoir plus :

www.toulouse.fr

Addy AMARI, Directeur de la Régie agricole

addy.amari@mairiedetoulouse.fr

05 62 27 48 48





© Louis Seguin, Plan&Cité

Une zone agricole de Vitrolles

Étude préalable en vue de la création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) Vitrolles (Bouches-du-Rhône)

Organismes en charge de la mise en œuvre : La Chambre d'Agriculture et la Commune de Vitrolles.

Services de la collectivité associés : Urbanisme, Environnement, Économie et Foncier.

Budget : 35 227 €.

Partenaires financiers : La communauté du Pays d'Aix et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Partenaires techniques : La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, Canal De Provence, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et la Chambre d'Agriculture.

Dates du projet : Depuis avril 2014.

La Commune a signé un protocole cadre avec la Chambre d'Agriculture, afin de définir les questions nécessaires au maintien et à la préservation de l'agriculture, mais aussi à son développement durable et multifonctionnel.

Occupant 5 % du territoire, ces espaces agricoles situés surtout en bordure de ville (périurbain) doivent être valorisés afin de préserver des espaces de protection et de maintenir et développer une politique agricole en faveur d'une agriculture de proximité tournée vers les circuits courts, la gestion de l'eau, la vente directe, l'agro-tourisme et surtout la préservation paysagère de ces espaces.



Ainsi, une convention opérationnelle des objectifs a été passée entre la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et la Commune de Vitrolles.

En parallèle, lors des discussions pour la création d'une zone classée sur le plateau de l'Arbois, les agriculteurs ont fait part de leur souhait de sortir les zones agricoles de cet espace classé afin d'en pérenniser la vocation agricole.

C'est pourquoi, la Commune a décidé d'exclure du futur périmètre du classement du Massif de l'Arbois, une partie de ses espaces agricoles et de réaliser leur protection et leur dimension économique par la création d'une ZAP (Zone agricole Protégée) en accord avec les agriculteurs et pour éviter que ces terres ne deviennent urbanisées.

À ce titre là, elle a engagé une étude avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône qui réalisera un diagnostic agricole permettant les analyses des caractéristiques agricoles et de son environnement sur le plan territorial, socio-économique et foncier. L'ensemble permettra la réalisation d'un programme d'actions pour la création d'une ZAP favorisant le développement d'une agriculture périurbaine, respectueuse de son environnement.

Une fois mis en place, ce dispositif pourra aider à maintenir et développer une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement, en tenant compte de ses capacités économiques et de ses propres contraintes de fonctionnement ; à préserver et valoriser le paysage et le patrimoine ; à préserver les ressources naturelles du territoire, notamment la terre et l'eau ; et à renforcer la contribution de l'agriculture à l'environnement et à la prévention et la gestion des risques naturels (incendies, inondations...).

Pour en savoir plus :
www.vitrolles13.fr

Élodie LAIFA, Directrice Service Risque, Environnement et Aménagement paysager
elodie.laifa@ville-vitrolles13.fr
04 42 77 94 98





EPINARD
MONSTRUEUX
DE VUOFLOY





Installation de vaches Highlands à la Robertsau

Reconversion d'une parcelle de maïs en prairie humide extensive

Strasbourg (Bas-Rhin) – Capitale française de la biodiversité 2014

Budget : 400 000 € d'achat (200 €/are) + 221 140 € indemnisation locataire + frais clôtures + installation de panneaux d'informations.

Partenaires financiers : L'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM).

Partenaires techniques : Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace et l'Organisation Professionnelle des Agriculteurs Biologiques d'Alsace (OPABA).

Dates du projet : Reconversion en prairie en mai 2011 et mise en place des bovins en avril 2012.

Dans le cadre de la création d'une Réserve Naturelle Nationale sur le Massif forestier de la Robertsau, situés au nord-est de Strasbourg, la Ville de Strasbourg a racheté environ 20 ha de terrain situés en lisière de forêt et exploités jusqu'à maintenant en monoculture de maïs. Trois projets se partagent cette surface : 2,5 ha (situés en dehors du périmètre de la futur réserve) ont été réorientés vers du maraîchage biologique, 3 ha ont été restaurés en zones humides et 15 ha sont concernés par le projet de pâturage (15 ha auxquels ont été ajoutés en 2013 14,1 ha de pâturage et de fauches situés à proximité).

L'objectif principal est de restaurer une prairie humide à forte biodiversité grâce à l'hétérogénéité apportée par le pâturage, avec la réalisation d'un suivi floristique et en même temps de permettre l'installation d'un jeune agriculteur, de développer un élevage biologique et le lien entre agriculture et citoyens venant se promener dans la forêt et le parc riverain.



La reconversion des anciens terrains de maïs en prairie a eu lieu en mai 2011 pour en faire ensuite une zone de pâturage tournant sur 14 ha.

Une vingtaine de bovins Highland Cattle ont été installés en avril 2012 - dans une logique de production et de vente en circuit court et pas seulement d'entretien du paysage - en partenariat avec le Parc naturel Régional des Vosges du Nord puis un jeune agriculteur a pris le relais à compter de mai 2013, avec une rotation des zones pâturées.

Tous les types de travaux sont interdits, et notamment le dessouchage, le défrichage, le drainage, la mise en place de culture, les traitements phytosanitaire sur prairies, les amendements ou le travail du sol.

Depuis 2012, un suivi de la végétation soumise au pâturage et au fauchage pour certaines est mis en œuvre annuellement. Ce suivi consiste à réaliser une cartographie des groupements végétaux de la pâture à l'aide d'un GPS et d'y réaliser un relevé phyto-sociologique permettant de caractériser la végétation. Pour chaque relevé réalisé, une photo est prise afin de pouvoir réaliser un suivi de la physionomie végétale. Pour chaque groupement identifié, la hauteur moyenne est mesurée. Les refus de pâture sont également recensés.

Ainsi, les premiers suivis ont permis d'observer les résultats suivants :

- *Sur prairie* : la richesse floristique a augmenté et des groupements de végétation commencent à s'individualiser. Douze espèces d'orthoptères ont été recensées en 2012 et 2013 dont trois espèces en Liste Rouge Alsace - Oedipode émeraude, Criquet des roseaux et Criquet ensanglanté (seule population connue de cette espèce au sein du massif forestier) - et une espèce en Liste Orange (Decticelle chagrinée).
- *Sur prés de fauche* : une population d'œillet superbe (protégée en France) est présente en 2012. 18 espèces de lépidoptères ont été recensées jusqu'en 2012 dont trois espèces en Liste Rouge Alsace et quatre espèces en Liste Orange Alsace. Dix espèces d'orthoptères ont été inventoriées en 2012 dont une espèce « phare » de cette prairie est le Criquet des roseaux.
- *Sur prairie fauchées puis pâturées* : deux espèces d'orchidées ont été observées en 2012 (Platanthera bifolia et Dactylorhiza majalis x maculata), et deux autres en 2013 (Ophrys apifera et Anacamptis pyramidalis). 15 espèces d'orthoptères ont été recensées dont une en Liste Orange Alsace (Apatura ilia).

Pour en savoir plus :

www.strasbourg.eu

Frédéric LONCHAMPT, Responsable département Espaces Naturels

frederic.lonchampt@strasbourg.eu

03 88 60 90 90





Fauche de la vallée de la Brosse (juin 2014)

Les pratiques en faveur de la biodiversité par les agriculteurs

La Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (Seine-et-Marne)

Lauréat du prix Intercommunalités

Budget : 6 000 € HT/an.

Partenaires techniques : Les agriculteurs du territoire.

Dates du projet : 2008-2016.

La Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire a réhabilité en 2002 la vallée de la Brosse (partie comprise dans le site classé des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire et au sein du secteur III de Marne-la-Vallée). 13,5 ha de prairie mésophile ont ainsi été créées et réhabilitées.

Afin de gérer ces prairies au mieux, il a été choisi de mettre en place une fauche avec exportation des produits de coupe. Trois secteurs ont été découpés et chacun est fauché une seule fois par an. Les périodes de fauches sont programmées à compter du 15 juin, du 15 juillet et 15 septembre.

La végétation peut ainsi fleurir et monter en graine avant la fauche et l'exportation permet de ne pas enrichir le milieu et de conserver une prairie mésophile.



La gestion de cette fauche a été confiée à un agriculteur du secteur, exploitant d'une ferme laitière dans le cadre d'un marché public. En effet, ce dernier dispose du matériel adapté et le produit de fauche est directement utilisé pour l'alimentation de son bétail. Cette action permet de participer à l'activité économique de l'exploitation agricole (récupération des produits de coupe) tout en préservant la biodiversité de la prairie mésophile. Cette gestion par l'agriculteur le sensibilise aux pratiques favorables à la biodiversité et lui permet de disposer de foin pour ses animaux (cheptel de 40 vaches).

Ce marché est passé avec l'exploitation agricole pour une durée de un an renouvelable trois fois. Cette démarche a été lancée en 2008 et reconduite en 2012.

Pour en savoir plus :

www.marneetgondaire.fr

Emmanuelle FRAZDI, Directrice de l'Environnement

emmanuelle.frazdi@marneetgondaire.fr

01 60 35 43 55



Plantation d'un verger conservatoire Pau (Pyrénées-Atlantiques) – Lauréat du prix Villes moyennes

Budget : 5 000 €.

Partenaires financiers : Lionel Osmin Compagnie (mécène privé).

Partenaires techniques : Le Conservatoire Végétal d'Aquitaine, le Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) et la Maisons des jeunes et de la culture (MJC) Berlioz.

Dates du projet : Depuis novembre 2013.

Depuis 2013, un lieu emblématique du quartier Berlioz au nord de Pau (anciennes terres agricoles enclavées et en friche dans une zone d'urbanisation de plus en plus dense) est l'objet d'un projet autour des jardins de l'utile et de l'agréable, composé de plusieurs îlots : un jardin en cours de réalisation avec l'appui de l'architecte japonais Kinya Maruyama dans le cadre d'un projet de création collective « tremblements » ; un jardin de production maraîchère et un jardin d'insertion ; un verger conservatoire de 47 espèces fruitières du Conservatoire Végétal d'Aquitaine, en cueillette libre.

L'objectif du verger conservatoire, planté en novembre 2013, est plus particulièrement de participer à la conservation de la biodiversité cultivée et d'espèces fruitières anciennes et locales et d'offrir un support d'Éducation à l'environnement et d'activités collectives en ville.

De plus, la plantation du verger sur 2 500m² en agriculture biologique est l'aboutissement d'un partenariat entre la Ville de Pau, le Conservatoire Végétal d'Aquitaine, la MJC Berlioz, le CIVAM et un mécène privé, négociateur en vin local, Lionel Osmin. Les variétés ont été choisies en fonction de leur origine



Le verger conservatoire



géographique, de leur résistance et de leur mode de valorisation. Il comprend quatre variétés de pommiers, trois variétés de poiriers, quatre variétés de cerisiers, quatre variétés de pêchers et trois variétés de pruniers.

La plantation des fruitiers, provenant de la pépinière du Conservatoire Végétal d'Aquitaine, a été l'occasion d'organiser un chantier participatif auquel 200 personnes ont participé.

Depuis, des formations-actions sont périodiquement menées sur le verger par le CIVAM pour un public varié (adhérents de la MJC, autres associations investies dans des projets de jardins, habitants..) pour transmettre les techniques de conduite d'un verger en agriculture biologique (greffage, taille, art de planter).

Le site a été équipé de panneaux pédagogiques dans le cadre d'un atelier jeune encadré par la MJC.

Pour en savoir plus :

www.pau.fr

mjcberlioz.over-blog.fr

Alexia QUINTIN, Chargée de mission Biodiversité

a.quintin@agglo-pau.fr

05 59 98 01 83





© Louis Seguin, FranceCité

Le verger de la régie agricole

Une régie municipale agricole pour alimenter la restauration scolaire de la commune

Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) – Lauréat du prix Petites villes

Budget : 50 000 € de fonctionnement par an et 60 000 € d'investissement.

Partenaires techniques : La chambre d'agriculture, le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Alpes-Maritimes, les Jardin de cocagne de la vallée de la Siagne et Ecocert.

Dates du projet : Depuis mars 2010.

L'objectif général est de proposer aux enfants une restauration respectueuse de la santé et de l'environnement. Cela implique de proposer une alimentation équilibrée répondant aux neuf recommandations du Programme National Nutrition Santé.

Mais la ville de Mouans-Sartoux a souhaité aller plus loin en proposant aussi une alimentation 100 % bio à coût constant, à base de 100 % de produits bruts, avec une bonne qualité gustative, produite localement. De plus, la ville veut réduire le gaspillage alimentaire, limiter les déchets, les trier et les recycler, utiliser des produits d'entretien éco-labellisés et mettre en place des actions éducatives.

La mise en place de la régie municipale agricole permet ainsi d'atteindre plus facilement l'objectif de servir quotidiennement des légumes bio, locaux et à coût maîtrisé dans un département où l'offre est déficitaire. De plus, elle participe activement au développement de la surface agricole utile en bio et crée une dynamique de relocalisation de l'agriculture et de sa conversion en BIO pour tendre vers l'autosuffisance de production locale. L'exemplarité du projet est un formidable outil de sensibilisation sur la place nécessaire de l'agriculture urbaine.



Concrètement, la régie agricole a été installée sur un terrain de quatre hectares, préempté par la commune en 2009 pour empêcher un projet immobilier au bénéfice d'une préservation de terres agricoles.

Après une étude de faisabilité en 2010, un agriculteur est embauché par la ville en mars 2011. Progressivement le terrain est remis en culture par l'agriculteur avec le soutien des agents des espaces verts. Un budget d'investissement a permis de s'équiper en tracteur avec ses équipements, matériel, irrigations, serres et chambre froide.

La production a été de 10 tonnes en 2011, 12 tonnes en 2012 et 15 tonnes en 2013 soit 70 % des besoins de la cantine. L'objectif est de dépasser les 80 % en 2014.

À ce jour 75 % de la surface est cultivée et un aide agriculteur a été embauché en contrat d'insertion. Une plantation d'arbres fruitiers sera réalisée à l'automne 2014.

La mise en culture extensive, certifiée AB par Ecocert, veut respecter la haute valeur naturelle du territoire selon les principes de l'agroécologie : engrais vert, rotation des cultures, jachères... Une attention particulière est aussi portée sur la variété des espèces, les graines proviennent en partie de Kokopelli et une partie des plants est achetée au Jardin de cocagne de la commune.

Afin de s'adapter au rythme scolaire, la culture est réalisée en partie sous tunnel pour privilégier les primeurs et le post saison qui correspondent à des périodes scolaires. L'été le plein champ alimente le centre de loisirs et un projet de transformation est à l'étude.

Régulièrement le domaine de Haute Combe accueille les enfants des écoles pour des plantations, des récoltes et des observations. Ils y découvrent les légumes de « la fourche à l'assiette », le mode de production bio, la biodiversité mais aussi le lien avec leur santé. Ces visites facilitent l'acceptation des légumes par les élèves. Seule régie agricole de France à alimenter les restaurants scolaires, l'expérience est observée et les élus et techniciens expliquent volontiers le projet aux collectivités.

Pour en savoir plus :

www.mouans-sartoux.net

Gilles PEROLE, Adjoint au Maire délégué à l'enfance et à l'éducation

gilles.perole@mouans-sartoux.net

06 32 60 15 05





Jardin collectif de Thorez

Création du jardin de Thorez dans le cadre d'une opération de réaménagement urbain Bègles (Gironde) – Lauréat du prix régional Aquitaine

Organisme en charge de la mise en œuvre : La ville de Bègles en partenariat avec les bailleurs.

Services de la collectivité associés : Service urbanisme, service environnement.

Budget : 20 000 €.

Partenaires financiers : Le Bailleur (SAEMCIB), l'État et la Communauté Urbaine de Bordeaux (Cub).

Partenaires techniques : L'Architecte-DLPG Bossu, le paysagiste JN Tournier et la CUB.

Dates du projet : L'opération de réaménagement urbaine dans lequel s'est intégré le projet de jardin a eu lieu de juillet 2007 à avril 2012 mais le jardin fonctionne toujours.

Le quartier de Thorez s'est inscrit dans une opération de réaménagement urbain (ANRU). Des ateliers de concertations avec les habitants ont été organisés pour comprendre comment ils imaginaient les espaces extérieurs de leur quartier qui n'avait alors aucun espace de verdure. Il en est ressorti une forte envie de jardin potager de la part des habitants. Le centre social et culturel intervenant déjà sur ce quartier, la ville de Bègles lui a alors proposé l'animation de cet espace. Débute alors une réflexion avec les habitants du quartier sur ce projet de jardin. Les temps d'échanges ont mobilisé un petit groupe d'habitants très motivés pour faire vivre cet espace de verdure au cœur de la résidence. Des échanges avec le service espaces verts ont permis de créer et aménager cet endroit selon leur souhait.



Ainsi c'est un jardin partagé en pied d'immeuble, dans 400m² en bac qui a pris place sur un ancien parking. Des tables potagères ont également été installées. De plus, les habitants ont construit et installé des nichoirs et des hôtels à insectes. Les jardiniers s'essayaient à de nouvelles techniques qu'ils ne maîtrisaient pas telles que le compagnonnage. Évidemment les produits phytosanitaires sont proscrits sur la parcelle.

Aussi, tous les ans a lieu à Bègles la fête de la morue. En 2012, année de création du jardin, le thème était la pomme de terre. Les habitants ont donc commencé par planter ce légume. La production ayant été tellement importante, cela a vraiment donné envie aux habitants de continuer.

Le centre social, après discussions avec les résidents, décide de mettre en place un atelier tous les samedis matins sur la parcelle. En période estivale, les jardiniers se retrouvent aussi tous les soirs pour arroser et en période hivernale, ils maintiennent l'atelier du samedi pour réfléchir aux prochaines plantations.

Ce jardin est aujourd'hui entièrement ouvert sur la cité. De ce fait, les jardiniers craignaient les vols. Avec le soutien du centre social et de la ville, le groupe propose des temps festifs (soirée soupe, fête de Noël, animations avec les enfants...) autour du jardin pour créer un lien avec le reste de la résidence. Cela fonctionne très bien puisque depuis 2 ans, seul un poireau a disparu !

Pour en savoir plus :
www.mairie-begles.fr

Alexandra MINICKI, Responsable du Service Développement durable
a.minicki@mairie-begles.fr
05 56 49 88 37





La zone de culture de MILPA, parc de Beaumont

Le quartier du Bel Air comme site pilote de la nature et de l'agriculture en ville Montreuil (Seine-Saint-Denis) – Lauréat du prix régional Île-de-France

Budget : Pour les espaces publics du projet de rénovation urbaine et sociale : 6 500 000 € HT. 20 000 € de financement de projets et d'associations ainsi qu'un demi temps-plein est consacré annuellement à ce projet par la direction Environnement.

Partenaires financiers : Les services partenaires du Plan Stratégique Local dont l'État.

Partenaires techniques : Les services environnement et Jardins nature en ville.

Dates du projet : Diagnostic du Plan Stratégique Local début 2013, fin prévue en 2025.

Le quartier Bel Air - Grands Pêcheurs (plus de 5 000 habitants et 1 980 logements), se caractérise par de fortes difficultés sociales, un parc majoritaire de logements sociaux concentrés à 65 % en cœur de quartier, des établissements scolaires en difficulté, des liens insuffisants entre ses entités internes et avec le centre-ville. Un PRUS (programme de rénovation urbaine et sociale) démarré depuis plusieurs années est en phase d'achèvement.

Se posant la question de son avenir, le quartier a lancé en 2013 un diagnostic pour le Plan Stratégique Local (PSL) permettant d'élaborer un projet de territoire qui traduit le souhait d'évolution du quartier à l'horizon 10-15 ans.

Sur les 5 priorités définies dans le PSL, l'une concerne la nature, tirant profit des nombreuses opportunités du quartier pour en faire un « site pilote de la nature et de l'agriculture en ville ». Le PSL cherche à mieux faire connaître ces atouts notamment en reliant les actions et initiatives existantes mais encore dissociées.



C'est ainsi que sur ce quartier, différentes actions en faveur de la nature et la biodiversité, centrées autour de l'agriculture, ont été mises en place.

Trois jardins partagés récents ou en cours de démarrage ont vu le jour, dont le jardin Cottbus sur un ancien parking,

Le lycée des métiers de l'horticulture et du paysage, implanté en limite du parc des Beaumonts et du quartier Bel Air, propose depuis peu aux étudiants des formations en lien avec le patrimoine naturel local et se lance dans une labellisation « éco-lycée ». Les ventes de plantes au profit des projets scolaires accueillent depuis plusieurs années de nombreux habitants.

Le jardin-école, jardin patrimonial témoin du passé horticole de la ville et géré par l'association des horticulteurs de Montreuil (SRHM), réalise de la culture de pêchers en espaliers le long de murs recouverts de plâtre, les « murs à pêches ». Ce jardin est dynamique : chasse aux œufs, fêtes des jardins, art et théâtre au jardin... Ainsi, chaque année depuis 2008, il accueille une ferme pédagogique temporaire en été pour les centres de loisirs et les familles le week-end (3 000 visiteurs/an).

Le parc des Beaumonts accueille des projets agricoles associatifs et notamment la culture de blé en 2012, et de MILPA (cultures associées) en 2014 avec l'association Sens de l'Humus.

La future maison de quartier s'articulera autour de la nature et de l'alimentation et proposera notamment des cours de cuisine.

Enfin, pour le retour de l'animal et de l'élevage en ville plusieurs ruchers sont installés sur le quartier. Le quartier a accueilli plusieurs Fêtes de la récolte du miel depuis 2010.

La zone naturelle du parc des Beaumonts est également gérée depuis 2010 en éco-pâturage avec des chèvres des fossés et des vaches.

Pour en savoir plus :

www.montreuil.fr

Pierre-Luc VACHER, Chargé de mission environnement - biodiversité

pierreluc.vacher@montreuil.fr

01 48 70 67 94





Les jeunes agriculteurs de Miramas Marine et Damien

La ferme de Saint-Désiré Miramas (Bouches-du-Rhône) – Lauréat du prix régional Provence- Alpes-Côte d'Azur

Budget : 200 000 € pour débouchage d'un canal d'évacuation datant du moyen âge et permettant l'assèchement de la plaine.

Partenaires financiers : Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Ouest Provence.

Partenaires techniques : La chambre de l'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Dates du projet : 2010-2012

La commune possédait une exploitation de 17 ha dont elle avait confié par bail agricole l'exploitation à un fermier qui y faisait du fourrage. Après son départ à la retraite, la commune a plutôt souhaité voir se développer un projet d'agriculture en maraîchage bio.

Pour cela, elle a d'abord rencontré les chargés de mission de la chambre de l'agriculture des Bouches-du-Rhône pour vérifier la validité du projet après une visite de l'exploitation. Cette visite a permis de révéler que le maraîchage n'était pas possible en raison d'un « tour d'eau » insuffisant pour arroser des légumes. La décision est prise de rester sur un projet de culture vivrière d'élevage.



Miramas a ensuite procédé à un appel à candidature avec dépôt des dossiers par les candidats et analyse par les techniciens de la chambre de l'agriculture, les techniciens et élus de la commune.

Le jury d'attribution de l'exploitation avec la participation et vote de la chambre de l'agriculture, a choisi unanimement un projet agriculture élevage bovin avec production de produits laitiers à la ferme, présenté par un jeune couple.

Pendant deux ans, la commune a alors accompagné les éleveurs au niveau technique. Notamment, elle a réalisé de nombreux travaux : travaux d'élagage, de curetage de canaux, de mise en sécurité des bâtiments, débouchage du canal d'évacuation datant du Moyen-Âge...

Aujourd'hui, l'exploitation produit du fromage, des yaourts, du lait et de la viande. La labellisation bio est pour cette année. Plusieurs AMAP sont clientes et la vente s'effectue également à la ferme et sur certains marchés.

Pour en savoir plus :
miramas.org

Patrice Fournier, Chargé de mission Agenda 21
p.fournier@mairie-miramas.fr
04 90 58 32 89





Une culture dérobée pollinique semée à la main en juillet après la récolte de blé, subventionnée par la commune, sur Villard Peron (hameau agricole)

Subventions « Bonnes Pratiques Agricoles » La Motte-Servolex (Savoie) – Lauréat du prix régional Rhône-Alpes

Budget : 5 000 € par an.

Partenaires techniques : La Chambre d'agriculture et l'association l'Apiculteur savoyard.

Dates du projet : Depuis juillet 2011.

Les subventions communales aux « Bonnes Pratiques Agricoles » instaurées par la Ville en 2011 ont pour objectif d'inciter les professionnels agricoles à mettre en œuvre des pratiques propres à l'agro-écologie, soit :

- la mise à disposition de ressources mellifères et d'une bonne variété pollinique pour les pollinisateurs (via des cultures dérobées mellifères) ;
- l'amélioration de la qualité biologique des sols (par des cultures dérobées mellifères, engrais verts, Bois Raméal Fragmenté ou semis direct) ;
- l'amélioration du paysage et de la qualité écologique de l'écosystème agricole (grâce à des plantations de haie bocagère ou cultures dérobées).

L'ensemble de ces mesures doivent également permettre aux professionnels de limiter leurs usages de produits phytosanitaires et engrais et de les engager sur une démarche de conversion vers l'agriculture biologique.

Les subventions aux Bonnes Pratiques Agricoles sont soumises à des conditions strictes de mise en œuvre et concernent différentes pratiques. Par exemple, 150 € par hectare sont alloués aux agriculteurs qui mettent



en place des cultures dérobées mellifères (les mélanges de graines sont fournis par les associations apicoles). Les prix varient selon les autres pratiques mises en place : installation d'engrais verts intercalaires (90 €/ha), semis direct de culture (150 €/ha), épandage de bois raméal fragmenté (90 €/ha) ou implantation de haie bocagère (4 €/m linéaire pour une distance minimale de 50 m).

La subvention est conditionnée à une préparation du sol sans phytosanitaires et engrais chimiques, voir sans travail du sol (cultures dérobées, semis direct et bois raméal fragmenté).

Un comité de suivi a été constitué afin de valider la demande de subvention par une visite de site, composé du chargé de mission Agriculture périurbaine de Chambéry métropole, d'un représentant de l'Apiculteur savoyard, du responsable Environnement et Développement Durable de la Ville et du conseiller municipal délégué à l'Agriculture de La Motte-Servolex.

Les formulaires de demande de subvention sont envoyés en début d'année à l'ensemble des agriculteurs motterains qui peuvent être concernés par les Bonnes Pratiques Agricoles subventionnées, avec un bulletin d'information sur l'agro-écologie ou l'agro-foresterie.

En moyenne, chaque année : 10 ha de cultures dérobées sont implantés et constituent un complément de ressources alimentaires qualitatif très appréciable pour la survie hivernale des populations d'apidés ; environ 2 ha d'engrais verts intercalaires sont semés et permettent à l'agriculteur de structurer son sol, de le protéger durant l'hiver et d'assurer un apport organique de qualité ne polluant pas les cours d'eau et nappes phréatiques.

Les autres Bonnes Pratiques Agricoles peinent à se développer sur la commune, mais la bonification des subventions en 2014 et le plan d'action consécutif à l'étude agricole prospective menée en 2013 permettra probablement de débloquer les réticences des agriculteurs de la commune.

Afin de faciliter le recours aux cultures dérobées mellifère par les professionnels agricoles, et au regard des contraintes de temps nécessaire au semis de ces cultures intercalaires, la commune a mis en place un second système parallèle avec embauche directe d'un prestataire qui vient réaliser lui-même la culture dérobée sur les parcelles des agriculteurs de La Motte-Servolex. Ce système a permis de passer d'un hectare de cultures dérobées subventionné en 2013 à 16 hectares en 2014.

Pour en savoir plus :

www.mairie-lamotteservolex.fr

Anthony PERRIN, Chargé de mission Environnement Développement Durable

aperrin@mairie-lamotteservolex.fr

04 79 65 04 76





La Vacherie, Maison de l'agriculture et de la nature, lors du Festival Nature 2012

Création d'une Maison de l'agriculture et de la Nature – La Vacherie Blanquefort (Gironde)

Budget : 2 000 000 €.

Partenaires financiers : La Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Partenaires techniques : La Chambre d'Agriculture, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Atlantique, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de Gironde et un cabinet d'architectes.

Dates du projet : 2011-2015.

Le Projet Vacherie est un ambitieux projet de réhabilitation à 2 millions d'euros, d'une vacherie de 600 m² datant du XIX^e siècle, sur un terrain de 8 hectares de prairies. Ce projet souhaite se faire rencontrer agriculture, culture et nature afin d'impulser et soutenir l'agriculture périurbaine, de développer la pédagogie par l'exemple, autour de l'agriculture et de la nature et d'engager une politique culturelle sur l'agriculture et la nature.

Un panel de mesures sont ou seront mises en place sur le site.

La Vacherie et ses échoppes seront restaurées pour en faire le lieu central du projet. Le permis de construire a été déposé et les travaux sont en cours de lancement (gros œuvre à partir de la fin 2014)



Un éleveur de brebis laitières avec transformation et vente directe sera installé sur site : échanges et acquisitions foncières réalisées ou en cours pour mettre à disposition les bâtiments agricoles et les pâturages nécessaires à l'exploitation agricole (30 hectares acquis par la ville sur la plaine alluviale de la Garonne), définition avec l'éleveur du bail rural environnemental, étude environnementale en cours et définition de mesure de gestion écologique des prairies. La commune a également prévu de construire un bâtiment d'élevage neuf pour l'agriculteur qu'elle mettra en location. De même, elle a prévu de construire un logement pour qu'il puisse habiter sur place.

Une programmation culturelle sera définie pour l'animation du lieu avec l'organisation du Festival Nature tous les ans au mois de septembre sur le site de la Vacherie (4^e édition en 2014) pour faire vivre le site avant l'ouverture officielle de la Maison de l'agriculture et de la nature et des projets pédagogiques réalisés sur site avec les écoles et le public blanquefortais (sorties nature, atelier de land art, etc.). Des gîtes permettant une activité touristique mais aussi l'accueil de parents divorcés éloignés en visite sur Blanquefort seront construits.

Ce projet concourt évidemment à réappropriation par le public de son patrimoine local en lien avec l'agriculture, à la mise en réseau et la promotion des acteurs agricoles du territoire. Il permet aussi la maîtrise foncière de prairies humides sensibles d'un point de vue écologique et gestion écologiques de celles-ci pour préserver la biodiversité.

Pour en savoir plus :

www.ville-blanquefort.fr

Axel CREPEY, Responsable de la Mission Développement Durable, Espaces Naturels, Citoyenneté

axel.crepey@ville-blanquefort.fr

05 56 95 50 73





Serre de production avec circuit d'eau chaude sous le substrat

Jardin'Envie

Bourg-lès-Valence (Drôme)

Organisme en charge de la mise en œuvre : Association Jardin'Envie.

Services de la collectivité associés : Service foncier, développement durable.

Dates du projet : Depuis 2002, ouverture de la ferme au public en 2009.

Après avoir renoncé à l'urbanisation d'une partie des terres agricoles au nord de la ville en 2006 (PLU), Bourg-lès-Valence a récemment racheté des terrains agricoles qui avaient été acquis par une foncière en vue de construction, afin de les mettre en gestion par bail à des agriculteurs pour une culture biologique ou en conversion.

C'est de ce dispositif dont bénéficie Jardin'Envie, producteur de semences paysannes porté par le collectif d'habitant Terre Avenir Ville, au travers d'un bail précaire de 10 ans pour 19 000 m² qui lui permet d'augmenter la surface de l'exploitation.

L'action du collectif Jardin'Envie est à tous égards exceptionnelle au regard des thèmes de l'agriculture urbaine et de la biodiversité.

Le collectif produit et distribue déjà depuis quelques années des semences paysannes à Bourg-lès-Valence et autour (au sein du Réseau Semence Paysannes) de fruits, légumes, céréales, oléagineux, mais aussi messicoles... Issus de la mobilisation contre les OGM et de la recherche d'alternatives à partir de 2002, le collectif a acquis une formation agricole en 2007 puis ouvert la ferme au public en 2009. Le bail va lui permettre d'étendre son activité et son champ d'action une fois que la préparation des sols aura été



réalisée : cela prendra deux à trois ans afin de les dépolluer et de leur redonner une structure adaptée après l'agriculture conventionnelle, par la culture de différentes plantes.

Le principe fondamental de culture de Jardin'Envie est fondé sur la sélection massale, avec l'objectif d'augmenter la biodiversité génétiques des espèces cultivées, tout en proposant des semences adaptées et capables de produire malgré des événements climatiques, maladies ou prédateurs. Les modes de cultures sont plus stricts que ceux de l'agriculture biologique, puisqu'aucun intrant extérieur à l'exploitation n'est utilisé (pas de soufre ni de cuivre). Les intrants éventuels sont issus des productions de l'exploitation (préparations à base de messicoles, huiles essentielles).

Semences, plants, fruits, légumes et produits transformés (farine, huile, confitures...) sont vendus en vente directe à la ferme et sur des points de ventes directes sur l'agglomération. L'objectif du collectif est la rentabilité économique.

Pour en savoir plus :

www.bourg-les-valence.fr

www.jardinenvie.com

www.semencespaysannes.org

Nicolas DAUJAN, Responsable du pôle développement durable à Bourg-lès-Valence

nicolas.daujan@bourg-les-valence.fr

04 75 79 46 62

Association Jardin'Envie

contact@jardinenvie.com

06 79 67 56 71





© Marc Bara, Nidupart

Vue de l'Agrolab, rue Jules Michelet

Pôle d'agriculture urbaine civique et d'activités culturelles-pédagogiques de l'Agrocité Colombes (Hauts-de-Seine)

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : Association l'Atelier d'Architecture Autogérée (A.A.A) et la Ville de Colombes en tant que partenaire associé.

Services de la collectivité associés : Mission Développement Durable, Affaires économiques et Service juridique.

Budget : 380 000 € d'investissement et 80 000 € par an de fonctionnement.

Partenaires financiers : L'Atelier d'Architecture Autogéré, le Conseil Régional d'Île-de-France, le Conseil Général des Hauts-de-Seine, la Commission Européenne, la Ville de Colombes, la Fondation de France, la Fondation Bati-gère, la Fondation Zumtobel et Public Works.

Partenaires techniques : La Direction de l'Environnement, de l'Infrastructure et du service Urbanisme de la Ville de Colombes.

Dates du projet : De septembre 2010 à septembre 2015.

Le projet propose la réalisation d'un maillage économique, écologique, social et culturel autour de trois Unités Pilotes de résilience urbaine fonctionnant par complémentarité dont l'unité « Agrocité ».

Sur l'unité Agrocité, l'idée est de développer une « agriculture civique » dans le respect de l'environnement et



de la biodiversité comprenant du maraîchage avec vente de la production locale et des jardins partagés pour les habitants du quartier, afin d'élaborer une stratégie d'équilibre entre l'agriculture urbaine et la biodiversité et d'initier et soutenir des activités culturelles et pédagogiques liées à la nature en ville, à la biodiversité, à la réduction des déchets...

Ainsi, l'Agrocité est un potager de 1 000 m² géré par un emploi de maraîcher à temps plein. Il permet la production de légumes, fruits, aromates cultivés dans le respect de l'environnement et de la biodiversité (activité maraîchère réalisée suivant les principes de l'agro-écologie).

L'AMAP des Fossés Jean (Association pour le maintien d'une Agriculture Paysanne), créée le 5 septembre 2013 et composée actuellement de 40 membres dont 10 membres des jardins partagés, permet la vente directe des produits du potager.

Les 40 parcelles de jardin collectif sont attribuées aux habitants en ayant fait la demande.

L'Agrocité est aussi le lieu d'animations pédagogiques. Ainsi, une série d'ateliers participatifs et présentations-débats avec des habitants et des spécialistes des thématiques du projet (recyclage, réemploi de matériaux, agriculture urbaine, éco-agriculture compost, techniques agricoles, etc.) est organisée à raison d'un atelier par mois.

Une série d'ateliers pratiques pour le développement des savoirs et savoir-faire spécifiques au site de l'Agrocité (naturopathie, conservation des aliments, micro-économie locale, etc.) est organisée deux fois par mois.

L'unité de lombricompostage a permis au site d'être sélectionné comme projet pilote francilien de compostage par la Région en juin 2013.

Ainsi, en 2012 et 2013, une centaine de variété de légumes ont été plantés (dont des variétés anciennes) et 110 m² de toiture végétalisée ont été aménagés.

Un inventaire faune/flore a été réalisé pour effectuer un suivi en juin 2014.

Pour en savoir plus :

www.colombes.fr

www.r-urban.net

Laurent SENFTLEBEN, Responsable du Service Écologie Urbaine

laurent.senftleben@mairie-colombes.fr

01 47 60 80 28





Le terrain en pleine terre des maraîchers de la pépinière

Aménagement d'une Zone d'activité Économique en pépinière d'activité en maraîchage biologique

La communauté d'agglomération du Grand Besançon (Doubs)

Budget : 835 000 € en investissement et 35 000 € de fonctionnement annuel.

Partenaires financiers : La Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Conseil Régional de Franche Comté, le Conseil général du Doubs et l'État.

Partenaires techniques : La Chambre d'Agriculture et les Jardins de Cocagne.

Dates du projet : Mise en place en mars 2013. Le projet est prévu pour une durée minimale de 15 ans.

Pour contribuer à l'installation de maraîchers sur le Grand Besançon, il est proposé de créer une pépinière d'activités maraîchères en Agriculture Biologique, sur le modèle des couveuses d'activités économiques.

La pépinière d'activités maraîchères doit devenir un levier pour l'installation pérenne de maraîchers en productions diversifiées sur le territoire de l'agglomération ou à proximité. Ses principaux objectifs seront de permettre aux maraîchers en pépinière de :

- se tester sur tous les aspects : responsabilité de la production, gestion et commercialisation,
- poursuivre leur recherche de foncier d'installation tout en pratiquant le métier,
- s'insérer dans les réseaux locaux : agricoles, de consommateurs et autres,
- initier, sur ce lieu, une réflexion sur l'organisation entre maraîchers, voire la mutualisation d'outils : production de plants, systèmes collectifs de commercialisation, de livraison...



L'activité maraîchère a souvent vocation à se développer sur des zones classées en « Agricole » ou « Naturel » dans les PLU. Une implantation temporaire sur des terrains classés « À Urbaniser » est proposée par le Grand Besançon. Le travail se poursuit en parallèle du projet de pépinière pour mobiliser du foncier pour l'installation pérenne de maraîchers en zone agricole.

Les aménagements prévus pour le projet permettent l'installation de la pépinière, ainsi que la mutualisation des espaces de stockage de matériel et de récoltes avec les Jardins de Cocagne.

Les aménagements suivants sont prévus :

- un bâtiment de 600 m², dont 177 m² chauffés comprenant : trois bureaux, une salle de réunion, des vestiaires et sanitaires pouvant accueillir 40 personnes en insertion, un magasin de vente, des espaces de stockage et conditionnement de légumes, un garage et des espaces de stockage pour le matériel,
- 3 000 m² de tunnels non chauffés pour la pépinière : arceaux métalliques bâchés,
- un système d'irrigation (forage, pompe, bassin de stockage, tuyaux...),
- une serre de 150 m² pour la production de plants.

La pépinière accueille trois porteurs de projet en test pendant 1 à 3 ans sur une activité de production maraîchère en Agriculture Biologique, commercialisée essentiellement en vente directe. Ces personnes doivent, pour être accueillies en pépinière, avoir déjà réalisé une formation technique à la production maraîchère (formation théorique et expérience pratique) et disposer des bases nécessaires à la gestion d'entreprise : à titre d'exemple, cela peut être un Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole.

Ils bénéficient de la mise à disposition d'un outil de production (bâtiment, matériel), d'un hébergement juridique : une « couveuse » ouvre un compte bancaire pour leur activité, réalise les déclarations sociales et fiscales et ils utilisent son numéro SIRET et d'un accompagnement technique sur les volets gestion d'entreprise et production agricole.

Pour en savoir plus :

www.grandbesancon.fr

Céline BOUCHERON, Chef du service Environnement

celine.boucheron@grandbesancon.fr

03 81 65 06 96





Pâturage au cœur de ville. Une rencontre inattendue ? Pour qui ?

Pâturage extensif et production de viande en agriculture biologique Lille (Nord)

Budget : 8 000 € pour la création des enclos au Parc de la Citadelle, Parc des Buissonnets et Triangle des Rouge Barre.

Partenaires financiers : Partenariat à titre gratuit avec l'éleveur.

Partenaires techniques : L'éleveur et sa coopérative : la Ferme du Beau Pays.

Dates du projet : Depuis 2007.

Depuis 2007 et afin d'optimiser la gestion sur des sites difficiles d'accès (Haut de remparts) de lutter contre les invasives (ex : renouée du japon au Triangle des Rouges Barres) ou de limiter les ligneux et restaurer la biodiversité prairial (faune et flore), la Ville de Lille a mis en place l'accueil de troupeaux sur différents sites. Partant de zones de type friches à caractère écologique mais fermées au public, les bêtes sont aujourd'hui également installées sur des espaces à forte fréquentation.

Ainsi, la Ville de Lille accueille des troupeaux sur 12 hectares repartis sur quatre sites en pâturage extensif, dans le cadre de conventionnement avec un éleveur bio du territoire (Ferme Beau Pays), ce qui permet de développer une agriculture bio de proximité avec circuit court et de sensibiliser le public aux pratiques écologiques et au rapport à l'animal « d'élevage ».

La Direction Parcs et jardins a installé des cheptels différents selon les sites :
- des vaches Highland Castle à la Citadelle,



- des moutons Soay sur les remparts de la Citadelle (même dans la zone militaire), sur le verger haute tige du Parc de Buissonnets et sur l'espace naturel du Triangle des Rouges barres,
- des chèvres poitevines au Triangle des Rouges Barres.

Afin de ne pas sur-pâturer les prairies, l'équipe et l'éleveur font un calcul précis de la charge pastorale en fonction des besoins du site.

Les sites, ouverts au public, ont été aménagés pour garantir la sécurité et le confort des animaux et du public grâce à la pose d'enclos, l'installation de passerelle d'accès, d'abri et de points d'abreuvement.

Les bêtes font l'objet d'un suivi vétérinaire entrant dans le cahier des charges en agriculture biologique et, selon les préconisations de la ville sans utilisation de vermifuges vulnérant pour l'entomofaune. Les bêtes font ensuite l'objet d'une consommation sur le territoire lillois avec la vente sur le marché de Lille-Wazemmes.

La ville valorise cette action de manière transversale, en faisant notamment le lien avec la dimension patrimoniale de lieux comme le Parc de la Citadelle grâce à l'organisation d'une transhumance avec les troupeaux et les chiens de berger dans le cadre du printemps de la Citadelle et la mise en place d'une signalétique informative sur les sites pour expliquer la démarche du pâturage.

Ainsi, les effets sur la biodiversité locale se font déjà ressentir.

En effet, au niveau de la Citadelle, on assiste au retour de différentes espèces de coléoptères coprophages. Deux cantons de gobe mouches gris (disparu du territoire depuis plusieurs années) ont été constatés sur la zone pâturée de la Citadelle.

Au niveau flore sur la zone humide, il y a une réapparition d'une végétation intéressante à classer dans le groupement des prairies à pulicaire dysentérique et Jonc glauque ainsi qu'une version basale de la prairie à Jonc comprimé.

Sur les remparts, le Rorippe sylvestre et d'un pied de Sénéçon à feuille de roquette ont réapparus.

Enfin, sur le triangle des Rouges-Barres (friche ferroviaire), on assiste à une réapparition du milieu herbacé au détriment des seules ronciers et massifs de vigne vierge, avec retour des graminées et d'un cortège floristique diversifié dont une espèce protégée : *Astragalus glycyphyllos*. La renouée a ainsi reculé de 60 % sur la zone pâturée.

Pour en savoir plus :

www.lille.fr

Cécile SCHLEUNIGER, Directrice Parcs et Jardins

cshleuniger@mairie-lille.fr

03 28 36 13 50



La zone maraîchère de Wavrin Lille Métropole (Nord)

Organisme en charge de la mise en œuvre : Lille métropole assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. L'opération est réalisée en régie avec l'accompagnement de nombreux partenaires.

Services de la collectivité associés : À Lille métropole sont associés : la Chambre régionale d'Agriculture, le Groupement des agriculteurs biologiques (Gabnor) Nord-Pas-de-Calais, la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FRCUMA) Nord-Pas-de-Calais, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), l'association Terres de liens, le Pôle légumes, les lycées d'enseignement agricole, l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille, le Conseil Régional de Nord-Pas-de-Calais, le Conseil Général du Nord, l'agence de l'eau Artois Picardie, les services de l'État, l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales, la Commune de Wavrin, le Marché d'Intérêt National...

Budget : Environ 2 800 000 € d'investissement et 500 € de fonctionnement (2012-2017).

Partenaires financiers : Pour le fonctionnement : la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Partenaires techniques : Le Groupement des agriculteurs biologiques (Gabnor), la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FRCUMA) Nord-Pas-de-Calais, la Chambre régionale d'Agriculture, le Pôle légumes, l'association Terres de liens, l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales, le conseil régional Nord-Pas-de-Calais et les lycées d'enseignement agricole.

Dates du projet : Le projet a émergé en 1998 et a été relancé fin 2011. L'appel à candidature a été lancé à l'été 2013. Les travaux ont débutés en hiver 2014 pour une ouverture de la zone en septembre 2015.

Sur un terrain de 47 hectares et dans un contexte de rareté du foncier agricole libre d'occupation, ce projet vise à aider à l'installation et mettre à disposition d'agriculteurs (jeunes et en reconversion) des parcelles aménagées et viabilisées moyennant un bail rural conclu entre Lille Métropole et le porteur de projet afin de soutenir la création de nouvelles unités de productions maraîchères et horticoles.

Ce pôle permettra aussi de développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement puisque les parcelles seront menées en agriculture biologique et d'aménager une zone « vitrine » pour la profession, intégrée dans son territoire afin d'inciter les projets collectifs entre agriculteurs présents sur la zone corrélé aux besoins du territoire (approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et biologiques, développement des circuits courts...).

Un programme d'animation et d'incubation sera aussi proposé.



Zone maraîchère de Wavrin



Ainsi, Lille Métropole a partagé la rédaction d'un cahier des charges avec l'ensemble de la profession (conventionnel et biologique) et un appel à candidature national a été lancé à l'été 2013.

29 dossiers ont été déposés et six ont été retenus pour s'installer sur la zone, dix sur l'espace test.

L'appel à candidatures stipulait : « (...) la diversité des types d'activités agricoles sur le site est recherchée (...) ».

Les 6 porteurs de projet retenus offrent une grande diversité de cultures : maraîchage diversifié, légume de plein champ, céréales, arbres fruitiers, petits fruits, plantes aromatiques et médicinales, horticulture, pépinière.

Lille Métropole proposera ensuite un accompagnement individuel et collectif aux six porteurs de projets qui s'installeront sur la zone à son ouverture. Pour cela, elle a constitué un comité technique où sont associés de façon permanente la Chambre Régionale d'Agriculture, le Groupement des agriculteurs biologiques et la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole. Ponctuellement d'autres partenaires peuvent être invités en fonction des thèmes abordés.

L'espace test, pépinière de maraîchage, sera installé sur la zone fin 2015-début 2016. Lille Métropole a été encouragé par la Région pour mettre en œuvre ce volet du projet et reçoit le soutien technique de l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales et du Réseau National des Espaces Tests Agricoles.

Enfin, 10 hectares de réserve foncière pourront éventuellement servir à installer les agriculteurs de la pépinière après leur phase de test sur 12 à 18 mois.

Lille Métropole a aussi répondu à un appel à projet de l'agence de l'eau Artois Picardie. Son dossier innovant, partenarial et en agriculture biologique a été retenu en 2014 et Lille Métropole a été invité à redéposer un dossier en 2015 pour montrer la poursuite de l'opération.

Si Lille Métropole veille au mieux à mettre en œuvre les objectifs du projet, la dimension collective est essentielle. Lille Métropole accompagne ainsi les porteurs dans la constitution de cette dynamique via la constitution d'une association qui gèrera le bâtiment collectif construit par Lille Métropole et tous ses équipements. Elle incite aussi les porteurs de projets à rejoindre le réseau des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole.

En ce qui concerne les débouchés, la complémentarité des productions devrait éviter la concurrence entre les agriculteurs. Chacun construit son propre circuit de distribution (magasin bio Vert'ige, AMAP, la ruche qui dit oui...). Les circuits de proximité locaux existant sont aussi associés.

Une agriculture plus respectueuse de l'environnement (certaines parcelles sont déjà en cours de conversion en bio) et surtout plus diversifiée va ainsi remplacer de l'agriculture traditionnelle dès que les travaux en cours seront finis.

Lille Métropole a aussi passé une convention avec la SAFER sur la veille des terrains et le diagnostic de territoire a permis d'identifier une quarantaine d'agriculteurs qui n'ont pas de repreneurs. Elle mène également des partenariats avec les associations Terres de liens et Terres en ville (dont le vice-président est également vice-président à Lille Métropole).

Pour en savoir plus :
www.lillemetropole.fr

Isabelle CIEKANSKI
icekanski@lillemetropole.fr
03 20 21 65 81



Conservatoire des Restanques, Verger et Jardin Méditerranéen Marseille (Bouches-du-Rhône)

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : Colinéo, association loi 1901.

Services de la collectivité associés : Service Espaces Verts et Nature.

Budget : 680 000 €.

Partenaires financiers : Ville de Marseille (120 000 €), Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Fondation de France, la Caisse d'Épargne, la Fondation SFR, la Fondation ECOMED.

Partenaires techniques : Stéphane Brofiga SARL (Architecte) et AB Sud Ingénierie.

Dates du projet : 2011-2017.

La ville de Marseille souhaitait mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de l'ancien périmètre agricole de la ville, empêcher l'urbanisation de l'ancien domaine agricole de Party (100 ha autrefois) et mettre en valeur une agriculture de proximité sur les piémonts de la Chaîne de l'Étoile.

Pour cela, elle a procédé à la mise en valeur d'un poumon vert de 6 ha préservés qu'elle a confié à l'association Colinéo pour 99 ans par baux emphytéotiques.

Ce site sera ainsi dédié à la conservation de la flore méditerranéenne et à la sauvegarde et redécouverte d'espèces ou de variétés de légumes et de fruits anciens. Après réhabilitation du domaine dans sa vocation agricole, l'association pourra ainsi faire connaître au grand public les particularités du paysage provençal, l'intérêt des techniques de cultures traditionnelles et, plus particulièrement, communiquer sur la biodiversité des massifs collinaires marseillais.

Le projet de l'association lui permettra également de se doter d'un bâtiment bioclimatique exemplaire qui abritera une salle d'accueil du public, un abri qui permettra de diversifier l'offre d'animations sur site (ateliers pédagogiques, jeux éducatifs, projections vidéos, expositions photos) ainsi qu'un logement pour un employé qui assurera la surveillance des cultures et des lieux en général.

Le bâtiment bioclimatique exemplaire répondra à des objectifs environnementaux.

En effet, outre l'éco-construction selon le principe de construction bio-climatique et adaptée au climat méditerranéen (rayonnements solaires, confort et inertie thermiques et hygrométriques, matériaux, traitement de l'air, sobriété énergétique, énergies renouvelables), le bâtiment prendra en compte l'intégration de la Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) et l'Insertion dans l'environnement local (relations entre espaces intérieurs et extérieurs).

Pour en savoir plus :

www.marseille.fr

www.colineo-assenemce.fr

Patrick BAYLE, Responsable du Pôle Nature et Biodiversité

pbayle@mairie-marseille.fr

04 91 55 25 21





Menton cultive les agrumes depuis le XV^e siècle. Aujourd'hui, l'agriculture identitaire est devenue un atout économique et touristique majeur.

L'agrumiculture : l'agriculture identitaire mentonnaise

Menton (Alpes-Maritimes)

Organismes en charge de la mise en œuvre : La Ville de Menton, l'Association pour la Promotion du Citron de Menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Services de la collectivité associés : Service des Parcs et Jardins, Service de l'Urbanisme.

Partenaires financiers : La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Partenaires techniques : L'Institut National de la Recherche Agronomique de San Giuliano, l'Association pour la promotion du Citron de Menton et le Service des Parcs et Jardins.

Dates du projet : Depuis 2005.

Le climat très tempéré et humide de Menton, associé à la présence de canaux d'arrosage anciens, a permis le développement de la culture des oliviers et agrumes jusqu'à la période 1740-1840, âge d'or du citron avec environ 80 000 citronniers, 6 000 orangers et 2 000 bigaradiers sur le territoire.

Dés 1850, la culture des agrumes décline et en 1950 il ne reste plus que 7 marchands d'agrumes à Menton. Le mitage de l'urbanisation a fortement contribué au recul de l'espace agricole et de son exploitation. Pourtant,



l'activité agricole constitue un double enjeu par les retombées économiques qu'elle apporte et par ses paysages, qui signent l'identité mentonnaise.

La ville de Menton s'est donc donnée pour objectif de la protéger et de privilégier son développement dans le PLU, en encourageant et en suscitant toutes les actions de nature à relancer et pérenniser cette activité dès 1992.

Cela se traduit notamment par la demande d'une Indication géographique protégée pour cinq variétés de citrons (à grosse peau, plus résistants), en partenariat avec l'association pour la Promotion du Citron de Menton. Cette IGP a été validée en 2014 et sera définitivement mise en œuvre dans l'année. Une convention a également été signée avec la Station de Recherches Agronomiques INRA/CIRAD de Corse pour la détermination de la variété « Citron de Menton » SRA-625.

Environ 2 000 arbres à agrumes ont aussi été replantés et 500 autres sont en attente. La collectivité travaille en partenariat avec les particuliers pour les inciter à replanter des agrumes, notamment grâce au travail avec l'association pour la promotion du citron de Menton qui regroupe 50 adhérents dont 35 producteurs. L'association fixe également un prix commun pour tous les citrons produits à Menton afin d'éviter la concurrence.

La majeure partie de la production (100 tonnes par an environ) est revendue à des restaurateurs ou transformateurs locaux mais ne suffit pas à couvrir l'intégralité de la demande.

La collectivité procède aussi à l'installation d'agrumiculteurs sur des terrains communaux, avec la condition de gérer les terrains en agriculture biologique grâce à des conventions sur trois ans. Une productrice de fleurs comestibles qui fournit les restaurateurs locaux a aussi été installée sur un terrain communal.

La commune possède enfin des agrumeraies et des terrains de maraîchage gérés en régie dont les bénéfices sont reversés au Centre Communal d'Action Sociale et pour les actions sociales de la ville. Une partie de la production fournit la cantine de la crèche du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour en savoir plus :

www.menton.fr

Stephane CONSTANTIN, Technicien du service parcs et jardins

stephane.constantin@ville-menton.fr

04 92 10 50 00



Programme Messicoles, pour la sauvegarde du patrimoine naturel des fleurs des champs

Métropole Rouen Normandie (Seine-Maritime)

Organisme en charge de la mise en œuvre : Le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Normandie.

Services de la collectivité associés : Service Environnement et le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Cailly-Aubette-Robec.

Budget : 75 430 € pour la période 2012-2014.

Partenaires financiers : L'Europe (Fonds européen de développement régional) à hauteur de 33 %.

Partenaires techniques : Le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Normandie, le Conservatoire Botanique de Bailleul, le Conseil Général de l'Eure, la Chambre d'Agriculture de l'Eure, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, la Société Apicole de Haute-Normandie, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure et le Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Haute-Normandie.

Dates du projet : 2012-2014 pour une première phase, le programme sera reconduit en 2015.

L'objectif de cette action est de conserver le patrimoine très riche des plantes messicoles du territoire de la Métropole. En effet, le territoire compte 84 espèces de messicoles, dont un grand nombre sont rares ou menacées. Ces espèces sont principalement présentes sur des espaces agricoles cultivés en céréales.

Ainsi, la Métropole souhaite procéder à l'acquisition et au renforcement de ses connaissances sur ces espèces : étude de la répartition des espèces, étude de la biologie et des traits de vie des espèces, des conditions et pratiques agricoles favorables et analyse des zones prioritaires d'actions en fonction de la localisation des espèces les plus rares.

Ces nouvelles connaissances permettront la conservation in situ grâce à des préconisations des bonnes pratiques et la concertation avec les acteurs locaux, notamment la profession agricole, mais aussi ex situ sur des parcelles conservatoires ensemencées avec des graines récoltées lors des prospections terrains.

Ce travail sera complété par l'information, la sensibilisation et la formation vers les acteurs agricoles.



Les bleuets et les coquelicots sont les messicoles les plus connues mais le territoire abrite bien d'autres espèces



Ce programme s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été fait dans le département de l'Eure et en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Bailleul (CBN BI) et le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Normandie, qui ont aidé la Métropole à établir une liste des espèces messicoles présentes sur le territoire à partir de la base de données Digitale 2.

Une fois les espèces identifiées, les traits de vie de chacune des espèces ont été définis grâce à des études bibliographiques approfondies. En fonction des degrés de rareté des espèces, le CBN BI a identifié des priorités d'espèces à rechercher lors des prospections terrain, des priorités d'espèces dont les graines doivent être récoltées et des priorités d'espèces pour lesquelles une gestion conservatoire doit être mise en place.

Sur la base de cette liste et de la cartographie des stations connues par le CBN BI, des prospections terrain ont été réalisées sur le territoire de la Métropole.

Les prospections de terrain 2014 sont en cours et les résultats ne sont pas encore connus.

Les résultats des prospections 2013 (de mai à octobre sur 30 dates de prospection) ont permis de réaliser 844 observations sur 263 stations différentes, réparties sur 47 communes de la Métropole.

34 espèces ont été observées. Les espèces prioritaires sont les suivantes : Arnosérinde naine (protégée), Souci des champs, Bleuet des moissons, Chrysanthème des moissons, Coquelicot argémone, Guimauve hérissée, Buglosse des champs, Brome des champs, Ibéride amer, Mufler des champs, Bugle petit pin, Camomille des champs, Camomille fétide, Jouet du vent, Spargoute des champs, Épiaire des champs.

12 espèces réparties en 20 lots ont pu être récoltées et transmises au CBN BI pour alimenter la banque de graines.

Des agriculteurs ont également été sensibilisés à la présence de messicoles dans leurs champs et aux pratiques qui leur sont favorables. La sensibilisation des agriculteurs a débuté en 2014. Une dizaine d'agriculteurs identifiés dans la boucle d'Anneville vont être rencontrés pour identifier les pratiques agricoles favorables aux messicoles et les inciter à les mettre en place. À ce jour, six agriculteurs et la SNCF (pour un site) ont été sensibilisés à la préservation des messicoles.

La construction d'une MAE (Mesure Agri-Environnementale) à enjeu localisé spécifique à la conservation des messicoles est en cours afin de soutenir les agriculteurs qui ont des pratiques favorables à ces espèces (suppression du désherbage chimique, diminution de la fertilisation, travail superficiel du sol, etc.). En parallèle, la Métropole a créé une parcelle conservatoire sur laquelle seront ressemées les graines des espaces messicoles rares récupérées sur le reste du territoire.

Depuis deux ans, un observatoire participatif « À la recherche du bleuet perdu » destiné au grand public a également été mis en place, selon le même principe que le Département de l'Eure.

Pour en savoir plus :

www.metropole-rouen-normandie.fr

www.cren-haute-normandie.com

www.cbnbl.org

Guillaume FRESNEL, Responsable du Service Environnement

guillaume.fresnel@la-crea.fr

02 35 52 68 12





Le Mas Nouguier

Requalification du Mas Nouguier : agriculture, biodiversité et éducation à l'environnement Montpellier (Hérault)

Budget : 715 000 €.

Partenaires financiers : L'établissement et service d'aide par le travail les Compagnons de Maguelone.

Partenaires techniques : L'établissement et service d'aide par le travail les Compagnons de Maguelone et les associations d'éducation à l'environnement.

Dates du projet : 2007-2018.

Ce projet repose sur la transformation d'un espace agricole de monoculture en un agriparc, espace de polyculture réserve de biodiversité, dédié et à la conservation de variétés cultivées.

Ancien domaine viticole du XVII^e, d'une superficie d'environ 25 ha, le Mas Nouguier relie la ZAC Ovalie à celle des Grisettes. Acquis en 2007 en vue de créer un « Agriparc » public au sud-ouest de la Ville, cet espace assurait déjà une production viticole, avec une cuvée spéciale « Domaine du mas Nouguier ».

Une partie du domaine est consacré à la création d'une ZAC avec un écoquartier labellisé en 2011.

Sur l'autre partie du domaine, la ville choisit de créer un Agriparc, conservatoire viticole en partenariat avec la chambre d'agriculture et de remettre le site en production viticole en agriculture biologique, par le biais



d'une régie municipale. La ville a souhaité y favoriser la biodiversité et créer un refuge pour la faune et la flore locale en recréant une hétérogénéité structurelle. Après sa requalification, il est aujourd'hui constitué d'environ 12 ha de vignes, 8 ha de bassins de rétention paysagers, prairies en fauche tardive et 6 000 m² d'olivieraie plantée en 2011 et composée de 135 oliviers de diverses variétés locales. La régie devrait obtenir l'AOC des Grès de Montpellier à partir des vendanges 2014 (pour les bouteilles 2015). Le domaine de 12 hectares permet une production de 30 000 bouteilles.

200 arbres ont été plantés sur l'ensemble du domaine (amandiers, pêchers, abricotiers, cormiers, saules, frênes, platanes, chênes et peupliers).

En 2013 des plantations d'espèces aromatiques plus de 70 espèces différentes ont été réalisées. Depuis 2013 le domaine est conduit exclusivement en agriculture biologique.

De nombreuses animations sont réalisées sur le site autour de la vigne, de l'olivier, des techniques de culture, du rucher, de la biodiversité. Une partie des vendanges est réalisée avec les enfants des centres aérés montpelliérains.

Dans une volonté de développer un projet permettant l'insertion professionnelle de personnes handicapées, la ville a confié depuis 2012 une partie de la conduite de la vigne (entretien des sols, taille, épamprage, ébourgeonnage, taille en vert, écimage, sarclage...) à l'établissement et service d'aide par le travail les Compagnons de Maguelone. La vinification est réalisée par une cave coopérative.

Tous les nouveaux aménagements sont mis en valeur grâce à des animations intégrées dans le programme pédagogique de l'agriparc : autour de la vigne, de l'olivier, des techniques de culture, du rucher et de la biodiversité. Une partie des vendanges est aussi réalisée avec les enfants des centres de loisir montpelliérains.

D'autres projets sont en cours sur le site : la création d'un verger et jardin partagés de variétés anciennes méditerranéennes, d'un jardin maraîcher d'insertion et d'aménagements d'accueil du public (parking, équipement, signalétique).

Ce projet s'inscrit aussi dans le projet de la communauté d'agglomération qui souhaite développer l'agriculture urbaine, notamment en créant une pépinière agricole qui permettra d'installer de nouveaux agriculteurs en expérimentation de leur projet innovant (nouveaux agriculteurs issus du milieu urbain, permaculture...).

Pour en savoir plus :

www.montpellier.fr

Stéphanie GROSSET, Chargée de Mission Biodiversité Urbaine

stephanie.grosset@ville-montpellier.fr

04 34 88 79 32





Parcelle Ville de Niort mise en pâture par convention

De l'éco-pâturage sur des parcelles de la Ville Niort (Deux-Sèvres)

Budget : Aucun, le projet présente un caractère expérimental : les terrains sont mis à disposition gratuitement à l'éleveur via une convention.

Dates du projet : du 20 juin 2014 au 31 décembre 2016, reconductible en cas du succès de l'expérimentation.

La ville a souhaité mettre en œuvre de l'éco-pâturage sur des parcelles propriétés de la commune en tant qu'alternative à la fauche réalisée par les agents des services espaces verts et naturels, à la fois dans un souci d'économie budgétaire mais aussi pour offrir des espaces aux éleveurs pour faire paître leurs troupeaux. Après une expérimentation de deux ans, la ville en dressera un bilan écologique, économique et social.

Sur un espace (une prairie) acquit par la ville en secteur résidentiel, une convention a été signée entre la Ville et un éleveur de poney pour que ce dernier y fasse paître les animaux. Cette convention intègre des clauses environnementales (pas d'intrant chimique, pas de sur-piétinement des animaux sur le sol...). Cette action permet d'offrir à un éleveur un espace à paître pour ces animaux, et également à la ville de réduire ses coûts d'entretien de cet espace public sur lequel des fauches auraient été réalisées.

Cette action, via la convention, est réalisée à titre expérimental : un bilan écologique sera établi précisément afin d'évaluer les impacts sur le milieu de ce pâturage en décembre 2016 (évolution de la végétation, refus, état du sol...); un bilan économique et social sera également intégré. Le choix de l'animal (des poneys) a été



pensé pour favoriser une acceptation de la part des habitants du secteur, par l'image positive que peut renvoyer le poney, animal emblématique de la relation Homme-Animal.

Cette parcelle se situe dans la vallée du Lambon, vallée présentant un paysage de bocage, avec de l'activité pastorale existante. De plus, elle se situe dans le périmètre de captage d'eau potable du Syndicat des Eaux du Vivier qui alimente la Ville.

Pour en savoir plus :

www.vivre-a-niort.com

Marie BARRIBAUD, Chargée de mission Biodiversité ; Direction de projet Environnement et Handicap

marie.barribaud@mairie-niort.fr

05 49 78 79 05





© Louise Seguin, PlanèteBiche

Le potager conservatoire

Valorisation de variétés légumières régionales au Parc Floral de la Source

Orléans (Loiret)

Organisme en charge de la mise en œuvre : La Mairie d'Orléans et le Conseil Général du Loiret (propriétaires du Parc Floral).

Services de la collectivité associés : La Direction de l'Espace Public : l'équipe du Parc Floral et le Centre de production horticole municipale.

Budget : 330 € HT + Temps Homme.

Partenaires techniques : L'Association des Parcs et Jardins en Région Centre, l'Union pour les Ressources Génétiques du Centre, l'Association Sologne Nature Environnement, l'Association l'Abeille Olivétaine et la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret.

Dates du projet : Depuis 2013.

Le territoire d'Orléans compte une multitude d'espaces de nature, privés comme publics, ce qui lui confère un caractère de « ville-jardin ». Le Parc Floral, labellisé jardin remarquable depuis



2009, est identifié comme un des noyaux de biodiversité de la trame verte urbaine car ses 35 ha sont d'une grande attractivité pour la faune sauvage.

Dans le cadre du Plan Biodiversité d'Orléans, un suivi régulier de la biodiversité est mis en place au Parc Floral depuis 2010. Les sites sont gérés sans pesticide et de manière à préserver la biodiversité locale (gestion différenciée, installation de nichoirs, régénération naturelle en sous-bois et conservation d'arbres à cavités pour accueillir les chiroptères, gestion des espaces en eau...).

Le Parc Floral développe aussi un projet original de valorisation culturelle des variétés légumières régionales, avec l'Association des Parcs et Jardins en Région Centre et l'Union pour les Ressources Génétiques du Centre. La structure s'est engagée à la mise en culture de ces légumes régionaux dans un potager ouvert au public et fait partie des quatre sites du Loiret à avoir signé la charte du « Patrimoine légumier du Centre » en 2013. Les objectifs sont de conserver un patrimoine en danger de disparition, cultiver des variétés régionales et faire du Parc Floral d'Orléans la Source un réel ambassadeur de la richesse légumière régionale auprès du public.

Le potager conservatoire du Parc Floral achète donc des graines (semis directs ou semis sous serre réalisés par le Centre de production horticole de la ville) et des plants qui sont cultivés et entretenus par les jardiniers du Parc Floral, sans pesticide, comme sur l'ensemble du site, avec des cultures « classiques », des variétés oubliées et des légumes dont le mode de croissance est peu connu des visiteurs (aubergine, chou, carotte, courge, lentilles, épinard, laitue, maïs, melon, tomates, stevia, radis...).

Ainsi, au titre de la charte « Patrimoine légumier du Centre », sont cultivées six variétés régionales : des citrouilles de Touraine, des courges sucrine du Berry, des haricots Barangeonnier, des haricots Comtesse de Chambord, des melons Sucrin de Tours et des navets Globe Saint-Benoît.

Ces cultures font l'objet d'un suivi de culture et d'une signalétique spécifique à destination du public, installée en juin 2014.

Afin de mettre en lumière cette spécificité du Parc et les variétés légumières régionales, de nombreuses animations sont proposées sur les thématiques de la biodiversité, de l'agriculture et des pollinisateurs. Elles sont assurées par les associations locales Sologne Nature Environnement et l'Abeille Olivétaine et sont destinées aux groupes d'enfants (281 classes par an), et des classes en visites libres. Des nouvelles animations au potager pour le public adulte sont aussi prévues en 2014. Un livret pédagogique est édité chaque année avec le descriptif des animations.

Pour en savoir plus :

www.parcfloraldelasource.com

www.orleans.fr

Erika ZIMMERMANN, Responsable du parc floral de la Source, Direction de l'Espace public

ezimmermann@ville-orleans.fr

Anne TROUILLON, Chargée de mission Biodiversité

atrouillon@ville-orleans.fr

02 38 54 93 65





Vue d'ensemble du Jardin des Oliviers

Création d'un conservatoire de l'olivier : le « Jardin des Oliviers »

Sanary-sur-Mer (Var)

Budget : 803 620 € d'investissements depuis 2003 et 170 866 € de fonctionnement.

Partenaires financiers : La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Partenaires techniques : Le Groupement des Agriculteurs Biologiques (Agribio) du Var, Ecocert, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), l'Association TREMPLIN et l'Association Interprofessionnelle de l'olive, la Fédération des Moulins de France et l'Association VEGA.

Dates du projet : Du 7 avril 2003 au 31 décembre 2016.

En 2003, la Commune a acquis 3,5 hectares de parcelles autrefois agricoles, peu à peu colonisées par les pins, en vue de les remettre en culture. Sur ce site a été créé un conservatoire dédié principalement à l'olivier, l'objectif étant de présenter toutes les variétés existantes de cet arbre symbolique du bassin méditerranéen. Le site a également vocation à valoriser des savoir-faire agricoles locaux ancestraux et le patrimoine qui y est lié (avec par exemple la construction d'une noria et d'un four à cade et la réhabilitation d'un four à chaux) et à faire connaître au grand public des espèces dont la culture était traditionnellement ancrée localement telles que la patate douce d'Ollioules, les câpriers, les amandiers et figuiers...) et dont certaines ont participé au rayonnement économique de la région, en particulier l'Immortelle d'Ollioules.



Ainsi, un conservatoire de l'olivier (arboretum de près de 450 sujets de 113 variétés différentes) a été créé. Les plantations ont été successivement organisées en 2006, 2007, 2010, 2012, 2013, après différentes opérations de constructions de murs en pierres sèches. Initialement exploitées en partenariat avec des agriculteurs dans le cadre d'un marché public, le site est actuellement géré et exploité en régie par la Commune.

Depuis novembre 2013, il est certifié « Agriculture Biologique ». La Commune produit donc de l'huile d'olive depuis 2012, une huile désormais certifiée AB (puisque produite à partir d'olives certifiées triturées dans un moulin également certifié).

Un projet d'extension est en cours (acquisition de deux parcelles pour une surface de 2,3 Ha supplémentaires).

Fort de ces différentes démarches, la Commune a aussi entamé en 2011 un partenariat avec la Ligue de Protection de Oiseaux pour créer un Refuge LPO, avec un diagnostic environnemental qui a conclu à la présence de nombreuses espèces d'oiseaux avec nidification possible ou probable suivant les espèces. D'autres, ont été identifiées en transit ou passage migratoire.

Sur le site, différentes démarches sont favorables à la préservation de la biodiversité : plantations de prairies fleuries (plantes mellifères), fauches tardives du talus situé en limite parcellaire, lutte biologique grâce notamment à l'inule visqueuse, absence d'utilisation de produits chimiques, mosaïque de milieux, nichoirs... Des apies, ruches traditionnelles constituées d'un cylindre rudimentaire en écorce de chêne liège, ont été installées. Un partenariat avec un apiculteur est en cours et a permis de récolter 7 kg de miel en 2013.

Le site est encore en travaux. Il n'est donc ouvert que ponctuellement au public mais différents événements ont d'ores et déjà été organisés. En mai 2013 et 2014 (Journée des Moulins), le patrimoine à visée agricole (notamment la noria présente sur place) et la démarche d'agriculture biologique ont été présentés aux visiteurs. De nombreuses activités d'Éducation au Développement Durable se déroulent sur site.

À terme, le Jardin des oliviers sera quotidiennement ouvert au public. Un bâtiment (moulin à huile traditionnel et un espace muséal) est prévu à cet effet ; le chantier est prévu pour 2015-2016.

Pour en savoir plus :

www.sanarysurmer.com

Élodie GREZES, Responsable Agenda 21

elodie.grezes@sanarysurmer.com

04 94 32 97 10





Le domaine de candie : une mosaïque d'espèces et de milieux

Diagnostic écologique des parcelles du domaine agricole

Toulouse (Haute-Garonne)

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse.

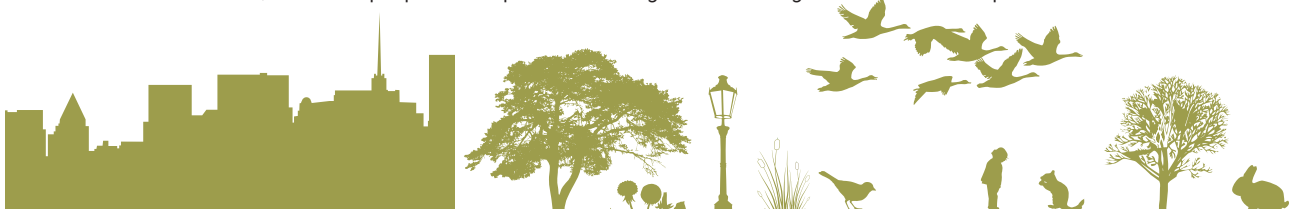
Services de la collectivité associés : La Direction Environnement de Toulouse Métropole, le Muséum d'Histoires naturelles de Toulouse et la Régie Agricole de la Ville de Toulouse.

Budget : 10 000 €.

Partenaires techniques : Le Muséum d'Histoires naturelles de Toulouse et des partenaires associatifs signataires de la convention de partage de la base de données (Isatis, le Conservatoire d'espaces naturels, Nature Midi-Pyrénées...).

Dates du projet : Du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2014.

La direction de l'environnement a piloté différents inventaires faune/flore sur les principaux espaces à enjeux écologiques de la ville. Les données rassemblées sous la forme d'une base de données constituent ainsi un outil d'alerte pour les gestionnaires et les aménageurs. La réflexion sur la valorisation du domaine agricole conclut qu'il peut associer biodiversité, cultures BIO et parcours pédagogiques. C'est pourquoi une étude complémentaire est confiée à une stagiaire en aménagement et gestion des espaces naturels, pour faire un état des lieux de la connaissance naturaliste des parcelles agricoles de la ville, obtenir une connaissance complète de la flore du domaine, caractériser les habitats pour les zones de cultures et leurs cadres (cours d'eau, mares, haies) et proposer un plan d'aménagement et de gestion sur un site pilote.



Alors, l'analyse des données existantes fait apparaître le rôle important que jouent les parcelles cultivées associées au milieu naturels qui les entourent, que ce soit la ripisylve longue de plusieurs kilomètres en bord de Garonne, les berges des ruisseaux et des rivières (La Sausse, l'Hers et le Roussy mort) ou les pelouses sèches sur les côtes de Pech David.

Les six grands ensembles agricoles qui représentent une superficie de l'ordre de 300 hectares participent à l'affirmation des trames vertes et bleues au sein de la ville. Elle souligne aussi la présence de diverses plantes messicoles patrimoniales observées à l'intérieur et en bordure de cultures telles le Soucis des champs, la Gastridie ventrue, le Caucalis à fruits plats, espèces peu communes voire rares dans le département.

Pour obtenir un diagnostic complet de toutes les parcelles du domaine, un inventaire floristique complémentaire a été réalisé à Ginestous (150 ha) et sur tout sur le domaine de Candie (25 ha de vignes, 7 ha de parc). Ce dernier présente une mosaïque très riche de milieux connectés entre eux ; vignes, prairies, étang, ruisseau, source, bâtiments agricoles et parc ancien... Avec les gestionnaires de nouvelles orientations de gestion ont été définies à court terme pour la gestion de la strate herbacée (association tonte gazon/prairie zone en libre évolution), par l'implantation d'un pré-verger et d'une première haie champêtre. À plus long terme, l'implantation d'un réseau complet de haies est prévue, elle marquera le passage du Bio à l'agro-écologie pour la Régie.

Pour finir, l'étude insiste sur l'importance stratégique des zones humides. Elle propose la conservation en l'état de la prairie humide associée à la source et une intervention pour décaler la vigne afin de permettre au Roussy mort de constituer un véritable corridor écologique.

Outre la caractérisation de l'ensemble des habitats du domaine, cette étude a permis de mettre en évidence le rôle écologique des espaces environnant les cultures (berges des cours d'eau, bords de champs, haies, zones humides...), alors que non fréquentées, peu entretenues, ce sont des zones en libre évolution aujourd'hui négligées.

Le domaine de Candie surprend ainsi par l'intérêt des espèces observées (Flore : Épiaire des marais, Orchis bouffon, Urosperme de Daléchamps / Oiseaux : Aigle botté, Chouette chevêche, Héron pourpré, Hirondelle rustique).

Pour en savoir plus :

www.toulouse.fr

Boris PRESSEQ, Botaniste, Muséum d'Histoire naturelle de Toulouse

boris.presseq@mairie-toulouse.fr

05 62 27 45 62







Strasbourg, une ville jardinée à toutes les échelles

Strasbourg Grandeur Nature, une ville nourricière

Strasbourg (Bas-Rhin) – Capitale française de la biodiversité 2014

Budget : Environ 280 000 €.

Partenaires financiers : L'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Partenaires techniques : L'Agence de l'eau Rhin Meuse, l'Inspection académique, les associations d'habitants et l'association ECOCONSEIL.

La fabrique urbaine de Strasbourg est étroitement liée à la présence des jardins nourriciers et guérisseurs qui, dès le Moyen-Âge, jalonnaient le cœur même de la ville donnant aux quartiers leur identité et leur nom. Au fil des années, Strasbourg a su préserver son lien à la terre nourricière avec le développement des jardins familiaux et l'édification au début du XX^e siècle de la Cité jardin du Stockfeld. Aujourd'hui, Strasbourg compte plus de 4 800 jardins familiaux, des jardins partagés, des potagers urbains collectifs, des fruits et des abeilles en ville, des terres maraîchères... Ces entités jardinées prennent donc des formes variées, à différentes échelles et pour différents usages, chacune présentant des atouts spécifiques. Ce pluralisme des modèles est vu par tous comme un facteur-clé de succès car il permet de s'adapter aux attentes de chacun. Par ailleurs les espaces polymorphes sont plus « mutables », ils résistent mieux aux crises et s'adaptent souplement à la fabrique urbaine



Un patrimoine de jardins familiaux

La ville de Strasbourg peut s'appuyer sur un patrimoine historique de 4 800 jardins familiaux représentant 170 ha dont l'origine remonte au début du XX^e siècle

Leur gestion en régie ou par des associations s'appuie sur : le respect de l'environnement, le maintien de leur vocation nourricière et le soutien à une vie associative qui aide à transcender les barrières culturelles et sociales.

Par ailleurs ont été mis en place :

16 jardins partagés (et 5 en cours), soit 9 500 m²

À l'initiative d'habitants regroupés en association, la Ville met à disposition gratuitement des parcelles (4 à 6 ares) nécessaires à la création de jardins partagés. Cultivé à plusieurs, ce type de jardin est prétexte à échanger des graines et à l'apprentissage du jardinage au naturel. Pour amener les participants à l'autonomie, un accompagnement durable prône le souci du collectif et veille au respect de la mixité.

2 potagers urbains collectifs (et 4 PUC en cours), soit 1 600 m²

À partir d'un terrain plus limité, environ 500 à 1 000 m², le PUC se différencie par sa finalité strictement vivrière, par des micro-parcelles de 20 à 50 m² et par la structure juridique (locations de parcelles individuelles). L'absence de barrières entre ces micro-parcelles et l'installation d'une unique cabane à outils incitent au partage, à la discussion et à la convivialité. Un animateur joue un rôle de facilitateur au départ, puis de conseil de jardinage au naturel et de médiation.

Des pieds d'arbres et des trottoirs jardinés

Certains quartiers pionniers en la matière ont ouvert la voie dès 2010. Deux associations d'habitants ont pris l'initiative du fleurissement de leur quartier, par la plantation et l'entretien des pieds d'arbres.

Des fruits et des abeilles en ville

La collectivité installe des petits fruitiers et des vergers dans les parcs et écoles.

Trois vergers collectifs ont été créés et servent de support pour des animations pour les écoles des quartiers.

18 jardins pédagogiques d'école (et 5 en cours)

Basé sur une démarche volontaire portée par l'équipe enseignante, cadrée et matérialisée par la signature d'un engagement tripartite entre ville, inspection académique et école candidate, celui-ci a abouti à la création de plus de 20 jardins d'école depuis 2011.

Pour en savoir plus :

www.strasbourg.eu

Alain DIEDRICHS

alain.diedrichs@strasbourg.eu

03 88 60 90 90





Le jeu de questions/réponses de la malle pédagogique

Fabrication et diffusion de cinq malles pédagogiques sur l'agriculture à Marne-et-Gondoire

La Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (Seine-et-Marne) – Lauréat du prix Intercommunalités

Budget : 105 500 € (conception, fabrication, diffusion).

Partenaires financiers : Le Conseil régional d'Île-de-France, Fonds européen agricole pour le développement rural.

Partenaires techniques : L'association les Environn'hôtes, le service culturel de Marne-et-Gondoire, les agriculteurs, La chambre d'agriculture, l'association À la découverte de la Ferme, les enseignants, la ludothèque et les animateurs.

Dates du projet : Novembre 2012 à décembre 2014.

Sensibiliser les jeunes générations de la collectivité au monde agricole et au territoire constitue le cœur du projet de Marne-et-Gondoire.

La Communauté d'agglomération avait ainsi développé depuis 2010 des journées de découvertes de l'agriculture en partenariat avec des agriculteurs qui accueillaient le public sur leurs exploitations. Cet événement a été développé en semaine pour les scolaires (4 classes ont participé en 2011). Mais cela représentait finalement trop de temps pour les agriculteurs. Marne-et-Gondoire s'est alors tournée vers l'association du Moulin Russon, qui réalisait déjà de nombreuses activités de sensibilisation, pour qu'ils ajoutent à leur programme d'activité une thématique « Tour de plaine » afin de présenter les cultures du territoire.



En complément, elle a souhaité développer une malle pédagogique à destination des scolaires pour préparer en amont cette visite.

La malle pédagogique sur l'agriculture vise ainsi à donner les outils aux enseignants et animateurs afin qu'ils puissent aborder de façon ludique le thème de l'agriculture de Marne-et-Gondoire dans l'enseignement de deuxième et troisième cycle (primaire). Elle permet ainsi d'appréhender les spécificités agricoles du territoire tout en découvrant l'agriculture et l'environnement d'une façon plus générale.

Pour que les enseignants et animateurs s'approprient cet outil pédagogique, un groupe de travail a été constitué, composé d'enseignants, d'animateurs, d'agriculteurs, de l'association « À la découverte de la ferme », la chambre d'agriculture et de l'association les environn'hôtes et s'est réuni à quatre reprises. Ce groupe a permis d'identifier les attentes et besoins du corps enseignant pour ensuite définir les thèmes à aborder et les contenus ludo-pédagogiques de la malle. Le prototype a été validé fin 2013, après une expérimentation au sein d'une école du territoire.

La malle s'articule autour de cinq thématiques abordées grâce à différents supports :

- Marne-et-Gondoire : puzzle du territoire, carte du territoire, localisation Marne-et-Gondoire par rapport à la France, les cultures de Marne-et-Gondoire, le DVD « les petites graines de Marne-et-Gondoire », film tourné en 2013 avec deux enfants et trois agriculteurs du territoire qui présente le territoire et sa spécificité agricole,
- les céréales (et plus précisément le blé, culture majoritaire à Marne-et-Gondoire),
- le lait,
- les fruits et légumes,
- les pommes de terre (plusieurs exploitants du territoire se sont diversifiés dans cette culture).

Pour chaque thématique, différents supports sont disponibles et reliés à une activité et un objectif pédagogique : livres, posters, DVD, expériences, etc.

Un plateau multi-jeux sur le principe du jeu de l'oie a été conçu, une photothèque Marne-et-Gondoire est également disponible ainsi que des activités pour approfondir les thèmes de la malle (pour aller plus loin). Un centre de ressources pédagogique regroupant d'autres documents complémentaires est mis à disposition, par ailleurs, au moulin Russon.

Cinq malles ont ainsi été créées et sont gratuitement mises à disposition des classes dans les 36 écoles du territoire à partir de la rentrée 2014, pour une durée de 3 à 6 mois.

Cet outil pourra notamment être utilisé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Elle servira également lors d'événements pour sensibiliser la population à l'agriculture.

La malle se veut ainsi un support pédagogique très complet et varié à destination des enseignants qui peuvent ensuite sélectionner les outils qui conviennent le mieux à leur projet de classe.

Pour en savoir plus :

www.marneetgondoire.fr

Emmanuelle FRAZDI, Directrice de l'Environnement

emmanuelle.frazdi@marneetgondoire.fr

01 60 35 43 55





© Louis Seguin, FranceCité

Un micro-milieu créé par Artpiculture

Programme biodiversité à notre porte, microcrédit ruches

Pau (Pyrénées-Atlantiques) – Lauréat du prix Villes moyennes

Organisme en charge de la mise en œuvre : Association Artpiculture.

Services de la collectivité associés : Mission développement durable.

Budget : 20 000 € par an.

Partenaires financiers : Région Aquitaine.

Partenaires techniques : Le Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) et la Maisons des jeunes et de la culture Berlioz.

La Ville de Pau développe en partenariat avec l'association Artpiculture un projet d'implication des habitants dans la diffusion de pratiques éco-responsables favorisant la biodiversité. Ces ateliers, appelés « BANP, La biodiversité à notre porte », sensibilisent les participants (adultes et enfants, appelés polliniz'acteurs) au rôle des abeilles et autres insectes auxiliaires dans l'écosystème du jardin et du potager. Ils abordent les techniques alternatives qui évitent l'utilisation d'intrants chimiques et favorisent le développement de la biodiversité.

Les objectifs sont d'affiner les connaissances environnementales des polliniz'acteurs par une approche interactive et ludique, développer leur potentiel créatif et actif afin d'accueillir la biodiversité dans leur quotidien et renforcer leur potentiel mobilisateur auprès de leur entourage.



Le projet BANP est mené sous la forme d'ateliers se déroulant sur un rucher installé sur les parcelles solidaires du CIVAM.

Différents thèmes sont abordés, par exemple :

- *l'abeille des ruches*, son habitat et ses mœurs, la flore locale et la pollinisation ;
- *les abeilles solitaires et autres insectes auxiliaires du jardinier*, leurs rôles dans l'équilibre des potagers et des jardins, les interdépendances entre les différentes espèces ;
- *la Gestion Différenciée des espaces verts* permettant de limiter l'utilisation d'intrants chimiques et la consommation d'énergie, et de favoriser l'émergence d'une biodiversité en milieu urbain notamment ;
- *recréer chez soi un environnement propice à accueillir la biodiversité* soit par l'aménagement de micro-milieux qui vont servir de gîte et de corridors biologiques à une foule d'insectes et d'animaux auxiliaires, soit en construisant des nichoirs pour la faune des jardins et des potagers, soit en semant des plantes à fleur ou des haies nectarifères ou pollinifères. Les aménagements sont réalisés dans une démarche créative et esthétique permettant d'associer l'usage à un visuel agréable ;
- *accueillir et accompagner quelques colonies d'abeilles chez soi* (entre une et trois colonies) dans des ruches.

Le principe du microcrédit reste le principe de base des actions de sensibilisation. Il est décliné sous deux aspects. Le premier aspect concerne la promesse d'essaimage qui engage chaque polliniz'acteur à retranscrire et transmettre à une nouvelle personne la sensibilisation reçue et les conseils pratiques pour accueillir la biodiversité chez soi, dans son quotidien.

L'autre aspect est lié au Microcrédit en ruche qui engage les polliniz'acteurs les plus mobilisés pour recevoir une ruche à la rembourser sous forme d'équivalent-miel, permettant ainsi à d'autres particuliers de recevoir à leur tour une ruche.

« La biodiversité à notre porte » impacte directement sur la biodiversité en favorisant la multiplication d'îlots accueillant une diversité de flore et une faune auxiliaire renforçant les équilibres des écosystèmes. Depuis 2011, 3 îlots ont été aménagés (parcelles solidaires, carré d'herbes folles à Berlioz et berges du Gave).

Le projet permet également aux participants de comprendre l'influence des gestes quotidiens sur l'environnement et par là, d'être à même d'accepter les changements nécessaires (gestion des déchets, économie d'énergies, matériaux de construction...).

Pour en savoir plus :

www.pau.fr

www.artpiculture.org

Alexia QUINTIN, Chargée de mission Biodiversité

a.quintin@agglo-pau.fr

05 59 98 01 83





Le jardin mellifère de la fête du miel 2014 de Mouans-Sartoux sur le thème de la lavande

Sensibiliser la population au rôle et à la préservation des abeilles

Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) – Lauréat du prix Petites villes

Organisme en charge de la mise en œuvre : La Ville de Mouans-Sartoux, le centre culturel des Cèdres et le Syndicat des Apiculteurs de Provence.

Services de la collectivité associés : Espaces verts-Environnement, Fêtes et culturel.

Partenaires financiers : La Ville de Mouans-Sartoux, le syndicat des apiculteurs de Provence et le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Partenaires techniques : La Ville de Mouans-Sartoux et le syndicat des apiculteurs de Provence.

Dates du projet : Depuis 1994.

Le 27 avril 2014 a eu lieu la vingtième fête du miel de Mouans-Sartoux. Cette fête se veut à la fois une foire agricole où les apiculteurs peuvent vendre leur production aux 8 000 visiteurs mais aussi un lieu engagé dans l'information et la sensibilisation du grand public à l'avenir des abeilles.

La rencontre permet chaque année de faire le point sur la santé des abeilles, l'évolution de la réglementation et l'engagement vital à la sauvegarde de l'espèce.

Le village de la fête est composé de différents stands : 35 exposants représentent les Apiculteurs de la région.



Le jardin mellifère sur une partie du parc du Château de Mouans-Sartoux est aménagé pour accueillir un parcours au milieu de la flore mellifère et pollinifère provençale. Cet espace, animé par des apiculteurs botanistes est organisé autour de zones illustrant la diversité florale de la région (collines de maquis, garrigues, cultures agricoles, parcs et jardins).

Le public peut s'initier à l'extraction et à la dégustation des miels de Provence, dont la diversité obtenue grâce à la transhumance des ruchers. Une démonstration de cuisine aux miels de Provence par le chef Gui Gedda fait découvrir cette facette de la gastronomie française et la diversité des miels et fleurs de Provence.

Le monde des abeilles présenté aux enfants au travers d'ateliers ludiques comme la « pêche aux pollens » qui leur fait découvrir la relation qui unit la fleur à l'abeille, des quizz, divers ateliers de collages, découpages et coloriages autour de l'abeille et de la pollinisation ainsi qu'un atelier de fabrication de bougies en cire d'abeille et l'exposition de ruchers décorés durant l'année par les enfants.

Le village propose aussi un stand d'information sur la gelée royale animé par le groupement des producteurs de gelée royale, un stand des lavandiculteurs avec présentations des produits issus de la lavande (fleurs séchées, essence, huile essentielle AOC...) et démonstration de distillation de lavande, et un stand de semences potagères et aromatiques dont certaines mellifères, libres de droit et reproductibles (non-hybrides F1 et non-OGM) présenté par l'association Kokopelli.

En 2014, 8 000 visiteurs ont ainsi été sensibilisés à la question de la biodiversité et au rôle de l'abeille dans la pollinisation.

Pour en savoir plus :

www.mouans-sartoux.net

Gilles PEROLE, Adjoint au Maire délégué à l'enfance et à l'éducation

gilles.perole@mouans-sartoux.net

06 32 60 15 05





Les jardins partagés, un revenu en nature

Les jardins partagés Bègles (Gironde) – Lauréat du prix régional Aquitaine

Budget : La création d'une parcelle coûte entre 3 000 et 5 000 €. Au moins deux parcelles sont créées chaque année.

Partenaires financiers : La communauté urbaine de Bordeaux.

Partenaires techniques : Arcins environnement.

Dates du projet : 1994-2020.

Les premiers jardins partagés (11 parcelles) ont été créés en 1994.

Depuis 2008, la ville a souhaité développer ces jardins et pour cela a fait un premier travail de recensement des terrains pouvant recevoir une vocation agricole. À partir de cet état des lieux, plusieurs parcelles ont été aménagées par le service des espaces verts, équipées d'un cabanon et ayant accès à l'eau. 38 parcelles, d'une moyenne de 70 m² ont ainsi été créées.

Ensuite, comme les terrains manquent, des négociations ont été engagées avec certains particuliers et c'est comme cela qu'un habitant a mis à disposition de la commune un terrain pour y implanter sept parcelles de jardins.

La commune a également fait le choix de recenser les délaissés pour y créer des parcelles. Le choix a été fait de ne pas créer de grands ensembles de parcelles mais de petits ensembles intégrés dans le tissu urbain, de deux à une dizaine de parcelles. Les élus partent du principe que dès que quelques mètres carrés sont disponibles, on étudie la possibilité de réaliser des jardins.

Aussi, lors de projet d'aménagement, la création d'aire de jardins partagés ou collectifs est systématisée. C'est ainsi qu'a vu le jour la parcelle collective de 400 m² en cœur d'îlot et ouvert à tous à Maurice Thorez.



Très prochainement, la place Duhourquet va être refaite. Après avoir mené une réflexion avec les habitants sur la restructuration de la place, il a été décidé d'y implanter des parcelles de jardins car, dès qu'un travail de réaménagement est entamé, il est étudié la faisabilité de créer des jardins.

Un travail est fait avec le Centre social qui anime trois parcelles collectives sur la commune. Le centre social est aidé par Arcins environnement, entreprise d'insertion, qui anime des ateliers plusieurs fois dans le mois à destination de tous les habitants. Des ateliers sur les plantations, le compostage, la lutte naturelle contre les nuisibles et bien d'autres encore sont proposés aux jardiniers. Des trocs de graines et de plantes ont lieu également.

L'impact sur la biodiversité est indéniable car des places très minérales sont transformées en aire de jardin et les centres aérés et les écoles créent également leur jardin. Un véritable maillage de jardins se fait sur le territoire.

De plus, les jardiniers locataires de parcelles de jardins ne doivent pas avoir recours aux produits phytosanitaires pour préserver l'environnement et la santé des citoyens. La ville n'employant plus de produits chimiques il est nécessaire d'inculquer ces mêmes principes aux habitants qui ont entre les mains de beaux espaces de biodiversité.

Enfin, la ville va passer une convention avec l'association « Jardins de tomates » qui est une association de collectionneurs de variétés de tomates anciennes et classiques ayant pour objet d'agir pour la diffusion et la promotion de la biodiversité de la tomate auprès des milieux scolaires, associatifs et du grand public. En 2015, la tomate sera donc à l'honneur.

Pour en savoir plus :
www.mairie-begles.fr

Alexandra MINICKI, Responsable du Service Développement durable
a.minicki@mairie-begles.fr
05 56 49 88 37





Le jardin de l'association des femmes maliennes de Montreuil (terrasse de la dalle Hannah Arendt)

Que mille jardins partagés fleurissent ! Montreuil (Seine-Saint-Denis) – Lauréat du prix régional Île-de-France

Partenaires financiers : La Région Île-de-France (un dossier présenté en 2012 pour dix nouveaux jardins dans le cadre de l'appel à projet « Jardins solidaires » prévoit une contribution de la Région à hauteur de 50 % de l'investissement réalisé par la ville).

Partenaires techniques : Les Associations et le Service Jardin Nature en ville.

Dates du projet : Depuis 2008.

La Ville de Montreuil a souhaité encourager le développement des jardins partagés en s'appuyant sur une démarche de concertation et d'implication forte des habitants.

Ainsi, un accompagnement méthodologique a été formalisé par une délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2009. Un travail collaboratif avait été effectué en amont avec les associations liées à la biodiversité et l'association Graine de Jardins missionnée comme expert.

Cette démarche revêt plusieurs facettes.

L'association porteuse de projet signe la Charte des Jardins Partagés qui l'engage sur la double exigence d'ouverture sociale et de gestion écologique du site.

Une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé est ensuite établie avec les porteurs de projets. Celle-ci précise les modalités du soutien de la ville (prêt du terrain, fourniture d'un système de récupération d'eaux pluviales, analyse du sol, clôture, composteur) et les engagements de l'association.

Une personne ressource « jardins partagés et végétalisation participative » désignée au sein du service environnement et du développement durable est chargée de la mise en place et du suivi des projets (recherche de terrain, convention, promotion et valorisation des jardins) en lien avec les autres services municipaux.



L'animation technique horticole est appuyée par le service des Jardins et Nature en Ville (un poste de Jardinier animateur créé en 2010) : diffusion des bonnes pratiques horticoles respectueuses de l'environnement, aide au démarrage du jardin, conseils en association de végétaux et en lutte biologique,...

Une ligne budgétaire spécifique est inscrite au budget depuis l'année budgétaire 2010 (achats de cuves de récupération d'eau, analyses de la qualité du sol, clôtures et portails). Ainsi, le budget dépensé pour les 15 premiers jardins entre 2008 et 2013 a été de 25 000 €.

Un financement régional pour dix nouveaux jardins prévoit le remboursement de 50 % du budget investissement pour les jardins partagés à la ville.

Ainsi, en 2014, on compte plus de 24 jardins répartis dans la ville pour une surface totale d'environ 8 000 m² (sur 892 ha de surface de la ville) et 5 en préparation. À partir de 2014, une rencontre annuelle des jardins partagés montreuillois doit permettre un meilleur partage des expériences des jardins montreuillois et une plus grande connexion entre jardins.

Une étude réalisée en 2012 a établi la liste des sites potentiels (délaiés, terrains en attente d'aménagement ou non utilisés) pour de futurs jardins.

Certaines des friches peuvent être riches en terme de biodiversité mais fermées aux humains : la mise en place de jardins partagés, en complétant la gamme de jardins présents sur le territoire et en touchant un public plus large, permet une interaction homme/nature renforcée.

De plus, les jardins partagés sont souvent moins « horticoles » que les jardins familiaux et laissent davantage de place pour la nature spontanée.

Cet intérêt croissant des jardiniers pour la biodiversité est également démontré par la participation de quelques jardins partagés montreuillois aux 24 heures de la biodiversité (événement promouvant les sciences participatives coordonné par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis avec le Muséum national d'Histoire naturelle et des associations locales).

Pour en savoir plus :

www.montreuil.fr

Pierre-Luc VACHER, Chargé de mission environnement - biodiversité

pierreluc.vacher@montreuil.fr

01 48 70 67 94





© Louis Seguin, Plan@Cité

Les jardins partagés

Concours du jardin écologique

La Motte-Servolex (Savoie) – Lauréat régional Rhône-Alpes

Budget : 500 € par an (investissement humain essentiellement), le budget est alloué aux lots des gagnants et de remerciement.

Partenaires techniques : Jury du concours : Jardiniers de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux Savoie, l'Apiculteur Savoyard, Chambéry métropole Pôle déchet, Le centre permanent d'initiatives pour l'environnement Savoie vivante, le Comité Intercommunal pour le suivi et l'assainissement du lac du Bourget et le Lycée agricole du Bocage.

Dates du projet : Depuis 2011.

Ce concours est à destination des habitants disposant d'un jardin, potager ou même d'un balcon, ainsi qu'aux jardins familiaux. Il est organisé une fois par an et lancé à l'occasion du Village du Développement Durable du premier samedi d'avril de chaque année. Lors de cette manifestation, le stand Concours du Jardin écologique est enrichi de l'exposition du même nom reprenant une photo de la pratique la plus écologique de chaque jardin candidat sur les différentes éditions du concours, agrémentée d'un commentaire descriptif. Les inscriptions sont clôturées fin mai.

L'objectif du concours, à travers une grille synthétique d'inscription et deux visites annuelles des jardins candidats par un jury d'expert, est de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques pour la gestion écologique des espaces verts particuliers de tout type.

Le formulaire d'inscription comprend une fiche d'information générale (coordonnées du candidat et caractéristiques générales du jardin) ainsi qu'une fiche de renseignement à compléter sur plusieurs thématiques : espace potager, espace enherbé, massifs, arbres et haies, pratiques. La fiche candidat



renseignée au maximum doit être retournée au service Environnement et Développement Durable de la Ville au plus tard mi juin.

Suite à la réception des grilles des candidats, le jury organise une première tournée de visite des jardins avec en ouverture une invitation des candidats à visiter les jardins lauréats des éditions précédentes. Lors des visites de jardins candidats, les membres du jury délivrent des conseils sur les thématiques qui leur sont propres afin d'améliorer le potentiel écologique des jardins. Une seconde visite organisée fin septembre permet d'évaluer la prise en compte des conseil, l'évolution globale des pratiques du jardinier, et de voir comment le jardinier prépare son espace vert à l'arrivée de la saison froide.

Les membres du jury se réunissent en début d'année suivante pour faire le bilan des points positifs et négatifs des jardins visités (renseignées sur une fiche jury à chaque visite) et donner des notes indicatives sur la qualité des jardins (une partie de la note est déterminée par la fiche d'information rendue par le candidat en début de concours).

Les prix du concours sont rendus à l'occasion du Village du Développement Durable de l'année suivante, à l'occasion duquel une nouvelle édition du concours est lancée.

Le concours connaît un réel succès (environ 12 inscrit par an) et permet concrètement de faire avancer les pratiques des candidats (constat d'évolution entre la visite de mi printemps et celle du début d'automne). Les pratiques exemplaires et originales mises en œuvres par les candidats des différentes années du concours sont mises en valeur par le biais d'une exposition « Concours du Jardin écologique », enrichie chaque année, et disposée sur le Village du Développement Durable.

Suite à la mise en place du concours, les actions des habitants en faveur du jardinage écologique se sont développées. La commune a pu constater la limitation des phytosanitaires dans les jardins particuliers, l'amélioration de la biodiversité cultivée et de la tolérance aux espèces spontanées naturelles, l'amélioration des techniques de protection et de travail du sol (paillage, semis sans labour, semis sur compost) favorisant la vie et la fertilité du sol, l'installation d'éléments utiles à la faune dans le jardin et le développement de la récupération de l'eau pluviale et du compostage.

Pour en savoir plus :

www.mairie-lamotteservolex.fr

Anthony PERRIN, Chargé de mission Environnement Développement Durable

aperrin@mairie-lamotteservolex.fr

04 79 65 04 76





Jardinage sur le site du TRIPOZ (Jardins en Ville)

Jardins en ville Annecy (Haute-Savoie)

Budget : Environ 25 000 € par an (investissement et accompagnement et formation des jardiniers).

Partenaires techniques : Jardins vivants (structure d'accompagnement et de formation), Terre d'Union (faisabilité du projet) et Le Passe-Jardins dans une moindre mesure.

Dates du projet : Depuis le 1^{er} janvier 2012.

Cette démarche de création de jardins collectifs à l'attention des habitants annéciens, est issue du croisement de deux éléments : le souhait de promouvoir au niveau local le « bien manger » en prônant les circuits courts et les aliments de qualité en lien direct avec les actions de l'Agenda 21 et l'existence de terrains municipaux, réserves foncières, peu entretenus par les jardiniers municipaux et peu valorisés.

L'idée a donc germé d'offrir aux habitants annéciens ces terrains pour des projets éphémères (quelques années), afin qu'ils puissent jardiner et se rencontrer. Contrairement aux jardins familiaux déjà présents, il était évident que la démarche allait s'orienter vers une gestion collective et environnementale.

Deux services s'emparent de cette idée (Agenda 21 et Espaces Verts) et étudient avec Terre d'Union sa faisabilité : quelle dimension collective, quelle surface, comment choisir les jardiniers amateurs, quels risques sachant que les terrains disponibles, pour la plupart, sont amenés à changer de vocation à moyen terme... La ville s'oriente assez vite sur la mise à disposition de parcelles individuelles (25 m² par jardinier) le tout



intégré dans une dynamique totalement collective (cabane collective, outils achetés en commun, gestion du site et prises de décision en commun...)

La Municipalité décide en juin 2012 de lancer un appel aux annéciens souhaitant bénéficier d'une parcelle et ainsi recenser les citoyens intéressés. En lançant la démarche, la ville dispose d'environ 70 parcelles réparties en 4 sites ; elle espère pouvoir ouvrir tout au plus 1 à 2 sites... C'est plus de 250 demandes qui arrivent finalement en mairie. La collectivité opte alors pour un tirage au sort public pour retenir les futurs jardiniers.

Dès le lancement de la démarche la collectivité est consciente de la nécessité absolue de créer une dynamique de groupe sur chacun des sites et ainsi, ne pas livrer des parcelles « clé en mains » sans que les jardiniers n'aient déjà enclenché une dynamique collective.

Elle fait donc appel à Jardins Vivants, une structure locale spécialisée dans le jardinage écologique. De nombreuses réunions sont ainsi organisées avec les jardiniers. Elles permettent de définir un règlement intérieur commun, l'organisation spatiale du jardin, de définir et acheter les outils nécessaires, de définir des règles communes de fonctionnement (charte) et créent surtout un lien social formidable.

Les principes environnementaux sont bien entendus de mise : récupération des eaux de toiture des cabanes pour arrosage, pas de produits phytosanitaires, pas d'engrais chimiques, compostage sur place... Une diversité de cultures est imposée par le règlement intérieur.

La ville, quant à elle, prépare les terrains (partiellement en friche), fait amener l'eau, les cabanes de jardins, met en place les clôtures.

En juin 2013, les parcelles commencent à être cultivées, suite à cet accompagnement et à des formations prises en charge par la ville.

Un 5^e site a été ouvert cette année, en 2014, avec 48 parcelles.

Pour en savoir plus :
www.ville-annecy.fr

Christophe FERLIN, Directeur Espaces Verts
christophe.ferlin@ville-annecy.fr
04 50 33 89 45





Semaine du goût 2012, découverte du riz de Camargue à l'école de Mas Thibert

Remunicipalisation de la restauration collective

Arles (Bouches du Rhône)

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : Établissement Public Administratif pour la Restauration Collective d'Arles (EPARCA).

Services de la collectivité associés : Plusieurs services de la Ville d'Arles ont été mobilisés sur ce projet, notamment la Direction des Finances et de la Commande Publique, la Direction des Ressources Humaines et la Direction de l'Action Éducative et de la Formation.

Budget : Attribution de subventions pour le démarrage de l'EPA : subvention de fonctionnement : 72 355 € + subvention d'investissement : 115 000 €.

Partenaires techniques : L'EPARCA développe progressivement des partenariats avec le Syndicat Mixte du Pays d'Arles, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et le Parc Naturel Régional de Camargue notamment.

Dates du projet : Depuis le 1^{er} septembre 2012.

Après 18 ans de délégation de service public, la ville d'Arles, consciente des enjeux majeurs en termes de santé publique et d'environnement, a choisi de reprendre la gestion de la restauration collective en régie au 1^{er} septembre 2012.

Ce retour en régie permet de revenir à une cuisine traditionnelle à partir de produits bruts, d'améliorer la qualité gustative et nutritionnelle des repas, d'introduire des produits labellisés et des produits issus de



l'agriculture biologique et de privilégier, dans la mesure du possible, des produits issus de circuits de proximité.

Aujourd'hui, l'EPARCA fabrique et distribue environ 3 100 repas par jour à destination des enfants scolarisés en primaire, des crèches, des foyers de personnes âgées, du portage à domicile et du restaurant administratif et universitaire de la Ville d'Arles.

Dès la création de l'Établissement Public, des mesures en faveur du développement durable et de la préservation du terroir local ont été prises.

Tout d'abord, en matière d'achats de denrées alimentaires avec l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics et de produits bénéficiant de labels intégrant des conditions de production ou de fabrication traditionnelles dans les mercuriales (par exemple : poulet label rouge ; dinde critère Qualité Certifié ; fromages d'Appellation d'origine protégée ; viandes bovine issues de race à viande...). L'EPARCA réalise aussi des achats de produits labellisés bio, (notamment les céréales, certains produits laitiers et certains fruits) et des achats préférentiels de poissons disposant de labels attestant d'une pêche durable (par exemple MSC).

Pour les menus, l'équipe veille à introduire régulièrement des produits issus du territoire (riz de Camargue Bio, viande de taureau de Camargue AOP, fruits du Pays d'Arles, lait frais) et en saison, des aliments moins connus des enfants (blettes, salsifis, courges, pois chiches).

Enfin, les agents réalisent des animations dans les restaurants scolaires pour mettre en avant des produits issus du territoire local.

Par exemple, ils ont mis en place une animation sur le Riz de Camargue en octobre 2012 au restaurant scolaire de l'École de Mas Thibert. Cette animation tenue dans le cadre de la semaine goût avait pour but de faire découvrir le riz de Camargue. Elle s'est organisée autour d'un menu notamment composé de variétés de riz présentes sur le territoire (riz blanc, riz complet, riz rouge), d'une intervention du conservateur du musée du Riz sur l'histoire et les conditions de production du riz de Camargue et d'une dégustation d'une recette provençale réalisée devant les enfants.

Pour en savoir plus :

www.ville-arles.fr

Bertrand SCHAEFFLER, Directeur Propreté & Espaces Verts

b.schaeffler@ville-arles.fr

04 90 49 37 38





Au temps de la récolte

Multiplication des jardins pédagogiques dans les établissements

Colombes (Hauts-de-Seine)

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : Le service Écologie Urbaine de la Ville de Colombes en lien avec l'Éducation nationale.

Services de la collectivité associés : Service Espaces Verts, Mission Développement Durable.

Budget : Environ 800 € annuel pour l'achat de graines bio pour les établissements de la Ville.

Dates du projet : Année scolaire 2008/2009.

Depuis l'année scolaire 2008/2009, la ville de Colombes a intégré à son programme d'éducation à l'environnement des séances d'animation de potagers pédagogiques.

Celles-ci permettent aux enfants de découvrir les rythmes temporels, de connaître les notions liées au vivant, de développer des apprentissages transversaux, la coopération et l'éco-citoyenneté.

Les animateurs du service Écologie Urbaine accompagnent ainsi les projets de jardinage écologique dans les crèches, les centres de loisirs ou les écoles. Un dispositif particulier a été mis en place afin que les ateliers jardinage dans les écoles soient des supports d'apprentissage permettant à l'enseignant de construire non seulement des connaissances sur le monde du vivant mais aussi des apprentissages fondamentaux (l'écriture, la géométrie, l'histoire, les mathématiques, le développement durable, les sciences, l'activité physique....).



En outre, à travers les savoirs et savoirs être acquis par les enfants participant aux projets « jardins dans les écoles », des pratiques de jardinage écologiques s'étendent à l'environnement familial dans une ville qui compte près de 9 000 pavillons.

Les animateurs fournissent les graines aux instituteurs et interviennent à trois moments clés du projet : en automne (pour l'appropriation et la préparation du terrain avec les enfants, ainsi que la réalisation des semis), à la fin de l'hiver (pour des semis de graines en classe) et au printemps (pour des plantations, semis et observations naturalistes).

En amont du projet, les services Écologie Urbaine et Espaces Verts auront fait un repérage de chaque école, évalué les possibilités de concevoir un potager et réalisé les aménagements nécessaires.

Ainsi, depuis 2010, 26 parcelles de jardinage ont été créées ou réhabilitées dans les différents établissements de la Ville. Environ 60 animations sont réalisées chaque année pour une vingtaine de classes.

Les projets « jardins dans les écoles » sont très prisés par les enseignants, tout comme l'ensemble des animations proposées par le service Écologie Urbaine. Une certaine culture de l'éducation à l'environnement est d'ailleurs propre à Colombes qui peut se prévaloir d'avoir créé le jardin botanique (actuel Centre Nature) en 1936.

Pour en savoir plus :
www.colombes.fr

Laurent SENFTLEBEN, Responsable du Service Écologie Urbaine
laurent.senftleben@mairie-colombes.fr
01 47 60 80 28





Marcheurs sur la Boucle Verte à Bègles, le long des jardins partagés de Pré Rimbaud

Reconquête et redécouverte des espaces naturels et agricoles par les habitants

Communauté urbaine de Bordeaux (Gironde)

Budget : 350 000 €.

Partenaires financiers : Le Fonds européen de développement régional et le Conseil Général de la Gironde sur la partie « Atlas participatif ».

Partenaires techniques : La Chambre d'Agriculture de la Gironde, le Conseil Général de la Gironde et les communes.

Dates du projet : De septembre 2009 à décembre 2015.

La communauté urbaine de Bordeaux (Cub) est riche de 50 % d'espaces naturels et agricoles, elle abrite de nombreuses espèces protégées mais aussi une activité agricole encore importante.

Néanmoins, les habitants connaissent assez peu cet aspect de leur territoire. Aussi, la Cub souhaite apporter aux citoyens les moyens de connaître, d'apprécier et de profiter de ces richesses. À ce titre, plusieurs opérations sont mises en œuvre sur différents aspects.

Elle a par exemple développé un chemin de promenade et de randonnée de 140 km, la Boucle verte, qui traverse les espaces naturels et agricoles de la Cub. Dans ce cadre la Cub édite chaque année un topoguide présentant toutes les balades, leurs points d'intérêt, les espaces naturels traversés mais aussi les agriculteurs réalisant de la vente sur site à proximité du cheminement.



Elle a aussi réalisé une enquête auprès des agriculteurs faisant de la vente directe. Les résultats de cette enquête ont été compilés et donneront lieu en septembre 2014 à l'édition d'un guide de la vente directe sur la Cub.

Ensuite, l'étude « portes et maisons » vise à redonner son identité agricole et naturelle au parc des Jalles au travers du développement de lieux emblématiques (vacherie de Blanquefort, réserve naturelle de bruges...) et de cheminements de découverte du patrimoine naturel et agricole à l'usage des citoyens (fin de l'étude en septembre 2014 puis mise en œuvre).

Des installations à destination des habitants ont été réalisées. Ainsi six ruchers ont été installés sur deux communes. La cub finance aussi deux apiculteurs pour réaliser l'entretien et l'écosite du Bourgailh pour l'animation. La Cub apporte aussi son soutien à la création de jardins partagés sur le territoire communautaire au travers de l'aide aux porteurs de projets et de l'aide à l'animation par les associations locales.

Enfin, la Cub soutient à de nombreux événements de promotion de l'agriculture locale : marchés fermiers (3 organisés sur la cub), Raid des maraîchers à Eysines, participation à l'événement Au Bout goût d'Aquitaine, semi-marathon des Jalles à Bruges...

Pour en savoir plus :

www.lacub.fr

Mathilde LEYMARIE, Chef de Projet Boucle verte et Atlas de la Biodiversité

mleymarie@cu-bordeaux.fr

05 56 93 68 46





Construction de cabanes d'affût pour observer les oiseaux

La Ferme Vernaelde : une zone ludo-éducative d'exigence écologique Coudekerque-Branche (Nord)

Le site de la Ferme Vernaelde s'étend sur 15 hectares de zones prairiales jouxtant des zones boisées. La volonté communale est de garder un caractère champêtre, rural, mêlant patrimoine historique et vert, tout en y consacrant une gestion écologique « zéro phyto ». L'intérêt est ici qu'au travers la création de corridors écologiques, on arrive à créer à la fois une zone ludique et une zone refuge pour les animaux.

La première étape a été la création du « jardin de l'avenir » (un arbre planté pour chaque nouvelle naissance coudekerquoise) en forme de spirale avec pour centre un chêne symbolisant la Charte de l'Environnement. Est venu s'y greffer un panel d'aménagements écologiques : nichoirs à insectes, nichoirs à oiseaux...



De nombreux animaux tels que des faisans, lièvres, hérissons, pic-vert, pic-épeiches, faucons crécerelles, balbuzards, hérons cendrés... sont observables pour les passionnés, les plus silencieux et les plus patients. Ce site est ensuite encadré par un labyrinthe végétal géant en phase finale de construction planté avec des essences régionales.

Pour les plus petits, la ferme est en train de développer de nombreux enclos formants une mini ferme pédagogique avec : des lapins, des oies, des chèvres, des poules, des canards de Barbarie... Par là même, la ville a créé un outil pédagogique pour les familles, écoles, et structures diverses qui fréquentent le site, mais aussi un vrai terrain de jeux pour les enfants.

Pour en savoir plus :

www.ville-coudekerque-branche.fr

David AERNOUITS, Directeur du service environnement, développement durable

environnement@ville-coudekerque-branche.fr

03 28 24 15 41





© Louis Seguin, Plan@Cité

Abri à insectes dans le potager

Au potager ! Creil (Oise)

Organisme en charge de la mise en œuvre : La Ville de Creil à travers sa maison éco-citoyenne.

Services de la collectivité associés : La mission développement durable, la mission citoyenneté, le musée Gallée Juillet, le service communication, les services techniques et le service espaces verts.

Partenaires techniques : La Communauté d'Agglomération Creilloise, l'Association des jardins familiaux de Creil, les Associations « Échanges pour une terre solidaire » et « Femmes sans frontière » et les résidences personnes âgées de Creil.

Dates du projet : Depuis 2011.

La Ville de Creil a souhaité créer un potager pédagogique. Pour cela, elle a réinvesti les jardins historiques du musée de la Ville.

Ainsi, 25 bacs de culture (légumes, fruits, plantes aromatiques, mais aussi des légumes anciens du XIX^e siècle) ont été aménagés en plein centre-ville. Certains bacs de culture ont été assemblés à partir de planches de récupération.

Deux grands hôtels à insectes ont été installés, dont un créé à partir de matériaux de récupération. Et de petits hôtels à insectes fabriqués par les habitants lors d'ateliers nature ont été posés.

Outre l'installation de panneaux pédagogiques présentant les actions permettant de veiller à la préservation de la biodiversité urbaine, ce jardin fait l'objet de sorties nature (visite guidée et libre), d'ateliers pour



redécouvrir les légumes du XIX^e siècle et d'ateliers ludiques de repiquage et de plantation (tout public), d'initiation au compostage (avec installation de bacs de compostage en bois) ou de création et d'entretien du jardin.

La Maison Creilloise des Associations et quelques écoles ont ainsi pu profiter de ces nouveaux aménagements.

La serre du musée est également en cours de rénovation et accueillera de nouveaux légumes anciens.

Pour en savoir plus :

www.creil.fr

Thomas COINDEAU, Responsable de la mission développement durable

Thomas.CoindeauU@mairie-creil.fr

03 44 29 52 24





Avril 2014, atelier avec l'URCPIE sur la thématique : Nourrir, enrichir et protéger sa terre. Visite des diverses parcelles des jardins familiaux

Le Rés'Eau les Jardins s'emmêlent Crépy-en-Valois (Oise)

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : L'Union Régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement de Picardie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne et la Ville de Crépy-en-Valois.

Services de la collectivité associés : Environnement, Services Techniques.

Budget : 9 100 €.

Partenaires financiers : L'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Union Régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement de Picardie.

Partenaires techniques : L'Union Régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement de Picardie.

Dates du projet : 2013-2015.

L'Union Régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement de Picardie et l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont voulu créer un réseau permettant d'accompagner les jardiniers qui se posent des questions quotidiennement sur comment jardiner plus « vert », et aussi aider les personnes novices qui souhaiteraient se lancer dans le jardinage durable. La ville de Crépy-en-Valois a alors immédiatement souhaité s'associer à ce projet.

Concrètement, la personne qui jardine déjà, ou qui souhaite apprendre, devient automatiquement membre Rés'EAU dès lors qu'elle prend contact avec ce dernier ou s'inscrit à une activité proposée. Elle peut ainsi



bénéficier gratuitement de temps d'échanges, d'ateliers pratiques, d'une visite d'un jardin remarquable, d'achat groupé (donc des tarifs préférentiels) de graines bio et locales, de conseils et de retours d'expériences via une info-mail, de six livrets pratiques et d'un poster sur le thème du jardin, et d'un centre de ressources documentaires consultable sur internet.

À Crépy-en-Valois, sur la période 2013-2014, six soirées éco-jardinage sur différentes thématiques et six ateliers pratiques ont été organisés.

Pour en savoir plus :
www.crepyenvalois.fr

Daniel PREVOT, Responsable Environnement, Développement Durable
daniel.prevot@crepyenvalois.fr
06 82 93 60 30





Collection de blés paysans de l'association « Graines de Noé » cultivée au Jardin botanique

Ma planète, mon assiette et moi Dijon (Côte-d'Or)

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : Jardin des sciences de la ville de Dijon (Muséum-Jardin botanique-Planétarium).

Services de la collectivité associés : Pôle réussite éducative, pôle environnement/espaces verts, service restauration municipale, service des espaces verts, pôle vie des quartiers, pôle solidarité/santé...

Budget : Environ 50 000 € annuels pour les ressources humaines, 17 000 € d'investissement et 17 000 € annuels de fonctionnement.

Partenaires financiers : Le Grand Dijon, le Conseil régional de Bourgogne et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Partenaires techniques : L'Institut national de la recherche agronomique (INRA), Agrosup, l'Association « Graines de Noé » et les associations de promotion des variétés traditionnelles, l'Éducation nationale, le Grand Dijon, la Chaire Unesco et l'association des restaurateurs locaux.

Dates du projet : L'action a été entamée en 2013, en vue de l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et l'acquisition du domaine de la Cras. Fin prévue en 2016.

Le Jardin des sciences de la ville de Dijon a mis en place un panel d'actions transverses associant les approches agricoles, environnementales, sociales, économiques et culturelles, visant à toucher l'ensemble des dijonnais sur ces thématiques.

Les actions thématiques sont restituées par le biais d'opérations de restitution culturelle en direction des habitants, à partir notamment d'horizons culturels variés.



Différents thèmes sont ainsi abordés.

Biodiversité sauvage et cultivée

Dans les écoles, des îlots de biodiversité ont été mis en place en 2014 telles que des zones de potager (variétés anciennes ou locales) et îlots de prairie fleurie (favorisant les pollinisateurs), support pour les études participatives. Dans le Jardin des sciences a été installée une collection vivante de plantes alimentaires mycorhizées et une zone de compostage pédagogique et partagé.

La ville procède aussi à l'accompagnement pédagogique à la mise en place de composteurs partagés, à l'utilisation du compost pour développer la biodiversité et à la création d'un réseau des jardins partagés issus de la démocratie participative.

Deux événements mettent en valeur ces actions. Il s'agit de l'exposition itinérante Herbes folles, accompagnée de l'édition du guide Jardinez au naturel, et de l'événement Florissimo (mars 2015, 200 000 visiteurs) au parc des expositions sur la biodiversité mondiale.

Pollinisateurs et biodiversité sauvage et cultivée

Outre, une centaine de ruches urbaines, la participation aux APIdays, et au programme SPIPOLL, la ville souhaite mettre en place une Miélothèque urbaine (projet 2015) à visée éducative (la diversité des miels reflète la diversité des écosystèmes).

Elle a également conçu un package « Dijon c'est ma nature » contenant un guide « J'agis pour la biodiversité », un pot de miel et des sachets de graines favorables à la biodiversité et pollinisateurs.

Le goût : de la Terre à l'assiette

La ville a mis en place un cycle pluridisciplinaire éducatif « Ma planète, Mon assiette et Moi » qui peut notamment s'appuyer sur le jardin botanique dont 50 % est consacré à la biodiversité cultivée.

Elle mène également l'opération Dijon Ville Santé qui a pour objectif de promouvoir le mieux manger pour moins cher tout en évitant le gaspillage alimentaire. L'opération « Un fruit pour la récré » rentre dans ce cadre.

Des enfants sont aussi désignés « ambassadeurs du goût » et testent et valident les produits issus des filières circuits courts et bio mis en place dans les cantines.

Culture de la vigne et du vin

En lien direct avec la thématique de la cité internationale de la gastronomie dijonnaise, la ville organise un colloque Biodiversité et vin et une exposition itinérante (sur le Phylloxéra et les Cépages de Bourgogne).

Quelques indicateurs de suivi ont été mis en place : nombre de sachets de graines distribués aux dijonnais, nombre et diversité des actions menées sur les thématiques avec la communauté éducative de la collectivité, nombre de dispositifs « îlots de biodiversité sauvage et cultivées » dans les écoles, nombres d'actions participatives menées et valorisées lors des opérations nationales, nombre d'actions d'éducation à l'environnement pour un développement durable sur la thématique (25 000 enfants sensibilisés chaque année). 300 agents de la ville ont pu être sensibilisés grâce à la mise en place d'un menu au miel de Dijon et d'une signalétique « un repas sans les pollinisateurs ? ».

Pour en savoir plus :

www.dijon.fr

Oanez CODET-HACHE, responsable du service écologie urbaine

ocodet-hache@ville-dijon.fr

03 80 74 59 36





Les familles Lambrésiennes sont venues planter ensemble des variétés anciennes et régionales d'arbres lors du festival de l'arbre

Plantation d'un verger de maraude avec les habitants

Lambres-lez-Douai (Nord)

Budget : 450 €.

Partenaires techniques : Association des croqueurs de pommes du Nord-Pas-de-Calais.

Dates du projet : Depuis décembre 2013.

Dans le cadre du festival de l'arbre organisé par la région Nord-Pas-de-Calais, la ville de Lambres-lez-Douai et l'association des Croqueurs de pommes de la région ont organisé la plantation d'un verger de maraude sur la partie publique de la plaine de jeux.

Plus de 70 personnes ont participé à cette plantation qui s'est déroulé sur deux jours. Le vendredi, la classe de 6^e développement durable du collège André Malraux a amorcé le chantier et le samedi, une cinquantaine de personnes se sont présentées pour finir les plantations des différents arbres fruitiers. Parmi les volontaires plusieurs élèves de l'école Gallieni, des jeunes lambrésiens venant de différents lycées des environs, des habitants de la commune et des villes avoisinantes intéressés par la démarche.

Chaque aspect de ce projet s'inscrit dans le cadre des actions menées en faveur du renforcement de la biodiversité. Ainsi, 21 arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers, noyers) de 19 variétés anciennes et régionales ont été plantés et le rejet de CO² a été limité par un achat local. L'association des Croqueurs



de pommes propose des ateliers gratuits de formations à la taille, de reconnaissance de variétés fruitières et des stades de floraison.

Aussi, lors de la Semaine du goût, une partie des fruits est récoltée pour faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants des écoles.

Le verger est aussi ouvert à toute personne qui souhaite manger l'un des fruits.

Pour en savoir plus :

www.mairie-lambreslezdouai.fr

Olivia VERMANDER, Chargée de communication

assocomm-lambres@wanadoo.fr

03 27 95 95 55





Les moutons de la ferme pédagogique

Animation d'une ferme pédagogique en cœur de ville

Lille (Nord)

Budget : 90 000 € de fonctionnement et d'entretien des bâtiments et 400 000 € de masse salariale.

Partenaires techniques : L'association Animavia, le Conservatoire Régional de Ressources Génétiques, l'Association des Amis du Rucher École et la Maison régionale de l'Environnement et des Solidarités.

Dates du projet : Depuis 1981.

Depuis sa création, l'objectif de la ferme d'1,5 ha en plein cœur de ville est de créer du lien entre le public urbain et l'agriculture artisanale respectueuse de la nature en utilisant les principes de l'agriculture biologique. Son emplacement très urbain et la gestion écologique du site en font un îlot de nature entre les tours de verre.

Le bâtiment est la reproduction à l'identique d'une ferme traditionnelle flamande. L'équipe dédiée de 11 personnes est composée d'animateurs, de soigneurs et de jardiniers.

En plus de son rôle sur la préservation de la biodiversité cultivée et de la reproduction des races régionales, la ferme est une vitrine vivante de la saisonnalité alimentaire et de ses cycles.

En effet, le principe de la ferme consiste à gérer un cheptel diversifié d'espèces en voie de raréfaction et à entretenir des espaces potagers, vergers, haies champêtres et prairies de variétés régionales en utilisant les principes de l'agro-écologie et de la permaculture. Une partie de cette gestion est participative.



Ainsi, en privilégiant une pédagogie par l'action, la ferme a une mission de diffusion et de transmission de connaissances. Le public est invité à prendre part aux tâches de la ferme et à des animations participatives : cycles de conférences, formations pratiques, animation d'un pôle ressource...

Après avoir été essentiellement tournée vers un public enfant, elle a été ouverte en 2009 vers un public adulte et un rucher école a été créé.

Depuis 2014, la ferme est ouverte librement tous les jours, ce qui a permis d'accueillir 11 000 visiteurs entre janvier et avril 2014.

L'action éducative est donc déclinée selon les publics et les thématiques. En plus des animations proposées aux groupes accompagnés la ferme accueille un rucher école comprenant 20 ruches sur le site, et permettant la formation de 40 élèves apiculteurs par an.

Un cycle de conférences « les mardis thématiques » permet de discuter du compostage, des semences au potager ou de la préservation de l'abeille noire tandis que le club nature « parents/enfants » les dimanches matins aborde des sujets tels que de la fleur au miel, du grain de blé au pain...

La ferme a aussi mis en place un « Prêt de poules » pour les habitants lillois qui le souhaitent et réalise à cette occasion des formations. Si au bout de six mois, la famille souhaite conserver les deux poules prêtés, elles leurs sont données. Ce système permet aux ménages de tester le système et éviter l'achat/abandon de poules tout en contribuant à réduire les déchets.

Enfin, la ferme accueille des événements et démonstrations comme le Festival de l'abeille, le Pressage de pommes, la Fête du cheval ou un projet de marché local bio.

Ainsi, la ferme est engagée dans un programme de conservation de variétés animales et végétales. Le cheptel de races régionales menacées est suivi et géré pour permettre des naissances régulières et réalimenter par la suite les réseaux d'éleveurs locaux. Les espèces végétales sont choisies pour permettre la conservation de variétés locales, les graines potagères sont récoltées puis conservées par le Conservatoire Régional de Ressources Génétiques.

Pour en savoir plus :

www.lille.fr

Cécile SCHLEUNIGER, Directrice Parcs et Jardins

cschleuniger@mairie-lille.fr

03 28 36 13 50





Mathieu Tanguy et Élodie Fargeas, agriculteurs à la ferme du Cosques

Les circuits courts, une action concrète et pérenne au service des lorientais Lorient (Morbihan)

Organisme en charge de la mise en œuvre : La Ville de Lorient et Lorient Agglomération.

Services de la collectivité associés : À la ville : restauration scolaire, parcs et jardins, environnement, gestion et maintenance du patrimoine, direction de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse et des sports. À l'Agglomération : environnement et développement durable.

Budget : Pour la restauration scolaire : 248 000 € (d'achats en bio) et 14 550 € (d'achat de poulets de 120 jours). Pour la ferme du Cosquer : 5 700 € d'études et 62 000 € de travaux de rénovation.

Partenaires financiers : L'Europe.

Partenaires techniques : La ville de Lorient, Lorient agglomération et la Chambre d'agriculture.

Dates du projet : 2009-2013.

La Ville de Lorient développe pour sa restauration scolaire une action sur les filières d'approvisionnement locales et/ou biologiques.

Un important travail est mené pour permettre aux enfants des cantines scolaires de bénéficier de produits de qualité permettant un maintien des agriculteurs locaux. Une politique d'achat volontariste engagée depuis quinze ans par la Ville vise à favoriser les « filières qualité ». Ainsi, la restauration municipale est gérée grâce à une cantine centrale qui s'engage en faveur d'une alimentation de qualité. Dès 1998, le conseil municipal refuse à l'unanimité l'approvisionnement en produits OGM et dès 1999, la restauration se tourne vers les filières de qualité (agriculture biologique, labels rouges, Bleu blanc cœur, poisson frais...)

Aujourd'hui, la restauration municipale emploie 41 agents pour 4 300 repas par jour (cantines scolaires, cantine municipale et maison de retraite) pour un budget d'achat alimentaires de 1,4 millions d'euros dont 400 000 euros consacrés à l'achat « qualité ».

31 % des produits sont bio et 8,5 % sont issus de circuits-courts. Les poulets sont par exemple achetés à 120 jours en circuits-courts (alors que la norme d'agriculture biologique n'impose que des poulets de 80 jours).



Lorsque c'est possible, la ville établit un cahier des charges pour les marchés, favorisant les circuits courts. Aussi, chaque année une partie du miel des ruches lorientaises est utilisée dans la préparation d'un repas. Le personnel des cuisines ou du restaurant municipal est aussi invité à participer à la visite des exploitations locales.

La ville de Lorient présente ses actions en restauration aux autres villes de l'agglomération pour les inciter à développer aussi ces filières. La CA va également créer un réseau de filières locales agricoles pour les villes de l'agglomération.

Cette action est complétée et amplifiée par de nombreuses interventions de sensibilisation autour de l'alimentation locale : ainsi, en 2014, dans le cadre de la « Semaine annuelle pour favoriser la biodiversité », de la « Fête de l'abeille », de l'opération « Faites le Quartier » à Kervénannec (quartier ANRU), les AMAP sont présentes et bénéficient d'un stand et d'une valorisation. Un partenariat original a également été conclu en 2014 avec l'association « cueillir » qui présente aux lorientais les bienfaits alimentaires et gustatifs de plantes sauvages. En juin 2014, une grande manifestation (escales terre) a permis à l'agglomération et à la ville de mener une grande sensibilisation sur ces enjeux.

Enfin, la ville a choisi de réhabiliter une ferme municipale pour y implanter de jeunes maraîchers en agriculture biologique.

La ferme de 8 hectares, en dehors de la ville de Lorient, a été léguée à la ville en 1978 par un colonel qui a précisé dans le legs qu'il fallait trouver à cet espace une destination sociale ou en rapport avec la protection de la nature.

En 1983, est créé une ferme éducative, véritable institution de la ville de Lorient. Le départ à la retraite du directeur de la ferme en 2009 associé à une nécessité de rénovation du bâtiment, qui n'est alors plus aux normes, amène la ville à commander une étude à un cabinet qui préconise de remettre l'exploitation en culture via un bail passé avec des agriculteurs.

En 2011, la ville signe une convention avec la chambre d'agriculture, dans le cadre du programme Leader de Lorient Agglomération pour la rénovation de l'exploitation. 80 000 euros seront investis par la collectivité, principalement pour la rénovation du bâtiment avec des critères environnementaux : création de bassins de phytoépuration en partenariat avec un artisan d'un réseau d'éco construction local, installation de panneaux solaires thermiques réalisés par les services techniques après une formation de cinq jours, installation d'un poêle à bois.

En avril 2013, le jury a choisi les deux agriculteurs qui se sont installés sur l'exploitation avec un bail rural environnemental de 9 ans. Les jeunes agriculteurs sont deux ingénieurs agronomes, formés en partie en Nouvelle Calédonie et ayant un projet de culture biologique et de vente à la ferme.

Ils ont pu démarrer immédiatement en bio car le terrain est resté en prairie pendant 50 ans. Les premières plantations sur 5 hectares ont été réalisées en mars 2014 avec de premières récoltes fin mai 2014.

La vente à la ferme est ouverte les mercredi matin et vendredi après-midi et propose des produits issus de l'exploitation mais aussi de six autres producteurs bio et locaux (charcuterie, tisane, pain, produits transformés à base de pomme...) et fonctionne déjà assez bien, notamment grâce à l'organisation d'une journée portes-ouvertes le 20 septembre 2014. La ferme livre également certains Biocoop de la région et des petites cantines à proximité.

D'autres actions sont en projet : transformation des légumes d'été en conserves par l'établissement et services d'aide par le travail pour des ventes plus diversifiées en hiver, arboriculture fruitière diversifiée et livraison de paniers bio.

Pour en savoir plus :

www.lorient.fr - www.lorient-agglo.fr - www.facebook.com/lafermedukozker

Pierre CRÉPEAUX, Responsable service environnement
pcrepeaux@mairie-lorient.fr - 02 97 35 32 72



Mise en valeur d'un domaine bastidaire classé : une ferme pédagogique en agriculture biologique Marseille (Bouches-du-Rhône)

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Marseille (Service Espaces Verts et Nature) en partenariat avec un exploitant agricole et un laboratoire universitaire.

Budget : 20 000 € par an pour la participation financière à la délégation de service public du fermier auxquels s'ajoutent les salaires des deux animateurs-nature municipaux permanents sur site.

Partenaires techniques : La Ville de Marseille, le Laboratoire Population - Environnement - Développement (LPED, laboratoire universitaire) et la Direction régionale des affaires culturelles (le domaine est inscrit aux Monuments Historiques).

Dates du projet : Attribution de la nouvelle Délégation de Service Public en septembre 2014, mise en œuvre du plan de gestion à partir de l'été 2014. La Délégation de Service Public est prévue jusqu'en 2021, mais sera renouvelée (préservation pérenne du site).

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et de sensibilisation des scolaires à la protection de la nature, la Ville de Marseille a mis en place des fermes pédagogiques et des relais-nature. L'objectif d'une ferme pédagogique est d'offrir aux scolaires un outil grandeur nature et un espace d'expérimentation pour découvrir le monde agricole et ses enjeux (cultures, élevage, production alimentaire) et appréhender un certain nombre de concepts concernant l'écologie, les relations de l'homme et de la nature, la biodiversité et le développement durable à travers une approche interdisciplinaire.

Les fermes pédagogiques de Marseille accueillent ainsi le public depuis plus de 30 ans pour la découverte de la vie d'une ferme, des animaux, du jardinage, l'observation des cycles de la nature, de la faune et de la flore, mais aussi des ateliers de cuisine, de technologie, d'arts plastiques avec la présence d'animateurs de la Ville de Marseille.

La ferme pédagogique de la Tour-des-Pins est actuellement en procédure de délégation de service public afin d'en choisir l'exploitant agricole gestionnaire (à partir de cet automne). Cette ferme est intégrée dans un domaine bastidaire plus vaste (12 ha) pour lequel une démarche de mise en valeur est en cours. Un plan de gestion vient d'être élaboré et présenté à la DRAC car ce domaine est inscrit aux Monuments Historiques. Cette ferme a pour vocation d'être une ferme pédagogique modèle, un lieu de découverte du monde rural, de l'histoire des bastides à Marseille et de la préservation de la biodiversité car située dans un domaine riche en écosystèmes diversifiés : ripisylve dans le fond de vallon, prairies humides et prairies sèches, mare, haies vives et espace boisé classé. L'exploitation de cette ferme devra respecter par ailleurs les principes de l'agriculture biologique.



Sur le même site, un partenariat existe depuis 2012 avec un laboratoire d'écologie de l'Université Aix-Marseille, pour un suivi de la biodiversité des insectes et notamment de la mise en place d'un « parc urbain des papillons ». Un espace d'expérimentation et de plantation de plantes locales a été mis à disposition du laboratoire, et dans le cadre du Plan de gestion général du site est prévu la réhabilitation d'une petite « ferme » qui leur sera dévolu.

Enfin, des implantations de nichoirs ont été réalisés sur l'ensemble du domaine.

Pour en savoir plus
www.marseille.fr

Patrick BAYLE, Responsable du Pôle Nature et Biodiversité
pbayle@mairie-marseille.fr
04 91 55 25 21





Pour accompagner la collection d'agrumes, plantes potagères, ambiance exotique ou champêtre apportent un coin de nature en milieu urbain

Le jardin « intégratif » du Palais Carnolès Menton (Alpes-Maritimes)

Budget : 50 000 € par an pour l'investissement et le fonctionnement, sur le budget du Service des Parcs et Jardins.

Dates du projet : Depuis 2011.

Depuis 1970, le jardin public du Palais Carnolès est réputé pour sa collection d'agrumes, l'une des plus importantes d'Europe. En 2011, à l'occasion du 150^e anniversaire du rattachement de Menton à la France, la ville de Menton a sollicité le Service des Parcs et Jardins afin de développer un nouveau projet qui accompagnerait et dynamiserait la collection d'agrumes, et qui soulignerait l'ancienne appartenance du domaine aux Princes de Monaco.

C'est ainsi que le concept de « jardin intégratif » est apparu : intégrer au sein d'un même espace des compositions paysagères différentes autour d'un thème commun, celui des interactions entre les hommes et les plantes. Le jardin est à la fois un lieu de détente et de promenade, un espace à vocation productive, une opportunité d'intégration sociale, une classe à ciel ouvert, ou encore un refuge pour la faune et la flore locale.

La première étape du projet consistait à aménager sous la collection d'agrumes des cheminements pour permettre au public de marcher au plus près des arbres, sur des chemins recouverts de copeaux de bois. Un potager allait par la suite être mis en place dans les zones libres et ensoleillées du site, pour y cultiver les légumes de la région, en souvenir du temps où le jardin appartenait aux Prince de Monaco. Enfin, un jardin exotique sera aménagé sous les vieux palmiers centenaires.



En 2012, des placettes ont aussi été aménagées pour développer un projet pédagogique avec les écoles maternelles, et un labyrinthe en osier tressé a été réalisé par une association d'insertion pour adultes en difficulté. Une convention a été signée entre le service des parcs et jardins et le centre communal d'action sociale, afin que tous les légumes récoltés soient donnés aux cuisines de la crèche du Centre Communal d'Action Sociale. Quant aux agrumes produits par les 340 arbres de la collection, ils sont récoltés par des transformateurs d'agrumes locaux avec qui la Ville de Menton a signé une convention de vente.

La valorisation et la sensibilisation autour de la biodiversité est réalisée grâce à un semi de prairie champêtre sur l'ensemble du site afin de valoriser la végétation sauvage. Les prairies sont maintenues et fauchées seulement deux fois par an. Les paillages recouvrent tous les sols nus, préservant l'humidité et la microfaune. L'usage des produits phytosanitaires et autre engrais chimiques est totalement interdit. Le service des parcs et jardins mise également sur la lutte naturelle contre les insectes nuisibles (pucerons, cochenilles, etc.), en attirant les insectes auxiliaires prédateurs. L'hôtel à insectes réalisé par les agents du service témoigne permet de compléter la sensibilisation sur ce thème.

Différents ateliers pédagogiques, visites guidées et journées méditerranéennes des jardins sensibilisent petits et grands à la nécessité de protéger la nature.

Pour en savoir plus :

www.menton.fr

Stephane CONSTANTIN, Technicien du service parcs et jardins

stephane.constantin@ville-menton.fr

04 92 10 50 00





Exemple d'un jardin familial à Cagnes-sur-mer

Créer des jardins familiaux, partagés et des jardins pédagogiques dans les écoles Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) (Alpes-Maritimes)

Budget : 24 000 €.

Partenaires : Les communes et associations spécialisées.

Dates du projet : Novembre 2013 à septembre 2015.

L'Agenda 21 métropolitain constitue le projet développement durable du territoire pour la période 2013-2018. L'action n°34 de l'Agenda 21, « Créer des jardins familiaux, partagés et des jardins pédagogiques dans les écoles », a pour objectif de favoriser l'implantation de jardins collectifs et pédagogiques dans les communes de la Métropole. Cette action est portée par les communes de la Métropole mais bénéficie de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sous forme de partage d'expériences de la Métropole. Ainsi, la Métropole travaille au développement d'un outil d'aide à la décision pour l'implantation de jardins collectifs et pédagogiques dans les communes.

Cette action a été conçue notamment pour atteindre les objectifs à l'échelle locale de l'action dédiée aux jardins partagés du plan Nature en ville.

La création de l'outil d'aide à la décision se réalise en plusieurs étapes.

La première étape a eu lieu de novembre 2013 à septembre 2014 et a consisté en la réalisation d'un état des lieux des initiatives existantes parmi les communes de la Métropole par le biais d'enquêtes personnalisées avec les élus et/ou les techniciens spécialisés de chaque commune. Un benchmark à l'échelle nationale et internationale permettra de compléter le panel d'initiatives existantes sur le territoire métropolitain.



La deuxième étape, de septembre 2014 à décembre 2014, a permis l'élaboration de l'outil d'aide à la décision. Cet outil détaille les différents types de jardins collectifs et pédagogiques.

Il présente également les différents types de fonctionnement et de gestion des jardins (avec/sans association, avec/sans la commune, etc.) avec pour chaque modalité : une analyse des points positifs/négatifs et des freins/leviers rencontrés dans sa mise en œuvre ; une estimation financière ; des exemples concrets avec les coordonnées des personnes contact ; et des exemples de documents juridiques utilisés sur le territoire (ex : charte ou règlement d'un jardin).

La dernière étape (de janvier à septembre 2015) permettra la présentation de l'outil aux communes métropolitaines et la mise en œuvre de celui-ci avec des communes pilotes identifiées lors des enquêtes personnalisées.

Au 3 juin 2014, des enquêtes personnalisées avaient été réalisées sur 31 des 49 communes de la Métropole. Sur ces communes, la surface totale de jardins collectifs et pédagogiques s'élève à 18 276 m².

11 communes de la Métropole accueillent 29 jardins collectifs et pédagogiques : Cagnes-sur-mer, Colomars, Falicon, Le Broc, La Gaude, La Tour-sur-Tinée, La Trinité, Levens, Nice, Saint-Martin-du-Var et Vence.

310 personnes utilisent ces jardins et 115 sont en liste d'attente d'une parcelle.

Les jardins imposent des clauses de jardinage durable (sans pesticide) à leurs utilisateurs.

Ces jardins bénéficient d'aménagements, notamment :

- des aires de rencontre et des tableaux ardoise pour instaurer de la convivialité,
- des composteurs collectifs ou individuels pour amender de façon naturelle les cultures,
- des coffres à outil à usage collectif,
- des toilettes sèches.

Les jardins jouent un rôle social, au travers des animations organisées mais surtout du climat d'entraide et de solidarité. Certains jardins sont cultivés dans l'objectif d'offrir à des épiceries sociales les récoltes.

La préservation ou la conversion de ces espaces à vocation de jardin permet d'y entretenir tous les services éco-systémiques et ainsi participer à maintenir la biodiversité liée à la nature en ville.

Pour en savoir plus :

www.nicecotedazur.org

Collet ESTELLE, Chargée de mission biodiversité, Service développement durable,

Direction de l'Environnement et de l'Énergie

estelle.collet@nicecotedazur.org

04 89 98 12 53



Jardins solidaires et pluriels

Niort (Deux-Sèvres)

Organisme en charge de la mise en œuvre : Association Vent d'Ouest.

Services de la collectivité associés : Les Services techniques, le Service Espaces verts et Naturels, la Direction de projet Environnement et Handicap, le Centre Communal d'Action Sociale, service insertion solidarité...

Budget : 115 891 €.

Partenaires financiers : L'État (aide aux postes), la région Poitou-Charentes (contrat unique d'insertion croissance verte), le conseil général des Deux-Sèvres (plan départemental d'insertion), la communauté d'agglomération du Niortais (politique de la ville : implantation de jardins partagés dans les quartiers ZUS) et la fondation MACIF (pour les bacs pour les personnes à mobilité réduite).

Partenaires techniques : Sur les aspects formation au « jardiner autrement » (session de formation grand public, paillage compostage, lutte alternative contre les ravageurs...) : la communauté d'agglomération du Niortais, la société d'horticulture, le lycée horticole et l'association Vent d'Ouest.

Dates du projet : 2010-2015.

La ville souhaite développer l'offre de jardins solidaires en inscrivant le projet dans la dynamique de développement durable, d'insertion sociale, environnementale et économique.

En effet, outre le jardinage, ces jardins visent à permettre aux personnes en situation de précarité ou de marginalisation de retrouver une utilité sociale et le cas échéant d'engager une insertion professionnelle et permettre la rencontre et la mixité des publics, l'échange, la valorisation et la transmission des savoirs.



La place du jardinage en ville

Ainsi, ce sont quatre espaces jardins répartis dans différents quartiers de la ville dont deux en Zone Urbaine Sensible qui ont été aménagés.

La délibération du 2 décembre 2012 présente les résultats obtenus face aux objectifs annoncés de l'opération :

- *développer l'offre de jardins familiaux pour tous les publics avec une production biologique en cahier des charges « AB »* : les pratiques culturelles ont été réorientées dans ce sens et diversifiées dans un but d'expérimentation pédagogique avec par exemple de la culture sur bois raméal fragmenté, l'utilisation de paillis, la culture en bac, etc.,



- assurer une complémentarité entre les types de jardins familiaux sur la ville afin de favoriser la mixité sociale et de permettre à différents types de publics de se côtoyer autour du même intérêt : particuliers, habitants des cités, personnes à profils spécifiques encadrées par des associations ou l'hôpital, personnes handicapées. Près de 500 personnes ont été « public d'un jour » à l'occasion d'événement dans les jardins,
- permettre aux habitants en habitat collectif de cultiver une parcelle, aux personnes en difficulté d'échanger du temps contre des produits, aux associations d'insertion d'utiliser le support végétal pour mobiliser les personnes en difficulté : plus de 300 personnes ont été invités, accueillis, voire ont pris place dans la vie des jardins,
- permettre aux enfants des écoles de Niort d'apprendre les bases de l'agriculture biologique : 200 enfants des écoles, les centres de loisirs sans hébergement, des lycéens, des jeunes en formation ont été impliqués,
- s'appuyer sur les jardins familiaux pour développer des activités pédagogiques et maraîchères favorisant la biodiversité et les pratiques non polluantes,
- distribuer les produits des jardins de manière solidaire et non commerciale par mise à disposition de la banque alimentaire, des épiceries sociales, des foyers d'accueil et restaurants d'insertion du Niortais,
- s'appuyer éventuellement sur les jardins familiaux comme supports d'insertion professionnelle : six personnes ont été recrutées en contrat d'insertion.

Une étude plus poussée sur les effets du projet sur la biodiversité est envisagée dans un avenir proche (terme et partenariat à définir).

Pour en savoir plus :
www.vivre-a-niort.com

Marie BARRIBAUD, Chargée de mission Biodiversité ; Direction de projet Environnement et Handicap
marie.barribaud@mairie-niort.fr
05 49 78 79 05





Le jardin partagé d'Adélaïde

Le Jardin partagé Plaisir d'Adélaïde, des Orléanais acteurs de leur quartier de la Source

Orléans (Loiret)

Organismes en charge de la mise en œuvre : La mairie d'Orléans en lien avec l'Association « les Jardins Plaisir d'Adélaïde ».

Services de la collectivité associés : La mairie de proximité du quartier de la Source et le service de la Gestion de l'Espace Public de la Source.

Budget : 3 193 €.

Partenaires financiers : La Caisse d'Allocations Familiales.

Partenaires techniques : La Caisse d'Allocations Familiales, l'Animation Sociale Éducative & de Loisirs des Quartiers d'Orléans (ASELQO) et la mairie de proximité de la Source.

Dates du projet : Depuis le 15 mars 2013, le jardin est ouvert.

Une partie du quartier de la Source a été requalifiée dans le cadre du Grand Projet de Ville, initié en 2004 avec l'ANRU. La finalité du Grand Projet de Ville est de réintégrer la Source dans la même dynamique de développement que les autres quartiers d'Orléans.

En 2012, le Grand Projet de Ville arrive à son terme et la Mairie ambitionne de créer des jardins pour tisser du lien entre les différents secteurs de la Source et maintenir la nature en ville.



Un Comité de Pilotage s'est constitué avec des habitants et des acteurs du quartier, animé par l'ASELQO et la Mairie. Avec le concours d'habitants volontaires et d'acteurs du quartier, une consultation en porte à porte des habitants de tous les secteurs de la Source a été réalisée, portant sur le devenir des neuf espaces disponibles dans le cadre du Grand Projet de Ville.

555 questionnaires renseignés ont fait nettement ressortir une envie de jardin potager et d'espace de jeux sécurisés, sur le square Adélaïde de Savoie. En 2013, tout s'accélère avec la création d'un groupe de travail composé d'habitants pour étudier la création d'un jardin partagé et, le 4 février 2013, la réunion publique lançant la décision de créer l'association « les Jardins Plaisir d'Adélaïde ». Cette association a pour but de gérer et d'animer les espaces jardin mis à disposition par la Mairie, pour favoriser la rencontre des habitants dans une démarche participative et citoyenne, aider les habitants à devenir de véritables acteurs de leur quartier, contribuer à la mixité sociale et culturelle sur le quartier en favorisant les échanges de savoirs, développer un espace de vie contribuant à tisser du lien intergénérationnel entre les différents publics (enfants, adultes), proposer aux écoles, aux centres de loisirs, aux associations de quartiers une parcelle de terrain à cultiver dans une démarche éducative et développer des actions éco-citoyennes en faveur de la biodiversité (jardinage biologique, gestion des déchets et de l'eau ...).

La mairie d'Orléans a mis à disposition de l'association 1285 m², décomposés en 9 parcelles de 115 à 160 m², qui accueillent les jardins potagers, le verger, les nichoirs, les hôtels à insectes réalisés par les enfants et toutes les animations réalisées depuis par et pour les habitants.

Avec le concours de la mairie de proximité de la Source et l'Aselqo, l'association « les Jardins Plaisir d'Adélaïde » gère maintenant un jardin potager urbain, visant à partager le travail de jardinage et ses produits. Un jardin pédagogique et un verger gérés sans pesticide ont également été créés. Le jardin est le lieu privilégié pour l'organisation d'ateliers jardinage pour adultes et enfants, de troc de plantes ainsi que des repas partagés. Dans le cadre du Plan Biodiversité, un accompagnement de la part du Muséum est proposé aux habitants pour découvrir plus encore la biodiversité de leur jardin et le patrimoine naturel de leur ville.

À ce jour, 50 familles adhérentes œuvrent dans les parcelles. Les espaces complètement ouverts n'ont pas fait l'objet de vandalisme, ni de vol de légumes ou de fleurs.

Deux jardins partagés ont été réalisés avec le même type de démarche dans d'autres quartiers d'Orléans et un troisième est en projet à la Source.

Aussi, même s'il existait déjà beaucoup de jardins ouvriers et familiaux sur la ville, 62 nouvelles parcelles ont été créées au nord d'Orléans à la demande des habitants. La mairie a notamment apporté une aide de 30 000 € à l'association orléanaise des jardins ouvriers et familiaux pour l'acquisition des terrains. Tous ces espaces font l'objet d'une charte précisant la gestion en zéro pesticides.

Pour en savoir plus :

www.orleans.fr

Thierry LECOQ, Responsable de xxxx à la mairie de proximité de la Source

tlecocq@ville-orleans.fr

02 38 68 44 04

Anne TROUILLON, Chargée de mission Biodiversité

atrouillon@ville-orleans.fr

02 38 54 93 65





Une action issue du Groupe participatif Agriculture urbaine : Le potager-poulailler éphémère du Clos Saint-Lazare, lancement du chantier participatif

Mise en place d'un groupe participatif « agriculture urbaine »

Plaine Commune (Seine-Saint-Denis)

Budget : Pas de budget spécifique. Animation par une chargée de mission à la Délégation Générale à l'Écologie Urbaine.

Partenaires financiers : Sollicités pour la concrétisation des projets issus du groupe participatifs via l'ANRU, la Région Île-de-France, etc.

Dates du projet : Création en septembre 2012 suite à l'organisation d'un colloque sur l'Agriculture urbaine en milieu urbain dense.

Créé en septembre 2012, le groupe participatif « agriculture urbaine » rassemble des personnes aux profils divers : experts de l'agriculture urbaine, militants de la ville comestible, groupe d'habitants porteurs de projets de jardins, agents des villes et de la communauté d'agglomération.

Il vise à sensibiliser les élus et agents de l'agglomération à l'importance croissante de l'agriculture urbaine et du jardinage en ville en faisant notamment connaître les espaces cultivés du territoire et en expérimentant des démarches d'agriculture urbaine.

Le deuxième objectif du groupe participatif est de donner des pistes d'actions pour la mise en place d'une stratégie communautaire de soutien à l'agriculture urbaine.

Le groupe a ainsi donné l'impulsion à la mise en place d'un poulailler et d'un potager temporaires, construits avec et pour les habitants du Clos Saint-Lazare et de la Cité Jardin de Stains, en début d'année 2014. Le projet



visé à valoriser une friche temporaire, favoriser la participation des habitants à la propreté et à l'animation des espaces publics et mettre en valeur les savoir-faire des habitants.

Une sensibilisation à la nature en ville sera réalisée à travers le potager et l'est déjà via le rôle joué par l'école voisine dans l'entretien du poulailler au quotidien.

Pour en savoir plus :

www.plainecommune.fr

Valérie BRIDOUX, Délégation Générale à l'Écologie Urbaine

valerie.bridoux@plainecommune.com.fr

01 55 93 48 99





Le jardin partagé O jardin romain

Implantation de jardins partagés Toulouse (Haute-Garonne)

Budget : 247 200 € TTC sur 4 ans pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. 1 550 182 € TTC pour les travaux sur 11 jardins. 34 600 € TTC pour l'analyse des sols. 98 000 € TTC pour la dépollution de deux sites.

Partenaires financiers : Le Fond européen de développement régional sur les jardins en politique de la ville.

Partenaires techniques : L'assistant à maîtrise d'ouvrage Saluterre entre 2009 et 2013.

Dates du projet : Depuis 2009.

La période 2009-2014 signe la mise en place et l'expérimentation d'une politique publique de développement des jardins partagés.

À partir d'un prototype, le jardin partagé de Monlong impulsé par la politique de la ville et inauguré en 2009, il s'agit de développer des jardins partagés sur l'ensemble du territoire de Toulouse, sur la base d'un référentiel (sous forme de charte) porté par la municipalité qui prévoit que chaque jardin partagé est conçu et aménagé et animé de manière concertée avec les habitants, ouvert au public, et géré avec des pratiques éco-responsables prévoyant en particulier de favoriser la biodiversité, qu'elle soit issue de variétés végétaux domestiques ou du milieu naturel.

La charte municipale des jardins partagés a été votée en novembre 2009. Elle indique le processus de travail lisible en quatre étapes à mettre en place pour chaque création de jardin : demande, faisabilité, création concertée, suivi.

Elle prévoit la mise en place d'une gouvernance avec un comité de suivi composé d'élus de délégation et d'élus de secteur, ainsi qu'une mobilisation très transversale des services de la collectivité, réunis en comité



technique et le passage du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la concertation avec les habitants. Les centres sociaux seront aussi mobilisés pour les jardins partagés situés en secteur d'habitat social.

La charte engage aussi à la systématisation de l'analyse de la qualité sanitaire de sols et à la mise au point d'un bilan type permettant d'apprécier annuellement le fonctionnement de chaque jardin et reconduire ou non les conventions annuelles entre l'association d'habitants-jardiniers et la ville.

Ainsi, se sont près de 20 000 m² répartis sur 11 jardins partagés, qui ont été créés, dont cinq gérés par les centres sociaux essentiellement sur les territoires prioritaires de la politique de la ville.

Chaque jardin répond à des besoins de terrain. Ces jardins sont mis en place sur mesure, grâce à un processus de concertation très opérationnel.

Il n'y a pas de standardisation :

- taille des jardins : de 180 m² à 7 360 m²,
- des formes variées : parcelles collectives, parcelles individuelles, systèmes mixtes,
- diversité des secteurs : habitat social, ville centre,
- propriété foncière : Ville ou autres acteurs publics (Habitat Toulouse, Centre Communal d'Action Sociale, OPPIDEA)
- diversité de porteurs de projets : associations d'habitants, associations de quartier, centres sociaux.

Pour en savoir plus :

www.toulouse.fr

www.toulouse-metropole.fr

Isabelle SALVI, Direction de l'Environnement - Toulouse Métropole

Chargée de mission nature et agriculture en ville

isabelle.salvi@toulouse-metropole.fr

05 62 27 46 94



Partenaires du concours

Un événement soutenu par



Avec les régions partenaires



Avec le partenariat de



Avec le soutien technique de



Natureparif

Agence régionale pour la nature
et la biodiversité
en Île-de-France
84 rue de Grenelle
75007 Paris, France
Tél. : 01 75 77 79 00
contact@natureparif.fr



ARPE

Agence régionale pour l'environnement
et l'écodéveloppement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
CS 10432
13591 Aix-en-Provence Cedex 3
Tél. : 04 42 90 90 90
contact@arpe-paca.org



PLANTE&CITÉ

Centre technique sur
les espaces verts et
la nature en ville
3 rue Fleming
49066 Angers Cedex
Tél. : 01 41 72 17 37
contact@plante-et-cite.fr

